



LA REPRÉSENTATION DE LA DIVERSITÉ DES ORIGINES ET DES CULTURES À LA TÉLÉVISION ET À LA RADIO

LA REPRÉSENTATION
DE LA DIVERSITÉ
DES ORIGINES ET DES CULTURES
À LA TÉLÉVISION
ET À LA RADIO

BILAN 2005



CSA

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'AUDIOVISUEL

Diffusion
Service de l'information et de la documentation

Tour Mirabeau
39-43, quai André-Citroën 75739 Paris Cedex 15
Téléphone : 01 40 58 37 14
Télécopie : 01 40 58 37 93
www.csa.fr

ISSN 0999-1352

CSA

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'AUDIOVISUEL



LA REPRÉSENTATION
DE LA DIVERSITÉ
DES ORIGINES ET DES CULTURES
À LA TÉLÉVISION
ET À LA RADIO

Bilan 2005

Sommaire

| | |
|--|----|
| INTRODUCTION | 7 |
| ■ LA RECONNAISSANCE PAR LA LOI DE LA COMPÉTENCE DU CSA | 9 |
| L'action du Conseil depuis 1999 | 9 |
| <i>L'introduction d'obligations en matière de diversité</i> | 9 |
| <i>Les autres actions du Conseil</i> | 10 |
| Une nouvelle compétence donnée au Conseil | 12 |
| <i>La loi n° 2006-396 du 31 mars 2006 sur l'égalité des chances</i> | 12 |
| <i>Une rédaction conforme à l'avis du CSA du 4 janvier 2006</i> | 13 |
| <i>Les difficultés pratiques posées par l'objectif du « reflet de la diversité de la société française »</i> | 13 |
| ■ CONTRIBUTION DES CHÂÎNES À LA DIVERSITÉ EN 2005 | 15 |
| La conception par le CSA de l'obligation de diversité | 15 |
| Les bilans remis par les chaînes en 2005 | 16 |
| Les chaînes hertziennes analogiques | 16 |
| La forme des bilans | 16 |
| L'analyse par programme | 17 |
| <i>La fiction</i> | 17 |
| <i>Le cinéma</i> | 18 |
| <i>L'information</i> | 19 |
| <i>Les documentaires</i> | 20 |
| <i>Les magazines culturels</i> | 21 |
| <i>Les programmes jeunesse</i> | 22 |
| <i>Les émissions de jeux</i> | 22 |
| <i>Les émissions de télé-réalité</i> | 23 |
| <i>Les divertissements et émissions musicales</i> | 23 |
| <i>Le sport</i> | 23 |
| <i>Les émissions spéciales</i> | 24 |
| L'analyse par thème abordé | 24 |
| Les grandes orientations | 26 |
| Les chaînes hertziennes numériques | 26 |
| La forme des bilans | 26 |
| L'analyse par programme | 27 |
| <i>La fiction</i> | 27 |
| <i>Le cinéma</i> | 27 |

| | |
|---|----|
| <i>L'information</i> | 27 |
| <i>Les documentaires</i> | 28 |
| <i>Les magazines culturels</i> | 28 |
| <i>Les programmes jeunesse</i> | 28 |
| <i>Les émissions de jeux</i> | 28 |
| <i>Les divertissements et émissions musicales</i> | 28 |
| <i>Les émissions spéciales</i> | 28 |
| Les services thématiques conventionnés | 29 |
| La forme des bilans | 29 |
| L'analyse par programme | 29 |
| <i>La fiction</i> | 30 |
| <i>L'information</i> | 31 |
| <i>Les documentaires</i> | 31 |
| <i>Les programmes jeunesse</i> | 31 |
| <i>Les émissions musicales</i> | 32 |
| <i>Les divertissements</i> | 32 |
| <i>Le sport</i> | 32 |
| <i>Les émissions spéciales</i> | 32 |
| La représentation externe de la diversité des origines au travers de l'existence de services de télévision dédiés à une culture ou à une composante de la société française | 32 |
| <i>Les chaînes communautaires</i> | 33 |
| <i>Les chaînes confessionnelles</i> | 33 |
| <i>Les chaînes dédiées à une expression culturelle</i> | 33 |
| ■ CONTRIBUTION DES RADIOS À LA DIVERSITÉ EN 2005 | 34 |
| Les radios privées conventionnées | 34 |
| Les radios publiques | 35 |
| Radio France | 35 |
| Sur France Inter | 35 |
| Sur France Info | 36 |
| Sur France Bleu Île-de-France | 36 |
| Sur France Culture | 36 |
| Radio France internationale | 37 |
| ■ CONCLUSION | 39 |

■ ANNEXE I

| | |
|---|-----------|
| Actions entreprises par les diffuseurs pour assurer une meilleure diversité dans leurs effectifs | 41 |
|---|-----------|

■ ANNEXE II

| | |
|--------------------------------------|-----------|
| Bilan des chaînes hertziennes | 42 |
| TF1 | 42 |
| France télévisions | 43 |
| M6 | 66 |
| Canal + | 69 |

■ ANNEXE III

| | |
|---|-----------|
| Bilan des chaînes numériques hertziennes | 71 |
| BFM | 71 |
| Direct 8 | 71 |
| Europe 2 TV | 72 |
| Gulli | 73 |
| NRJ 12 | 74 |
| NT1 | 75 |
| W9 | 75 |
| TMC | 76 |

ANNEXE IV

| | |
|---|-----------|
| Bilan des services thématiques conventionnés | 77 |
|---|-----------|

ANNEXE V

| | |
|--|-----------|
| Radios communautaires autorisées par le CSA | 78 |
| CTR de Paris | 78 |
| CTR de Lille | 79 |
| CTR de Dijon | 79 |
| CTR de Nancy | 79 |
| CTR de Poitiers | 79 |
| CTR de Bordeaux | 80 |
| CTR de Caen | 80 |
| CTR de Marseille | 80 |
| CTR de Toulouse | 80 |

ANNEXE VI

| | |
|-------------------------|----|
| Bilan des radios | 81 |
|-------------------------|----|

| | |
|------------------------------|----|
| Radios de catégorie A | 81 |
|------------------------------|----|

| | |
|-------------------------|----|
| <i>Aligre FM</i> | 81 |
| <i>Alternative FM</i> | 81 |
| <i>AYP FM</i> | 81 |
| <i>Espace FM</i> | 82 |
| <i>FPP</i> | 82 |
| <i>DFM</i> | 82 |
| <i>RDC</i> | 83 |
| <i>Radio Libertaire</i> | 83 |
| <i>Mangembo FM</i> | 83 |
| <i>Radio Pays</i> | 83 |
| <i>Radio Soleil</i> | 83 |
| <i>Radio Vexin</i> | 84 |
| <i>Vallée FM</i> | 84 |

| | |
|------------------------------|----|
| Radios de catégorie B | 84 |
|------------------------------|----|

| | |
|-----------------------------|----|
| <i>France Maghreb</i> | 84 |
| <i>Judaïques FM</i> | 85 |
| <i>Méditerranée FM</i> | 85 |
| <i>Média Tropical</i> | 85 |
| <i>Radio Alfa</i> | 85 |
| <i>RCJ Radio communauté</i> | 85 |
| <i>Radio J</i> | 85 |
| <i>Radio Latina</i> | 86 |
| <i>Radio Shalom</i> | 86 |

| | |
|------------------------------|----|
| Radios de catégorie C | 86 |
|------------------------------|----|

| | |
|-------------------|----|
| <i>Africa N°1</i> | 86 |
|-------------------|----|

| | |
|------------------------------|----|
| Radios de catégorie D | 86 |
|------------------------------|----|

| | |
|---------------------|----|
| <i>Beur FM</i> | 86 |
| <i>Radio Orient</i> | 86 |

ANNEXE VII

| | |
|---|----|
| La représentation de la diversité des origines à la télévision | 87 |
|---|----|

Exemples de régulation dans le monde

| | |
|--------------------|----|
| Royaume-Uni | 87 |
|--------------------|----|

| | |
|-------------------|----|
| États-Unis | 88 |
|-------------------|----|

| | |
|---------------|----|
| Canada | 89 |
|---------------|----|

| | |
|----------------------------|----|
| Espagne - Catalogne | 91 |
|----------------------------|----|

| | |
|----------------------------|----|
| Conseil de l'Europe | 92 |
|----------------------------|----|

| | |
|---------------------------|----|
| Italie / Allemagne | 93 |
|---------------------------|----|

Depuis de nombreuses années, le Conseil supérieur de l'audiovisuel s'est préoccupé de la question de la représentation de la diversité des origines et des cultures à la télévision.

Dès 1999, alors même qu'il n'avait pas de compétence juridique en la matière, le Conseil s'est intéressé à ce problème en mettant en garde les chaînes de télévision contre une représentation médiatique trop conventionnelle qui ne prendrait pas en compte la diversité réelle de notre pays. Depuis six ans, il a engagé une réflexion et approfondi le dialogue avec les diffuseurs sur le sujet, estimant que les médias audiovisuels, très présents dans la vie des Français, ont une responsabilité particulière dans ce domaine. Tout en considérant que toute disposition, qui, en se réclamant d'une forme de discrimination positive, fixerait des objectifs quantifiés à atteindre, serait contraire aux principes du droit français, le Conseil estime que les médias ont une fonction de miroir de la société dans la diversité de ses composantes. À travers cette fonction de représentation, ils ont un rôle de premier plan à jouer en faveur de l'intégration. Une juste représentation des différentes minorités dans les médias est la seule manière, notamment pour la télévision, de jouer son rôle intégrateur de manière crédible, c'est-à-dire en reflétant la société française telle qu'elle est. C'est ainsi que le Conseil a, le premier, introduit dans les conventions des chaînes privées, d'abord hertziennes analogiques,

puis hertziennes numériques et enfin du câble et du satellite, une disposition leur demandant de veiller à une bonne représentation à l'antenne de la diversité de la société française.

Mais faute d'un cadre juridique qui lui confère une compétence dans ce domaine sur l'ensemble des médias tant publics que privés, l'instance de régulation ne pouvait, dans ce domaine, avoir une action harmonisée.

À la suite de la réunion organisée le 22 novembre 2005 par le Président de la République avec le président du CSA et l'ensemble des responsables des chaînes hertziennes, le Gouvernement a préparé un projet de loi voté en mai 2006 qui consacre le rôle du Conseil en la matière.

Le présent bilan examine, d'une part, la reconnaissance par la loi d'une compétence du Conseil en matière de lutte contre les discriminations et de meilleure représentation à l'antenne de la diversité des origines et, d'autre part, présente une synthèse de la manière dont les chaînes de télévision ont assuré cette représentation, à partir des rapports écrits qu'elles ont remis au Conseil. Dans le domaine des ressources humaines, même si le Conseil ne dispose pas d'une compétence particulière, certains diffuseurs ont recensé dans leurs rapports les actions entreprises pour assurer une meilleure diversité, non seulement dans leur politique de programmation mais également dans leurs effectifs. Ces initiatives sont détaillées en annexe I.

■ LA RECONNAISSANCE PAR LA LOI DE LA COMPÉTENCE DU CSA

L'action du Conseil depuis 1999

L'introduction d'obligations en matière de diversité

Le 5 octobre 1999, le Conseil supérieur de l'audiovisuel, présidé alors par M. Hervé Bourges, avait reçu les membres du Collectif Égalité ⁽¹⁾ qui souhaitaient attirer l'attention des médias sur l'absence de diversité à la télévision. Ils avaient présenté au Conseil un constat relativement pessimiste de la situation et étaient venus lui exposer les attentes et les déceptions ressenties par les différentes composantes de la communauté nationale sous-représentées par les médias audiovisuels, à commencer par la population noire d'origine africaine ou antillaise. Parmi ces griefs, le Collectif Égalité notait que les programmes français, et tout particulièrement les fictions, mettaient très peu en scène des personnages d'origines différentes, noires ou d'origine maghrébine. Il insistait sur les conséquences d'une telle situation, notamment sur les jeunes qui ne pouvaient s'identifier qu'à des programmes américains plus soucieux de mettre en scène la diversité de la société.

À la suite de cette audition, le Conseil a écrit le 25 octobre aux chaînes de télévision. Dans cette lettre, le Conseil tenait à « *marquer sa préoccupation pour une situation, certes ancienne, mais de plus en plus décalée par rapport aux réalités quotidiennes de la population française, désormais majoritairement urbaine, et traversée de courants culturels composites. Une représentation médiatique trop conventionnelle et qui ne prendrait pas en compte la diversité réelle de notre pays risquerait à terme de faire l'objet d'un rejet de la part de tous ceux qui ne peuvent pas s'y reconnaître* ». Il leur demandait de lui faire part des actions sur lesquelles elles pouvaient s'engager afin d'assurer une meilleure représentation de la société française.

S'agissant des chaînes privées, dont les conventions devaient être prochainement renégociées, le Conseil a pu rapidement introduire une disposition en la matière. C'est ainsi que dès le 29 mai 2000 dans la convention de Canal+ qui a pris effet en 2001, puis dans les conventions signées le 24 juillet 2001 avec M6 et le 8 octobre 2001 avec TF1 et applicables à compter de 2002, le Conseil a introduit la disposition suivante : « *La société veille dans son programme : à prendre en considération, dans la représentation à l'antenne, la diversité des origines et des cultures de la communauté nationale* ».

(1) M^{me} Calixthe Beyala, et MM. Manu Dibango, Dieudonné, Luc Saint-Éloi.

Cette rédaction a été insérée dans les conventions des chaînes du câble et du satellite lors de leur renégociation en 2002, et dans celles des chaînes de la TNT en 2003 pour le premier appel d'offres, et en 2005 pour celles choisies après le second appel d'offres.

Parallèlement, le CSA a demandé au ministre de la Culture et de la Communication, dès 1999, un aménagement des cahiers des missions et des charges des chaînes publiques sur ce sujet.

Lors de trois avis sur des modifications du cahier des missions et des charges de ces chaînes (décembre 1999, mai 2000, mars 2005), le Conseil a demandé l'alignement de ces textes sur la rédaction adoptée dans les conventions des chaînes privées, qui n'a été effectivement réalisé que lors de la modification intervenue en mars 2006.

C'est en effet à cette date, concomitamment au vote de la loi qui donnait compétence au Conseil, que les cahiers des missions et des charges des chaînes publiques ont été alignés sur les conventions des chaînes privées. Rappelons néanmoins que les chaînes publiques sont soumises de longue date à une obligation spécifique : celle de programmer des émissions à destination des populations étrangères vivant en France.

L'article 21 du cahier des missions et des charges de France 3 et l'article 20 de celui de France 2 disposent ainsi que « *La société diffuse des émissions qui, notamment par les informations pratiques qu'elles comportent, s'efforcent de favoriser l'intégration des populations étrangères vivant en France. Dans ce cadre, la société contribue à la lutte contre les discriminations et les exclusions.* »

Cette obligation s'inscrit bien dans la mission d'intégration des médias publics. Cependant, elle ne vise qu'une partie restreinte de la population, celle d'origine étrangère récemment arrivée en France. Elle n'offre donc pas de réponse aux problèmes de discrimination auxquels sont confrontés les personnes en voie d'insertion, voire celles de nationalité française depuis la 2^e ou 3^e génération.

Les autres actions du Conseil

Parallèlement à ces négociations avec les opérateurs, le Conseil a pris différentes initiatives.

Il a été le premier à faire réaliser une étude quantitative sur le sujet de la présence à l'antenne des minorités. Si cette étude publiée en juin 2000 comporte les limites inhérentes à toute étude quantitative, elle a cependant permis, en partant d'une méthodologie fréquemment utilisée dans certains pays anglo-saxons notamment, une évaluation de la présence à l'antenne de ces minorités. L'étude procédait à un repérage quantitatif sur une semaine de programmes de la présence de personnes issues de minorités. Cette étude mesurait genre par genre la présence de ces minorités, et concluait également au fait que dans certains genres, comme les magazines, émissions de plateau ou journaux télévisés, les minorités, même lorsqu'elles étaient représentées, n'avaient que rarement le droit à la parole.

Cependant, pour conclure à une sous-représentation, l'étude se heurtait à un problème central : l'absence de mesure dans la société française de ces minorités. En effet, si un tel recensement à l'échelle nationale est interdit en France, leur simple évaluation dans un sondage doit obtenir l'avis favorable de la CNIL.

Le CSA s'est par ailleurs rapproché d'organismes qui interviennent dans le champ de ces problématiques. Le 25 novembre 2003, il a organisé une réunion avec le Haut Conseil à l'intégration sur la diversité culturelle dans l'audiovisuel et s'est engagé sur les quatre points suivants :

- demander un rapport annuel aux chaînes ;
- demander à nouveau l'alignement des textes applicables aux chaînes publiques sur ceux des chaînes privées ;
- établir des comparaisons avec les modèles étrangers ;
- organiser conjointement un colloque.

Ces quatre engagements ont été mis en œuvre par le CSA.

Dès décembre 2003, le Conseil a écrit au ministre de la Culture et de la Communication de l'époque, M. Jean-Jacques Aillagon, pour renouveler sa demande que les cahiers des missions et des charges intègrent les mêmes dispositions que les conventions des chaînes privées (*cf. supra*).

Le 30 janvier 2004, il a écrit à l'ensemble des chaînes hertziennes pour leur demander de lui communiquer un bilan annuel. Depuis cette date, l'ensemble des chaînes hertziennes lui fournissent un rapport dont l'analyse pour l'année 2005 est détaillée dans la deuxième partie de ce bilan.

Des monographies sur les exemples étrangers ont été publiées dans *La Lettre du CSA* et sont jointes en annexe de ce document.

Enfin, le dernier engagement du Conseil s'est concrétisé par l'organisation le 26 avril 2004, en partenariat avec le Haut Conseil à l'intégration, du colloque « Écrans pâles ? Diversité culturelle et culture commune dans l'audiovisuel », à l'Institut du monde arabe à Paris et dont le discours d'ouverture fut prononcé par le président du CSA.

Le Conseil s'est également rapproché d'une instance, nouvellement créée, la Haute autorité de lutte contre les discriminations (Halde). La Halde a pour mission générale de lutter contre les discriminations prohibées par la loi, de fournir toute l'information nécessaire, d'accompagner les victimes, d'identifier et de promouvoir les bonnes pratiques pour faire entrer dans les faits le principe d'égalité. Elle informe le public, caractérise une discrimination dont des personnes ont pu être victimes, les conseille dans leurs démarches juridiques, et les aide à établir la preuve de la discrimination le cas échéant. Elle dispose de pouvoirs d'investigation pour instruire les dossiers et, depuis la loi du 31 mars 2006 (*cf. infra*) pour l'égalité des chances, de pouvoirs de sanction (amende, diffusion, transmission d'un communiqué, publication de la décision) en cas de faits constitutifs d'une discrimination sanctionnée par les articles 225-2 et 432-7 du Code pénal et L. 122-45 et L. 123-1 du Code du travail.

Le rapport annuel 2005 de la Halde révèle qu'elle n'est pas intervenue dans le domaine de la communication mais dans les domaines de l'emploi, du logement, de l'éducation, de l'accès aux autres services publics, biens et services, et de l'accès aux fonctions représentatives.

Suite à la nouvelle compétence donnée au Conseil (*cf. infra*) en matière de lutte contre les discriminations, une réunion a été organisée en juin 2006 entre le directeur général du CSA et

celui de la Halde qui a abouti à un partage fonctionnel des compétences. Les plaintes en matière de discrimination seront traitées par le CSA dès lors qu'elles concernent un fait visible à l'antenne des chaînes (dénigrement de communautés, incitation à la haine raciale, respect des obligations des chaînes en matière d'exposition des minorités visibles et en matière d'accès des programmes aux personnes sourdes et malentendantes), la Halde exerçant sa compétence pour toutes les autres plaintes en matière de discrimination audiovisuelle (gestion du personnel, politique d'accès aux plateaux).

Une nouvelle compétence donnée au Conseil

La loi n° 2006-396 du 31 mars 2006 sur l'égalité des chances

L'article 3-1 de la loi du 30 septembre 1986 qui définit le rôle et les missions du CSA est complété par un alinéa aux termes duquel : *« Le Conseil supérieur de l'audiovisuel contribue aux actions en faveur de la cohésion sociale et à la lutte contre les discriminations dans le domaine de la communication audiovisuelle. Il veille, notamment, auprès des éditeurs de services de radio et de télévision, compte tenu de la nature de leurs programmes, à ce que la programmation reflète la diversité de la société française. Il rend compte dans son rapport annuel de l'action des éditeurs de services dans ce domaine ».*

- Cette nouvelle disposition **donne une base législative à l'action entreprise depuis plusieurs années par le Conseil supérieur de l'audiovisuel**, de manière purement conventionnelle, avec les éditeurs privés de services de télévision et de radio, et elle permet l'extension de cette action au secteur public audiovisuel ainsi qu'une représentation de la diversité de la société française qui dépasse celle des origines et des cultures.
- Les missions du CSA en matière de cohésion sociale et de lutte contre les discriminations s'appliquent à **l'ensemble des opérateurs audiovisuels** (éditeurs, distributeurs, opérateurs de réseaux satellitaires) alors que seuls les éditeurs de services audiovisuels sont tenus d'assurer, sur l'ensemble de leur programmation et non émission par émission, le reflet de la diversité de la société française.
- **Les missions du CSA comprennent deux volets complémentaires** définis de manière large :
 - **Un volet répressif**, qui concerne la lutte contre les discriminations, quelles que soient leurs formes. La lutte contre les discriminations recouvre un champ très large puisque l'article 225-1 du Code pénal la définit ainsi : *« Constitue une discrimination toute distinction opérée entre les personnes physiques à raison de leur origine, de leur sexe, de leur situation de famille, de leur apparence physique, de leur patronyme, de leur état de santé, de leur handicap, de leurs caractéristiques génétiques, de leurs mœurs, de leur orientation sexuelle, de leur âge, de leurs opinions politiques, de leurs activités syndicales, de leur appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée. »*

- **Un volet positif**, qui concerne les actions en faveur de la cohésion sociale, au nombre desquelles figure l'objectif de reflet de la diversité de la société française, comprise dans toutes ses composantes.

Une rédaction conforme à l'avis du CSA du 4 janvier 2006

La loi du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances reprend l'ensemble des propositions du Conseil :

- la nouvelle mission du CSA est circonscrite au domaine de la communication audiovisuelle ;
- elle n'est plus limitée au seul cadre des conventions conclues avec les éditeurs de services et donc au seul secteur privé ;
- l'obligation de refléter la diversité de la société française porte sur l'ensemble de la programmation et non pas sur chacun des programmes.

Les difficultés pratiques posées par l'objectif du « reflet de la diversité de la société française »

Plusieurs questions demeurent néanmoins en suspens. Elles portent essentiellement sur le champ d'application et la mise en œuvre de l'objectif de « *reflet de la diversité de la société française* » à l'antenne des services de radio et de télévision.

→ Les éditeurs de services

L'interrogation du Conseil, exprimée dans son avis du 4 janvier 2006, sur les conditions d'adaptation de ce dispositif aux services de radio, aux chaînes de télévision communautaires ou confessionnelles ainsi qu'aux télévisions locales et d'outre-mer, est restée sans réponse explicite.

Si la lutte contre les discriminations doit être menée de la même façon dans tous les médias audiovisuels, le nouveau dispositif prévoit que le reflet de la diversité de la société française par les éditeurs de services audiovisuels s'apprécie « *compte tenu de la nature des programmes* », ce qui permet en pratique de moduler les modalités d'application de cette obligation. Le Conseil doit déterminer les programmes concernés en raison de leur spécificité et définir le régime qui leur sera appliqué.

Le rapport n° 2825 de M. Laurent Hénart établi au nom de la Commission des affaires culturelles, familiales et sociales sur le projet de loi pour l'égalité des chances apporte sur ce point des éléments de réponse. Le rapporteur estime que l'étendue et la nature des obligations et des résultats attendus peuvent varier selon qu'il s'agit d'une radio ou d'une télévision, d'un service généraliste, d'un programme musical, d'un programme d'information en continu, d'une chaîne pour la jeunesse, d'une chaîne de sport ou de cinéma, d'un service métropolitain ou d'outre-mer, etc. Il énonce ensuite que l'obligation de diversité de la programmation et de cohésion sociale doit donc être déclinée au cas par cas, le cas échéant catégorie de service par

catégorie de service (service d'information, à dominante musicale, de fiction ou de cinéma, etc.), même si des prescriptions communes à plusieurs groupes de services peuvent être dégagées.

Le rapport souligne enfin que les obligations de cohésion sociale, de diversité et de lutte contre les discriminations ont une résonance différente lorsqu'elles sont imposées aux services édités en outre-mer. Selon le rapporteur, les mêmes prescriptions ne sauraient être imposées uniformément aux services diffusés à Saint-Pierre-et-Miquelon, à Mayotte et en Polynésie française. De même, les enjeux – donc les objectifs et les obligations – sont différents selon que le service est métropolitain ou diffusé en outre-mer.

On verra notamment dans la deuxième partie de ce bilan que le Conseil distingue les médias dont le nombre est techniquement limité de ceux comme la radio ou les chaînes du câble et du satellite pour lesquelles la diversité doit s'apprécier à la fois sur l'ensemble des chaînes accessibles au public (pluralisme externe) et/ou sur leur programmation respective (pluralisme interne).

→ Les composantes de la société française

En amont de l'adoption du projet de loi, le CSA s'était également interrogé sur la référence à la notion de « *diversité de la société française* », qui recouvre un champ d'application beaucoup plus large que « *la diversité des origines et des cultures de la communauté nationale* » mentionnée dans les conventions conclues entre le CSA et les éditeurs de services de télévision. Une telle notion recouvre en effet l'ensemble des composantes de la société, en termes d'âge, de sexe, d'origine sociale, régionale ou ethnique, d'orientation sexuelle, de caractéristiques physiques, etc. Il avait alors proposé de restreindre la portée de ce dispositif à la problématique des « minorités visibles ». Cette suggestion n'a pas été retenue.

Compte tenu de la rédaction adoptée, il appartient au Conseil de veiller, non seulement à la représentation des composantes ethniques et culturelles de la société française, mais également à celle de ses autres composantes, notamment sociales ou générationnelles. Néanmoins, ce dispositif ne s'inscrivant pas dans une logique de quotas mais dans une démarche incitative adaptée aux contraintes du secteur audiovisuel, il ne saurait créer de droits au profit de toutes les composantes de la société française et le CSA semble dès lors fondé à définir son action indépendamment des pressions communautaires.

■ CONTRIBUTION DES CHÂÎNES À LA DIVERSITÉ EN 2005

La conception par le CSA de l'obligation de diversité

Le principe constitutionnel d'égalité entre les citoyens s'oppose à toute mise en œuvre d'une politique de quotas fondée sur l'origine ethnique. En effet, le préambule de la Constitution renvoie à la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789 dont l'article 1^{er} énonce : « *Les Hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune* ». Son article 6 affirme également que « *la loi (...) doit être la même pour tous* ».

Le préambule renvoie aussi à celui de la Constitution de 1946 énonçant notamment que « *le peuple français proclame à nouveau que tout être humain, sans distinction de race, de religion ni de croyance, possède des droits inaliénables et sacrés et que nul ne peut être lésé, dans son travail ou son emploi, en raison de ses origines, de ses opinions ou de ses croyances* ».

L'article 1^{er} de la Constitution énonce enfin que « *la France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion (...)* ».

Le juge constitutionnel a posé l'exigence d'une révision constitutionnelle pour permettre une différence de traitement fondée sur un critère que la Constitution bannit.

En outre, la constitution de données ethniques est limitée tant par la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978 que par la difficulté d'établir toutes les données susceptibles d'identifier l'appartenance d'une personne à telle ou telle origine ethnique.

Pour ces raisons, seule une action fondée sur la concertation avec les éditeurs de services pourra être envisagée, sans que puissent leur être imposées des obligations chiffrées.

La notion de « *reflet de la diversité de la société française* » renvoie donc davantage à une action de concertation avec les éditeurs de services. Cette notion est plus précise que la référence à la cohésion sociale, sur laquelle portent les nouvelles compétences positives du CSA. Elle comprend un volet quantitatif et un volet qualitatif, respectivement liés à l'insuffisante présence à l'écran des différentes composantes de la société française et à la nécessité d'en donner une image plus réaliste, plus fidèle, éloignée des clichés peu valorisants. La diversité devra donc être appréciée sous l'angle :

1. des personnes présentes à l'écran. À ce titre on peut citer les critères suivants :

- personnages de fiction ;
- candidats à un jeu ;
- participants à une émission de plateau ;
- sujets de reportage ou de magazine ;
- présentateurs de journal ou d'émission ;
- artistes invités.

2. des thèmes abordés, sans toutefois se traduire par la fixation de quotas ou par une intrusion excessive dans le contenu de la programmation, afin de respecter les exigences constitutionnelles liées au principe d'égalité entre les citoyens et à la liberté de communication ⁽¹⁾.

Cette position est partagée par les diffuseurs. L'ensemble des chaînes se déclarent en effet conscientes de leur rôle essentiel dans le maintien du lien social et de leur responsabilité dans la représentation qu'elles offrent de la réalité des composantes ethno-culturelles de la communauté nationale. Toutefois, si elles expriment le souci de veiller à l'égalité de traitement à l'antenne et à l'égalité des chances dans l'entreprise, elles dénoncent la notion de discrimination positive. France Télévisions la déclare étrangère à ses convictions et lui préfère l'idée d'« *action positive* », M6 précise « *continuer à être opposée à toute notion de quota, de discrimination positive ou de communautarisation mais veille à une juste représentation des minorités visibles.* »

Par ailleurs, la diversité doit s'apprécier selon le type de médias. Il paraît en effet légitime que l'exigence de diversité se mesure sur la programmation de chaque chaîne lorsqu'elles sont diffusées sur des supports comme le hertzien terrestre qui ne permet qu'un nombre restreint d'opérateurs. Dans le cas de médias comme les chaînes du câble et du satellite ou les radios, qui se caractérisent par le très grand nombre d'éditeurs de programmes, le Conseil a considéré que la diversité relève principalement d'un pluralisme externe des médias, permettant la création de chaînes ou de radios plus spécifiquement destinées à certaines communautés.

Les bilans remis par les chaînes en 2005

Les chaînes hertziennes analogiques

À ce titre, sont concernées les chaînes historiques diffusées à la fois en mode hertzien terrestre analogique et depuis 2005 en mode hertzien terrestre numérique : TF1, France 2, France 3, France 5, M6, Canal+.

→ La forme des bilans

En mars 2006, le Conseil a demandé aux chaînes de fournir un bilan détaillé des programmes ayant permis de « *promouvoir les valeurs d'intégration et de solidarité qui sont celles de la République* » et de « *prendre en considération, dans la représentation à l'antenne, la diversité des origines et des cultures de la communauté nationale.* »

(1) Article 11 de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen : « *La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'Homme ; tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi* ».

V. également l'article 10 de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales du 4 novembre 1950 qui énonce : « 1. *Toute personne a droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend la liberté d'opinion et la liberté de recevoir ou de communiquer des informations ou des idées sans qu'il puisse y avoir ingérence d'autorités publiques et sans considération de frontière. Le présent article n'empêche pas les États de soumettre les entreprises de radiodiffusion, de cinéma ou de télévision à un régime d'autorisations.* 2. *L'exercice de ces libertés comportant des devoirs et des responsabilités peut être soumis à certaines formalités, conditions, restrictions ou sanctions prévues par la loi, qui constituent des mesures nécessaires, dans une société démocratique, à la sécurité nationale, à l'intégrité territoriale ou à la sûreté publique, à la défense de l'ordre et à la prévention du crime, à la protection de la santé ou de la morale, à la protection de la réputation ou des droits d'autrui, pour empêcher la divulgation d'informations confidentielles ou pour garantir l'autorité et l'impartialité du pouvoir judiciaire* ».

France télévisions a produit un rapport détaillé, réalisé conjointement par les chaînes du groupe, à l'exception de RFO dont l'apport n'a pas été valorisé. Ce rapport détaille de manière exhaustive les programmes qui, sur les chaînes de service public, ont favorisé le principe d'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de race ou d'origine ethnique. En revanche, le rapport ne cite aucun nom de journalistes ou animateurs issus des minorités. Le service public a notamment mis l'accent sur le Plan d'action positive pour l'intégration (P.A.P.I.) qui œuvre depuis janvier 2004 pour « *une meilleure expression des diverses composantes de la communauté nationale sur les antennes, dans les programmes et dans les structures des chaînes.* »

TF1 a répondu de manière plus succincte, en développant les grandes orientations de sa politique en matière de visibilité des minorités, avec très peu d'exemples de programmes.

M6 a répondu avec concision en citant, par genre, quelques exemples des programmes qui ont assuré la représentation de la diversité des origines et des cultures de la communauté nationale.

La réponse de **Canal+** tient une place relativement importante dans son rapport annuel. Canal+ estime que plusieurs programmes diffusés en 2005 peuvent illustrer la promotion des valeurs d'intégration et de solidarité et la prise en compte de la diversité des origines et des cultures de la communauté nationale visées par l'article 10 de sa convention. Tout d'abord, Canal+ cite des programmes qui ont illustré ces valeurs en 2005, soit du fait de leurs intervenants, soit du fait de sa politique d'invitation. La chaîne mentionne ensuite que la diversité des origines et des cultures de la communauté nationale est « nécessairement représentée au travers de sa programmation en matière de sport, de cinéma et de musique », programmes pour lesquels plusieurs noms de personnalités présentes à l'écran sont cités. Enfin, Canal+ estime avoir diffusé en 2005 des fictions, des documentaires, des spectacles d'humour et des reportages illustrant également ces valeurs et rappelle que les informations sur Canal+ sont présentées par Harry Roselmack.

Si l'ensemble des chaînes ont répondu à la demande du Conseil, seul le service public a donc dressé un bilan détaillé des programmes qui sur l'antenne de ses chaînes ont permis de refléter la diversité des origines de la communauté nationale. Les chaînes privées ont été plus laconiques, TF1 ne détaillant pas sa programmation et M6 citant, par genre, quelques uns de ses programmes sans mettre en valeur leurs apports.

Les rapports d'exécution des chaînes montrent cependant que les efforts réalisés pour promouvoir à l'antenne la diversité des origines et des cultures de la communauté nationale s'organisent selon trois axes :

- la visibilité à l'antenne à travers les programmes ;
- la mise en œuvre du principe d'égalité des chances dans la gestion des ressources humaines ;
- les grandes orientations qui illustrent l'engagement des diffuseurs.

→ L'analyse par programme

La fiction

Les chaînes ont identifié deux types de critère valorisant la diversité des origines dans les programmes de fiction :

- la présence de comédiens issus de minorités ;
- le thème de la fiction lorsqu'il est lié à l'intégration.

Le Conseil considère que les deux critères mis en évidence par les chaînes sont pertinents (cf. *supra* 1. La conception par le Conseil de l'obligation de diversité).

TF1 ne cite pas d'exemple de fictions ayant mis en scène des personnages issus de l'immigration. À ce sujet, on peut estimer que la réponse de TF1 est un peu lacunaire et manque d'exemples tant pour les fictions françaises qu'étrangères car la chaîne aurait pu citer plusieurs fictions mettant en scène des personnes issues des minorités. S'agissant des fictions, on relève ainsi dans sa programmation : la série *Julie Lescaut*, dont le second rôle est tenu par Mouss Diouf ou les héros de *Lost*. Cependant, on peut remarquer (sauf exemple très ancien comme la série *Le Chinois* diffusée au début des années 90) que, dans le cas des fictions françaises, ces personnages incarnent rarement des premiers rôles. Notamment dans le domaine des séries télévisuelles françaises, aucun héros récurrent n'est confié à un comédien issu des minorités.

TF1 explique cependant « [qu']un travail de fond a été lancé avec les producteurs et les agences de casting afin de mettre en avant des acteurs issus des minorités visibles dans les rôles de personnages occupant des professions honorables et identitaires : médecins, juges, policiers, avocats. »

M6 cite cinq feuilletons et téléfilms, parmi lesquels *Léa Parker* et *Sami le pion*, dont les rôles principaux sont tenus par des comédiens issus de minorités. La chaîne est la seule à mettre en avant des fictions étrangères, notamment américaines, telles que *Ma famille d'abord* et le *Cosby Show*, célèbre pour avoir été l'un des premiers à mettre en scène une famille afro-américaine.

Le service public répond précisément sur les deux critères. S'agissant de la présence de comédiens d'origines non européennes, France Télévisions indique « *poursuivre sa politique de fictions portant sur la lutte contre la discrimination à travers, notamment, plusieurs de leurs héros récurrents (Louis Page, Fabien Cosma, SOS 18, Famille d'accueil, Le Camarguais, Plus belle la vie) ou les fictions unitaires (Docteur Dassin, Mon fils venu d'ailleurs, Permis d'aimer, Adèle et Kamel, Le Voyage de Louisa sur France 2 et Une autre vie, Nord plage, Un bébé noir dans un couffin blanc, Marilyn et ses enfants, Pierre et Farid, Droit d'asile sur France 3.)* »

En ce qui concerne **le second critère relatif aux thèmes des fictions**, France 2 et France 3 ont notamment abordé les sujets des couples mixtes, de la clandestinité, des amitiés multiculturelles et de la diversité des cultures à travers douze fictions.

Le cinéma

Parmi les chaînes historiques, seule **M6** met en avant les fictions cinématographiques diffusées sur son antenne au cours de l'exercice 2005, mais il s'agit exclusivement de films non européens parmi lesquels : *Menace fantôme et l'attaque des clones*, *Le Collectionneur* ou *50 degrés Fahrenheit*, films d'aventures mettant en scène des héros d'origine afro-américaine, *Change-moi ma vie* (une actrice à la dérive sauvée par un jeune homme d'origine algérienne) ou encore *American History X* relatant la lutte contre le racisme aux États-Unis.

La programmation cinématographique de toutes les chaînes comporte toutefois plusieurs œuvres qui, à un titre ou un autre, témoignent de la diversité culturelle. On peut citer, sur TF1, *Le Baiser mortel du dragon* (sur la communauté asiatique), *Yamasaki*, *Là-bas mon pays* (avec

Nozha Khoundra, Samy Nacéri et Saïd Amadis, retour d'un journaliste français en Algérie), *La Mentale* et la série des *Taxi*, sur France 2, *Fureu* de Karim Dridi, *Fais-moi des vacances* (avec Siraboula Sissoko, Ibrahim Koma, Aymen Saïdi, etc.), *Chouchou* (avec Gad Elmaleh), *On peut toujours rêver* (avec Smäïn) et *Entre chiens et loups* (avec Saïd Taghmaoui et Moussa Maaskri) et, sur France 3, *Romuald et Juliette* (avec Firmine Richard, un P-DG secouru par sa femme de ménage noire).

Canal+, qui propose à ses abonnés 75 % de la production cinématographique récente, programme naturellement des films illustrant, par leur thématique ou leurs interprètes, la diversité des cultures de la communauté nationale. Canal+ cite les films *L'Esquive* de Abdellatif Kechiche (marivaudage en banlieue) et *Le Grand Voyage* de Ismaël Ferroukhi, qui raconte l'histoire d'un jeune Français contraint par son père de l'accompagner à La Mecque, mais on pourrait citer aussi *Exils* de Tony Gatlif, voyage d'un jeune couple français vers leurs racines algériennes ou *La Faute à Voltaire* de Abdel Kechiche, la difficile arrivée en France d'un jeune Tunisien, ou encore *Chaos* de Coline Serreau, avec Rachida Brakni, dans lequel un couple bourgeois vient en aide à une prostituée maghrébine.

L'information

Le Conseil a retenu deux critères pour mesurer la diversité dans l'information :

- la présence de journalistes issus de minorités ;
- les sujets traitant des problématiques relatives à l'intégration et des initiatives citoyennes en la matière.

Un troisième critère, hélas trop souvent négligé, pourrait être également cité : la présence de personnes d'origine extra-européenne dans les interventions ou les reportages qui ne concernent pas directement les problématiques de l'intégration. Ce critère permettrait d'éviter de cantonner la présentation de personnes issues des minorités dans des questions, certes importantes mais nécessairement stigmatisantes, et éviter dans le public l'équation entre personnes d'origine étrangère et difficultés.

Si la plupart des chaînes mettent en avant la présence à l'antenne de journalistes issus de minorités, seul le service public insiste davantage sur la notion d'éthique et souligne le rôle déterminant des magazines d'information dans un mouvement d'intégration des populations d'origine étrangère et de lutte contre les discriminations.

France Télévisions indique notamment « [qu'] *un séminaire des rédactions* "Images des uns, réalité des autres" s'est tenu à la Maison de France Télévisions le 10 mai 2005, et a rassemblé une centaine de journalistes et une douzaine de spécialistes, en présence des médiateurs de l'information et du médiateur des programmes de France Télévisions. »

Le service public souligne également l'importance sur son antenne des magazines « [permettant de] mettre en lumière les difficultés rencontrées par les populations d'origine étrangère dans leur parcours d'intégration, [de] mieux comprendre les enjeux et favoriser l'échange entre les cultures. »

France Télévisions a ainsi porté un regard sur les populations d'origine étrangère à travers des sujets d'actualité et des thèmes de société telles que : l'immigration, le racisme, les banlieues,

les mal logés, l'esclavage, les clandestins, la délinquance, les « sans-papiers », la laïcité, les tensions sociales au cours de ses émissions *Mots croisés*, *Complément d'enquête*, *Un œil sur la planète*, *À vous de juger* sur France 2 ou *C' dans l'air*, *Ripostes* et *États généraux* sur France 5.

Il est à noter que s'agissant du critère de présence des journalistes, France Télévisions n'a pas mis en avant certaines initiatives, comme le fait d'avoir confié en juillet 2004 la présentation de *Soir 3* à Audrey Pulvar, journaliste d'origine antillaise. Il est vrai que ceci ne constituait pas une première pour le service public : en 1998, FR3 avait confié son journal de 13 h à Rachid Arab, journaliste d'origine maghrébine.

TF1 précise « [qu']en termes d'information, la rédaction de TF1 compte désormais un nombre non négligeable de journalistes-reporters titulaires, originaires des minorités visibles. (...) Par ailleurs TF1 s'est engagée dans une politique volontariste d'apparition dans ses émissions d'information ou de sport d'un certain nombre de journalistes issus des minorités visibles ». De la même manière, **M6** indique que son programme court *Blog 6*, diffusé en septembre 2005, était alors présenté par une journaliste issue de minorités.

Au-delà du symbole que constitue la présence à l'antenne de journalistes issus de minorités, la représentation de la diversité des origines dans les programmes d'information s'apprécie au regard de l'image positive qu'elle est susceptible de véhiculer. Or, les déclarations des chaînes révèlent que l'image des minorités reste le plus souvent associée à une actualité peu valorisante.

Par ailleurs, on remarque que France Télévisions et TF1 ne mentionnent jamais le nom des journalistes issus de minorités présents sur leur antenne, estimant peut-être trop stigmatisant pour eux d'être nommés et de voir leur présence à l'antenne assimilée ou associée à la nécessité de refléter la diversité des origines.

Canal+ souligne le fait que les informations sur Canal+ sont présentées par Harry Roselmack. Elle cite également des reportages diffusés dans le cadre de *Lundi Investigation*, tels que « La misère à 20 ans » et « Haro sur les homos : enquête sur l'homophobie » et, dans le cadre de *90 minutes*, « École : la guerre des mémoires ».

Les documentaires

Seul le **service public** dresse un bilan exhaustif de son offre de programmes de documentaires. Au sein de cette offre, France Télévisions distingue les documentaires qui « *facilitent l'intégration et sensibilisent à ses enjeux* » de ceux qui « *valorisent les cultures étrangères*. »

Ainsi, parmi les documentaires qui révèlent « *l'autre côté des existences, et donne un visage aux débats sur l'intégration* », France 2 s'est notamment intéressée au trafic d'êtres humains, à la discrimination à l'embauche, à la double peine dans ses émissions *Envoyé spécial* et *Contre-courant*.

France 3 déclare avoir « *continué de creuser le sillon de l'intégration, dans le cadre de documentaires traitant de questions de société* » à travers la collection *Chez moi la France*, *La Case de l'oncle doc* ou ses programmes régionaux. La chaîne cite dix-neuf documentaires dont *Des gens comme nous*, *Noires Beautés*, *Paris couleur-Un siècle d'immigrations en images*, *Celui qui chante son mal enchante*, *Le Combat d'une mère*, *À la vie à la mort*, *Communauté d'Emmaüs*, *De Sarcelles à Bangui*, *Le Pays où l'on ne revient jamais*. Elle souligne que ces documentaires

abordent des thématiques qui « *concernent l'ensemble des téléspectateurs, sans être propres à une communauté en particulier. Il s'agit à chaque fois d'aborder une grande question de société (l'école, l'adolescence, la vieillesse, les violences policières) et de s'intéresser à la façon dont les populations d'origine étrangère y sont confrontées.* »

France 5 cite dix documentaires ayant proposé « *différents éclairages et repères sur l'intégration et l'insertion des populations d'origine immigrée* » parmi lesquels : *Immigrations 30 ans d'illusions*, *La République face au racisme*, *Le Temps n'efface rien* ou *Un charter pour les étoiles*.

En marge des documentaires traitant de l'intégration, dont la représentation des minorités se fait au sein de la communauté nationale, les documentaires de découverte rendent compte de la diversité et de la richesse des cultures étrangères.

France Télévisions justifie cette énumération très extensive et qui peut paraître parfois un peu éloignée du cœur du sujet, de la manière suivante : « *[qu']en 2005, les chaînes du service public ont fait du documentaire une invitation au voyage, à la découverte des peuples et des cultures du monde, de pays proches ou lointains. Une richesse unique dont témoignent le nombre et la variété des destinations explorées. (...) montrer la richesse d'une société qui s'est construite au gré des vagues successives d'immigration ; enfin, lutter contre les discriminations : les chaînes du service public entendent, à travers leurs programmes, participer activement à ce mouvement. Valoriser les cultures et les peuples venant d'ailleurs, c'est vouloir sortir d'une image trop souvent univoque et dévalorisante, présenter de la personne immigrée autre chose que la figure d'un homme déraciné : le montrer riche d'une histoire et d'une culture ancestrales, inscrit dans une structure familiale et sociale, et acteur de son destin.* »

Les chaînes de service public ont donc mis en avant une abondante offre de documentaires de découverte tels que *Des trains pas comme les autres* sur France 2 ou des émissions telles que *Des racines et des ailes*, *Faut pas rêver* et *Thalassa* sur France 3.

Toutefois, le service public, qui énumère l'ensemble des destinations explorées par ces magazines, tend à en surévaluer le poids dans la représentation qu'ils offrent de la diversité des cultures en mettant en avant des émissions destinées à la découverte de l'Europe ou de grandes régions occidentales telles que : *Hôtels de légende*, *Spéciale Naples*, *Vienne ou Bruxelles*, *Escale en Louisiane*, à *Vladivostok*, *dans la baie de Naples*, *en Écosse*, *au Danemark*, *en Australie* ou *en Nouvelle-Zélande*.

Canal+ a diffusé le documentaire *Les Lascars* et, lors de la journée « Ni putes ni soumises », le documentaire *Ni putes ni soumises : itinéraire d'un combat*.

Les magazines culturels

Le service public est également le seul à souligner son offre de magazines culturels en distinguant les émissions de société de celles dont la seule finalité est la découverte culturelle.

On note que pour ce type d'émission comme pour l'information, le service public ne met pas en avant ses animateurs. Pourtant dans ce domaine, il pourrait mettre à son actif la présence d'animateurs comme Karine Le Marchand des *Maternelles* sur France 5 ou Élisabeth Tchoungui qui anime l'émission culturelle *Ubik* sur France 5 également.

Parmi les magazines ayant pour thème « *la compréhension des enjeux profonds de l'intégration et du vivre ensemble* » France Télévisions cite des magazines réguliers comme *Campus* (sur France 2), *Culture et dépendances* (sur France 3), *Arrêt sur images*, *Les Maternelles*, *Le Bateau livre*, *La Planète des autres*, *CULT*, *Cas d'école*, *Combat public* (sur France 5). Elle énumère également des émissions ayant abordé les thèmes du « scandale Dieudonné », des banlieues, du racisme, de la religion, de la violence, des mal logés, de l'excision, de la Shoah.

Le service public cite également *Musique au cœur*, dont l'attention se porte régulièrement sur un pays ou des artistes de la scène internationale, *Double je*, où s'expriment des personnes de langue française qui proposent une synthèse harmonieuse de plusieurs cultures. Cette émission, qui dresse le portrait « *d'hommes et des femmes qui ont ajouté la langue et la culture françaises à leur langue et leur culture d'origine* », contribue à présenter de manière positive la mixité des cultures. France Télévisions met également en avant *Les Mots de minuit*, pour avoir fêté le Ramadan au Cabaret sauvage, sur France 2. France 2 souligne dans son bilan que les magazines culturels sont « *ouverts sur le monde et se font l'écho de l'œuvre d'artistes et d'écrivains étrangers, qu'ils accueillent fréquemment sur leur plateau : la culture n'a pas de frontières.* »

Les programmes jeunesse

Certaines chaînes citent quelques programmes d'animation ou de fiction qui renversent parfois les préjugés de manière symbolique.

Le service public déclare que « *France 5 continue d'encourager les séries favorisant les valeurs d'intégration et du vivre ensemble* » à travers des séries d'animation telles que : *Bébé Clifford*, *Maya et Miguel*, *5 Rue Sésame* et *Bravo Gudule*.

M6 souligne dans son bilan que « *tous les dessins animés proposés dans le cadre des programmes jeunesse de la chaîne ont à cœur de mettre en scène des personnages d'origine ethnique et sociale diverse (...) et refuse systématiquement le stéréotype du vilain méchant étranger et typé.* » Il en est ainsi de *Funcky Cops*, *Moi Willy*, *La Famille Delajungle*. La chaîne insiste par ailleurs sur la présence d'enfants dans ses émissions « *quelle que soit leur origine.* »

Canal+ mentionne que l'émission *Canaille+* a regroupé des enfants de parents nés à l'étranger comme Marie Codet (Vietnam), Louis Doat (Irlande), Mathurin Ernzen (Tunisie), Andy Rigah (Martinique-Guadeloupe), Maël et Jérémy Silbande (Allemagne-Martinique), Théo Voges (Allemagne), Cosima et Gulliver Bevernaege (Belgique), ainsi que des enfants métissés dont les parents sont nés en France : Léo Exbrayat, Garance, Arthur et Quentin Pak, Juliette Plantin.

Les émissions de jeux

TF1 est la seule chaîne à mettre en avant le rôle des émissions de jeux dans la diversité. La chaîne déclare avoir « *renforcé dans le public et parmi les candidats des émissions de jeux la présence des participants issus des minorités visibles* » il s'agit notamment des émissions : *Attention à la marche*, *À prendre ou à laisser* et *Le Maillon faible*. La chaîne déclare également que lors de ses émissions de jeux « *des thématiques favorables à l'intégration ont également été abordées* », l'émission *Attention à la marche* ayant consacré une émission spéciale aux couples mixtes ainsi qu'à des candidats d'outre-mer.

Les émissions de télé-réalité

Les chaînes publiques ne diffusant pas de jeux de télé-réalité, seules **M6** et **TF1** mettent en avant les émissions de télé-réalité comme représentatives de la diversité des origines. TF1 cite l'un des candidats de *Koh Lanta 5*, et M6 les participants à ses émissions : *Bachelor 3*, *Top Model 2005*, *Le Pensionnat de Sarlat*, *Mères et filles* et *On a échangé nos mamans*.

Les divertissements et émissions musicales

Les chaînes établissent dans leur déclaration une distinction entre la présence d'animateurs issus de minorités, les émissions musicales et spectacles favorisant une mixité ethnique et culturelle et les vidéomusiques emblématiques de la diversité des origines de la communauté nationale.

France 2 cite deux soirées spéciales : *Au-delà de nos différences* et *J'ai rêvé d'un autre monde* où des artistes de toutes les origines ont interprété des chansons au nom de la tolérance.

M6 met essentiellement l'accent sur la présence à l'antenne de personnalités issues de minorités dans ses émissions *La Nouvelle Star*, *C'est pas trop tôt* et *Hit machine*. La chaîne cite également les documentaires musicaux et les concerts consacrés à des artistes issus de minorités ou œuvrant pour la lutte contre les discriminations tels que *Tous égaux, tous en scène*.

La chaîne valorise également son offre de vidéomusiques, elle déclare faire « *place à une très grande diversité musicale et donc ethnique, via les différents courant musicaux : rap, raï, R'n'B, zouk, ragga, reggae* » et souligne que ces programmes qui représentent plus de 500 heures ont été l'occasion pour différentes cultures de s'exprimer à l'antenne *via* la musique.

Dans le domaine des émissions de divertissement, **Canal+** cite des programmes tels que *Playground*, *+ Clair*, *Le Vrai Journal*, *Vendredi et samedi pétantes*, *Nous ne sommes pas des anges*, *Le Grand Journal*... en insistant sur la politique d'invitation, qui a permis de voir à l'écran de nombreuses personnalités issus de minorités nationales (Tony Parker, Amadou et Mariam, Safia Otokore, Christian Karembeu, Brahim Asloum, Corneille, etc.). Certains chroniqueurs sont également valorisés par la chaîne au titre de la diversité (Atmen Kelif, chroniqueur humoriste du *Grand Journal*, Salvatore Viviano, chroniqueur au sein de l'équipe de *Nous ne sommes pas des anges*, ou encore Chakib Lahssaini, chroniqueur média de *+ Clair*).

Canal+ met aussi en valeur ses émissions consacrées à la musique, telles que *L'Album de la semaine* ainsi que *La Musicale*.

Le sport

Le traitement du sport, qui avait été mis en avant les années précédentes comme représentatif de la diversité des origines de la communauté nationale est cette année totalement absent des bilans des chaînes hertziennes.

Canal+ cependant souligne que la diversité des origines et des cultures s'expose sur son antenne à travers les nombreux journalistes sportifs de sa rédaction, notamment Mourad Zeghidi, José Toure, Surya Invuti, Samyr Hamoudi, et ses consultants sportifs, Luc Sonor et Waquir Mota.

Les émissions spéciales

Le service public met en valeur dans son bilan des opérations spéciales telles que : « La semaine de l'intégration » qui s'est déroulée du 4 au 10 avril 2005 et qui a été l'occasion de mettre à l'antenne de nombreux programmes de genres différents (fiction, programme pour la jeunesse, cinéma, documentaire et magazine) ayant trait à ce thème.

France Télévisions souligne également que **France 3**, à travers son maillage régional et local, s'est toujours fait l'écho d'initiatives citoyennes favorisant l'intégration et la mixité sociale. Depuis 2002, le magazine *C'est mieux ensemble* s'est « attaché à mettre en valeur celles et ceux qui, à l'échelle locale, font vivre le lien social et contribuent à lutter contre les exclusions », en diffusant au cours de l'année de nombreux reportages relatant les efforts d'intégration des populations d'origine étrangère, à travers l'apprentissage de la langue française, l'éducation, les loisirs, les activités culturelles, les rencontres et la solidarité, notamment : « Illettrisme », « La rentrée des primo-arrivants », « Association de foot et de devoirs scolaires », « Portrait d'Amadou Kouyaté ».

France 5 a soutenu l'opération « Talents des cités », initiative du ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement destinée à révéler et récompenser le parcours personnel et professionnel de jeunes issus des cités, leur créativité et leur pugnacité à entreprendre.

Canal+ a proposé une opération spéciale sur la journée « Ni putes ni soumises » sur le thème de la mixité, de la laïcité et de l'égalité, avec la diffusion de 10 pastilles de témoignages et un documentaire (*cf. supra*).

→ L'analyse par thème abordé

Le bilan des chaînes historiques dresse donc la liste de quelque 200 programmes, hors émissions jeunesse, fictions et opérations spéciales, significatifs de leur engagement à représenter à l'antenne la diversité des origines et des cultures de la communauté nationale.

L'analyse par thème révèle que les chaînes ont particulièrement insisté sur la présence de personnalités issues de minorités (acteurs, journalistes, animateurs, artistes, candidats). Elles représentent environ 18 % des programmes cités, soit par leur simple présence, soit par leur engagement. Parmi elles, les artistes sont sur-représentés, même si certains d'entre eux (chanteur lyrique italien, collectionneur d'art brésilien, spécialiste japonais de Balzac, chanteuse indonésienne) ne contribuent que peu à la représentation de la diversité des origines et des cultures de la communauté nationale.

Dans le cas des journalistes cependant, France Télévisions et TF1 valorisent leur présence sans pour autant les nommer.

Les magazines de découverte constituent environ 30 % de l'offre de programme déclarée par les chaînes comme représentative d'une ouverture à la diversité et à la richesse des cultures. Toutefois, la région la plus fréquemment explorée reste l'Europe, avec des émissions telles que : « Spéciale Bruxelles », « Spéciale Naples », « Spéciale Vienne », « Gala pour la réouverture de l'Opéra de Vienne », « Escale au Danemark », « Escale dans la baie de Naples », « Escale en Écosse ».

Ces programmes constituent également un moyen privilégié pour découvrir l'Asie, peu souvent citée par les autres programmes, à travers des documents tels que : *Ma vie après le tsunami*, *Destination Birmanie*, *Les Chemins de Lhassa*, *Escale à Shanghai*, *Escale au Vietnam*, *Spécial Asie*.

L'Afrique est également très présente à travers la découverte de : *Afrique australe, sur la route des explorateurs*, *Escale au Bénin*, *Escale dans le Delta du Nil*, *Escale dans le Déroit de Gibraltar*, *Escale en Tanzanie*, *Les Forçats de l'ivoire*, *Couleurs de mer : mer Rouge*.

Les documentaires et magazines qui abordent la question de la diversité des origines de la société française à travers les questions d'actualité et les faits de société représentent environ 32 % des programmes cités par les chaînes. Parmi les thèmes développés, quatre sujets affichent une large prédominance : il s'agit des banlieues, de l'immigration, du couple religion-laïcité et du racisme.

Les banlieues constituent un thème récurrent traité à travers des sujets tels que : « Colonisation, banlieues : la France est-elle coupable ? », « La guérilla des banlieues », « Le sport peut-il apaiser le malaise des banlieues ? », « Banlieues, miroir des peurs françaises ? », « Le sexisme dans les banlieues », « Les tournantes en banlieue : un soufflé médiatique ? », « Banlieues-justice, la France s'enflamme », « Couvre feu », « Quand la banlieue brûle », « Violences dans les banlieues », « Vu de l'étranger : une insurrection musulmane ? », « Banlieues : comment s'en sortir ? », « Banlieues : et maintenant ? ».

Les chaînes historiques réservent également une large place au thème de l'immigration : « Clandestins : l'assaut des pauvres », « Immigration clandestine », « Traversée clandestine », *Les Étoiles venues du froid*, « Ados : grandir entre deux cultures », « Immigrations, 30 ans d'illusions », « L'Europe des immigrés », « La France black-blanc-beur », *Le Pays où l'on ne revient jamais*, *Paris couleur, un siècle d'immigrations en images*, « Peut-on choisir ses immigrés ? », « Polygamie, immigration : chiffres et fantasmes », *Les Étrangers de Mosset*, *Plaines de vies*.

Les religions, et plus particulièrement l'Islam, ont été un sujet de préoccupation dans les médias, notamment dans leur rapport au terrorisme, aux femmes ou à la laïcité, avec des sujets tels que : « Islam et terrorisme : un fantasme télévisuel ? », « Femmes, turques et laïques », « La fatwa française », « La ferveur et la laïcité », « La laïcité », « Le 21^e siècle sera-t-il l'otage des religions ? », « Les religions, ennemies des femmes ? », « Religions et spiritualité ».

En dernier lieu, on observe que le racisme et la discrimination raciale ont été au centre de débats tels que : « La tête du client », « Racisme, violence et football », « C'est quoi le racisme ? », « La République face au racisme », « Peut-on guérir le racisme dans le sport ? », « Tension sociale ou raciale ? », « Y a-t-il un racisme anti-Blanc ? ».

En marge des magazines, les documentaires ont apporté un éclairage différent sur ces questions en privilégiant le portrait et l'exemplarité pour rendre compte notamment de l'exil à travers *Casablanca souvenirs*, *Celui qui chante son mal enchante*, *Gaspard de la nuit* ; de l'immigration dans *Cher Pays de mon enfance*, *De Sarcelles à Bangui*, *Ma Petite Pologne*, *Un charter pour les étoiles* ; et de l'intégration dans *La Main d'or*, *Tabar, l'étudiant*, *À la vie à la mort*.

→ Les grandes orientations

France Télévisions devrait engager une réflexion en vue d'un accord au niveau du groupe sur l'accès et la présence de la diversité d'origine dans les effectifs de France Télévisions. En parallèle, le service public devrait mettre en œuvre les premières actions du programme Equal, initiative du Fonds social européen et dont l'objectif est de lutter contre toutes les formes de discrimination et d'inégalité dans la sphère du travail et de l'emploi, soit :

- une étude autorisée par la CNIL sur la diversité dans les effectifs ;
- une analyse des stéréotypes et préjugés au sein de France Télévisions, sur interviews de l'encadrement ;
- des formations à la diversité par des conférences-débats de l'encadrement et des élus ;
- une table ronde pour les créateurs et autres professionnels de la fiction sur le thème « Diversité : création positive et accès aux métiers » ;
- un nouveau séminaire des rédactions « Les images des uns dans la réalité des autres » ;
- la mise en place avec le BVP d'un observatoire de la diversité à travers la publicité ;
- le lancement de l'opération « Forum : citoyenneté-médias », qui conduit des journalistes des différentes rédactions du groupe à la rencontre d'élèves de terminales de cités dites sensibles à travers la France ;
- la préparation avec la WDR d'une conférence internationale sur l'intégration et la diversité dans l'audiovisuel public européen.

France 5 déclare avoir conclu un accord de partenariat avec les représentants de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration, dont l'ouverture est prévue en avril 2007, qui se traduira par la mise en production de cinq films documentaires de 52 minutes, réalisés autour des thèmes de l'immigration, de l'insertion en France et de ses répercussions positives sur notre société. Ces documentaires en production sont : *Les Immigrés de France du 21^e siècle*, *La Création de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration*, *L'Histoire d'un siècle d'immigration à Marseille*, *L'Histoire de l'urbanisme et de l'immigration à travers la naissance de la cité Max Dormoy à Bobigny* et *L'Histoire des relations entre immigration et cinéma*.

TF1 affirme rester « consciente qu'elle a un rôle essentiel à jouer dans la recréation d'une partie du lien social en voie de désagrégation dans la France d'aujourd'hui, notamment dans les banlieues » et la chaîne s'engage notamment à ce que « tous les nouveaux projets de fiction en développement comportent un ou plusieurs acteurs issus des minorités visibles. »

Les chaînes hertziennes numériques

À ce titre, sont concernées les chaînes gratuites de la TNT : I Télé, BFM, Gulli, Europe2 TV, Direct 8, France 4, NRJ12, NT1, TMC et W9

→ La forme des bilans

Les chaînes de la TNT ont globalement consacré un paragraphe sur la manière dont elles s'acquittent des obligations résultant de l'article 2.3.3 « Vie publique » de leur convention qui

comporte la même disposition que les chaînes hertziennes analogiques et qui dispose que « *L'éditeur veille dans son programme à promouvoir les valeurs d'intégration et de solidarité qui sont celles de la République* » et « *à prendre en considération, dans la représentation à l'antenne, la diversité des origines et des cultures de la communauté nationale.* »

Seule **NT1** déclare ne pas avoir « *encore la possibilité d'assurer une représentation proportionnelle de la diversité des origines et des cultures de la communauté nationale* » en raison du peu d'émissions qui, sur son antenne, font appel à des animateurs.

→ L'analyse par programme

La fiction

Seules **France 4** et **W9** se réfèrent aux programmes de fiction comme représentatifs de la diversité des origines. France 4 cite le téléfilm *Bye-Bye* relatant le quotidien d'une famille tunisienne installée à Marseille. W9 déclare que « *la diversité des origines de la communauté nationale est présente sur son antenne (...) par le biais des personnages de séries ou de films* », sans donner plus de détails.

Le cinéma

Les chaînes de la TNT n'ont pas exploité l'apport de ce genre dans la représentation de la diversité des origines alors que **Direct 8** et **TMC** proposent une offre de cinéma importante.

On peut toutefois citer les films *Raï* (mettant en scène la communauté maghrébine) et *Le Ciel, les oiseaux et ta mère* sur **W9**, *Wesh Wesh* (sur la désintégration des cités vue par un ex- « double peine ») et *Bye bye* sur **France 4**, *Mécaniques célestes* (l'arrivée à Paris d'une jeune Vénézuélienne fuyant à Paris un mariage forcé), *Malik le maudit* de Youcef Hamidi et *La Thune* (avec Sami Bouajila) sur **NT1**.

L'information

Seules France 4, Direct 8 et I-Télé mettent en valeur leurs émissions d'information.

Ainsi, par exemple, la chaîne d'information en continu **I-Télé** insiste sur le fait qu'elle « *a su naturellement et historiquement prendre en compte la pluralité des origines dans la représentation à l'antenne* » et cite les noms des journalistes Joseph Andjou, Valérie Khong, Patricia Loison ou encore pour l'exercice 2005, avant son arrivée sur TF1 et LCI, du journaliste Harry Roselmack. La chaîne évoque également des émissions exceptionnelles consacrées au *60^e anniversaire de la libération d'Auschwitz*, à *la commémoration de l'abolition de l'esclavage en France* ou plus régulières telles que *I-Afrique*.

Direct 8 déclare « *faire en sorte qu'un nombre significatif des présentateurs et animateurs qui interviennent régulièrement à l'antenne soit représentatif de la diversité des origines et des cultures de la communauté nationale* », et cite l'animatrice d'origine africaine intégrée depuis fin 2005 aux équipes de *Direct matin* et du journal télévisé qu'elle présente en alternance.

France 4 quant à elle, révèle s'être interrogée en 2005 sur les vertus du sport face au racisme ou au malaise des banlieues à travers son émission *Soyons sport !*

Les documentaires

Seule **TMC** met en avant l'apport de sa programmation de documentaires qui offre un éclairage sur la richesse et la diversité des cultures étrangères. Elle cite des grandes séries documentaires telles que : *Destination monde*, *Découvrir le monde* et *Étape à*.

Les magazines culturels

Comme pour le cinéma, les chaînes n'ont pas évoqué les apports de leurs magazines culturels.

Les programmes jeunesse

Gulli, la chaîne pour enfants diffusée depuis novembre 2005, déclare que « *ses programmes d'animation et de fiction véhiculent de manière générale des valeurs de générosité, de fraternité et d'intégration.* »

La chaîne cite à ce titre la série *Sister Sister* qui insiste sur la force du lien familial au sein d'une famille afro-américaine, le programme d'animation aux personnages multiethniques *Lil'elvis et les truckstoppers*, *Foot de rue* qui prône l'apprentissage multiculturel.

Dans ses projets, Gulli met en avant la création d'une mascotte « *qui a été conçue autour des valeurs de représentation de diversité des origines* » et qui prendra les traits d'une jeune métisse.

Les émissions de jeux

Direct 8 évoque le fait que l'animateur de son émission *Jeux sans enjeu* est d'origine asiatique et **Europe 2 TV** déclare que « *les candidats de [son émission] Sexy Or not sont représentatifs de la diversité des origines et des cultures de la communauté nationale.* »

Les divertissements et émissions musicales

La musique est le genre qui revient le plus fréquemment dans le bilan des chaînes numériques hertziennes, qui considèrent majoritairement que tant les vidéomusiques que les concerts ou les spectacles vivants sont le lieu privilégié de l'expression des cultures et de la représentation de la diversité des origines.

Europe 2 TV, **NRJ 12** et **W9** se rejoignent pour souligner que les sessions de vidéomusiques constituent une vitrine de la diversité culturelle.

Europe 2 TV, **W9** et **France 4** insistent sur la captation de concerts ou de spectacles vivants consacrés à des artistes représentatifs de la diversité. **W9** cite le concert événement « *Quand vous êtes là* », ainsi que le concert événement en faveur de l'intégration « *Tous égaux, tous en scène* ».

France 4 cite des émissions telles que *Taratata*, *En direct de* et *Plus près des artistes* qui favorisent selon la chaîne les rencontres interculturelles et permettent la découverte d'artistes issus de tous les horizons.

Les émissions spéciales

France 4 déclare avoir mis gracieusement son antenne à disposition de plusieurs causes pour l'information pratique du public et en faveur de l'intégration et de la tolérance.

Les services thématiques conventionnés ⁽²⁾

Au nombre des obligations déontologiques prévues dans les conventions des services thématiques figure un article 2-3-3, intitulé « Vie publique », qui dispose notamment que « *L'éditeur veille dans son programme : [...] à prendre en considération, dans la représentation à l'antenne, la diversité des origines et des cultures de la communauté nationale* ».

Conformément aux stipulations conventionnelles relatives au contrôle, il a donc été demandé pour la première fois aux services thématiques, en février 2006, de bien vouloir faire parvenir au Conseil, avec le rapport d'exécution des obligations et engagements relatifs à la diffusion pour l'exercice 2005, des éléments d'information sur les initiatives prises à l'antenne pour répondre à cet objectif.

Seules 50 chaînes sur les 75 concernées ont répondu à cette demande et ce malgré un courrier de relance adressé en juin 2006 (*cf.* liste des services ayant ou non répondu à cette question en annexe).

Outre l'examen des initiatives internes aux chaînes pour promouvoir la diversité des origines, il sera procédé dans un second temps à une photographie du panorama des chaînes qui intrinsèquement sont un vecteur de transmission d'une culture déterminée, musicale essentiellement, ou d'une religion spécifique présente sur le territoire français et qui, toutes ensemble, contribuent à une certaine forme de diversité externe.

→ La forme des bilans

Il a été relevé une grande disparité dans la précision des réponses apportées et dans la compréhension du champ d'appréciation de la diversité. En effet, certains services se contentent d'indiquer qu'ils se sont efforcés de respecter leur engagement conventionnel sans plus de développement (Jimmy, Planète, Planète Choc, Planète Thalassa et Seasons) et d'autres citent des exemples de fictions ou d'animations qu'ils diffusent, qui ne correspondent pas à la réalité nationale de la diversité mais qui reflètent bien souvent davantage le multiculturalisme d'autres pays (13^{ème} Rue avec des fictions américaines, Mangas avec des dessins animés japonais et les trois chaînes Disney avec des séries et animations américaines).

Les autres services accédant à la demande du Conseil ont quelque peu détaillé les programmes et initiatives qui ont contribué sur leur antenne à améliorer la représentation de la diversité des origines et des cultures de la communauté nationale. Ils mettent alors en avant tantôt les productions cinématographiques et audiovisuelles qu'ils diffusent et qui comprennent des acteurs issus des diverses composantes de la nation, tantôt les productions propres (émissions réalisées en plateau, magazines de reportages...) consacrées au thème de la diversité ou faisant intervenir des invités ou des animateurs représentatifs de ces diverses composantes.

→ L'analyse par programme

Seront examinés, tour à tour, les différents genres de programmes et les initiatives qui semblent les plus pertinentes.

(2) Sont retenus ici les services conventionnés de télévision payante diffusés par voie numérique terrestre ou par un réseau n'utilisant pas des fréquences assignées par le CSA (hors chaînes cinéma et de paiement à la séance).

La fiction

S'agissant des chaînes généralistes, mini-généralistes et de fiction, les responsables éditoriaux ont parfois mis en avant les programmes audiovisuels et cinématographiques français, déjà diffusés sur les chaînes hertziennes, qui mettent en valeur des acteurs issus de minorités visibles dans des rôles de personnages ayant une activité professionnelle valorisante qu'ils ont eux-mêmes mis à l'antenne en 2005 (ex : *Commissariat Bastille* et *Van Loc* sur **TV Breizh** ou encore *H* sur **Comédie**).

Par ailleurs, quelques rares productions faisant intervenir des comédiens représentatifs de la diversité des origines ont été engagées par les chaînes du câble et du satellite et diffusées en 2005 (ex : *Projet Haute Couture*, programme court d'autopromotion scénarisée, sur **Téva** et la série *QIF – Questions d'intégration française*, sur **Comédie**, qui de surcroît est dédiée sur un ton humoristique à cette thématique de la diversité et de l'intégration).

La programmation cinématographique des ces services comporte plusieurs œuvres qui reflètent ou mettent en valeur la diversité des origines et des cultures, soit par leur thème, soit par les comédiens qui y figurent : *Saraka Bo* (mettant en scène la communauté noire) et *Ma 6T va craquer* (la violence urbaine) sur 13^{ème} rue, la série des *Black mic mac* sur Comédie et Téva, *Le Fils du Mékong* (un jeune Vietnamien aidé dans son intégration) sur **Comédie**, *Loin des barbares* (un Albanais sans papiers retenu à Roissy) et *Métisse* (une Antillaise partagée entre son amant noir et son amant blanc) sur **TV5**, *Origine contrôlée* (la cavale de trois personnes menacées d'expulsion) et *Le Grand Frère* sur **Paris Première**, *Le Petit Bougnat* (le séjour d'un enfant noir en colonies de vacances) sur **Canal J**, *C'est pour la bonne cause* (un garçon de 12 ans cache chez lui un petit réfugié africain) sur **Jetix**, *L'Œil au beurre noir*, *Vanille fraise* et *Charité business* sur **TF6**.

S'agissant des **services de cinéma**, **TPS Star** souligne qu'outre son émission phare, diffusée chaque soir à 20 h en clair depuis mars 2006, présentée notamment par Emmanuel Payet, elle programme régulièrement des cycles de cinéma thématiques qui sont autant d'occasions de mettre en valeur la diversité des cultures. Par exemple, **TPS Cinéculte** a proposé en 2005 un « Mois Asie majeure » (*À la verticale de l'été* de Tran Anh Hung et *La Saison des goyaves* de Naht Min Dang, cinéastes vietnamiens), une « Nuit événements d'Algérie » (*La Question* de Laurent Heynemann et *Avoir 20 ans dans les Aurès* de René Vautier) et, en 2006, un « Mois Blaxploitation ». **TPS Cinextrême** a également proposé une soirée « Balkans » avec *Underground* de Kusturika et *Baril de poudre* de Paskaljevitch.

Ciné Cinéma ne donne pas d'exemple de la manière dont elle « *veille, sans préjudice des contraintes inhérentes à la thématique de sa programmation, à ce que les programmes qu'elle diffuse soient de nature à promouvoir les valeurs d'intégration et de solidarité de la République* ». On peut cependant citer quelques cycles, soirées et titres : *L'Esquive* et une « Soirée Djamel Debouzze » sur **Ciné Cinéma Premier**, un cycle Youssef Chahine, une soirée « Alger » avec les films *Viva Laldjérie* et *Le Harem de Madame Osmane* de Nadir Moknèche, une « Soirée Cinéma des sables » avec *Un homme sans l'Occident* de Raymond Depardon et *Lettres d'amour en Somalie* de Frédéric Mitterrand, une « Soirée Rachid Boucharef avec *Cheb* et *Poussières de vie*.

L'information

Plusieurs services soulignent que leur rédaction est composée de journalistes d'origines diverses et qu'à l'antenne, pour certains journaux télévisés notamment, interviennent des présentateurs représentatifs de cette pluralité d'origines.

Les services **EuroNews**, **LCI** et **TV5** mettent tous en exergue la pluralité des origines au sein de leur rédaction.

Les documentaires

La chaîne **Histoire** indique qu'elle a programmé, à l'occasion des commémorations de l'abolition de l'esclavage, des documentaires célébrant le souvenir de Victor Schoelcher et de Toussaint Louverture et que, par ailleurs, dans le magazine hebdomadaire *Le Journal de l'Histoire*, les intervenants ont été invités à évoquer la polémique sur les lois mémorielles ou encore sur la création de la Cité de l'immigration.

Les autres services de **TF1 Digital** consacrés principalement à la diffusion de documentaires (**Odyssée** et **Ushuaïa TV**) ne livrent pas d'exemples marquants de programmes liés à la diversité et soulignent plutôt qu'interviennent à l'antenne des journalistes originaires des départements d'outre-mer.

Voyage a, pour sa part, proposé un programme intitulé *La Tour du monde* réalisé par Alice Diop, jeune femme française d'origine sénégalaise, qui porte un regard personnel sur une barre HLM dans laquelle elle a habité les dix premières années de sa vie. Ce documentaire s'attache à montrer la vie quotidienne des diverses communautés cohabitant dans cette unité de lieu. La chaîne indique aussi avoir accueilli des invités d'origines diverses dans ses émissions d'initiation au voyage et de partage de la découverte du monde.

Les programmes jeunesse

Parmi les chaînes destinées à la jeunesse, **Filles TV** précise qu'elle s'attache à représenter la jeunesse française dans toutes ses facettes et différences tant sociales qu'ethniques. Elle ajoute que l'émission *Kawaiï* est présentée par des animatrices représentatives de la diversité nationale.

Canal J met en avant sa politique de production d'émissions de divertissement, de magazines et de jeux intégrant des intervenants représentatifs des diverses origines et cultures. Elle cite en exemple les programmes *Iap Iap*, *Lollytop*, *Re-7* ou encore *Blagadonf*.

Enfin, il est relevé que la chaîne **Euréka** a diffusé une série documentaire britannique intitulée *Origines Originales* dans laquelle de jeunes Anglais vont découvrir le pays natal de leurs parents. Bien que non représentatif de la diversité nationale française, ce programme peut permettre aux enfants d'appréhender le thème de la pluralité des origines au sein d'une même communauté nationale et en cela contribuer à l'ouverture d'esprit des jeunes téléspectateurs.

Dans le même sens, la diffusion de dessins animés étrangers dans lesquels interviennent des personnages récurrents relevant de minorités visibles (comme dans l'animation *Les Petits Einstein* sur **Playhouse Disney**) peut contribuer à l'objectif de représentation de la diversité des origines et des cultures, dès lors que ces animations sont suffisamment détachées d'une réalité nationale déterminée pour que le jeune public français puisse alors s'y identifier.

Les émissions musicales

Les programmes musicaux (vidéomusiques, magazines, concerts...) contribuent bien souvent à la représentation de la diversité des origines et des cultures de la communauté nationale en faisant place à des genres tels que le rap, le R'n'B, le raï ou encore le zouk interprétés par des artistes français d'origines diverses. La grille de **MCM**, par exemple, comprend ainsi des plages horaires thématiques en fonction des genres musicaux proposés et un *Journal de la musique* qui donne lieu à des reportages sur des personnalités de tous horizons artistiques.

Plusieurs chaînes musicales (**M6 Music Hits**, **Fun TV**...) citent également comme emblématiques de cette pluralité les noms de chanteurs et de groupes tels que Assia (chanteuse d'origine algérienne), Corneille (interprète d'origine rwandaise) ou encore IAM (groupe de rap marseillais) et permettent la découverte d'artistes issus de tous les horizons.

Les divertissements

Certains services proposent des émissions de divertissement présentées par des animateurs issus des diverses composantes de la société française (ex : l'animateur Magloire sur **Fun TV** ou le présentateur Nabil Djelil sur **Game One**) ou consacrées à des comédiens et humoristes représentatifs de cette diversité (Dieudonné et Jamel Debbouze sur **Paris Première** ou encore Omar et Fred sur **Comédie**).

Le sport

Les services consacrés à la retransmission d'événements sportifs soulignent que, par définition, le sport est un terrain propice à la diversité et au respect des origines et des cultures.

OM TV considère ainsi que, à l'instar du cosmopolitisme de la ville de Marseille, les joueurs et les supporters de l'Olympique, sans cesse au centre des programmes, permettent une large représentation des origines et des cultures de la communauté nationale.

Quant à la chaîne **Infosport**, elle précise qu'elle s'attache depuis toujours à favoriser sur son antenne la présence de journalistes d'origines différentes.

Les émissions spéciales

La chaîne **Demain** déclare diffuser régulièrement des programmes consacrés à la valorisation des initiatives portées par des personnes issues de minorités visibles ou provenant de territoires urbains réputés en difficulté. Dans ce cadre, les émissions suivantes ont été programmées en 2005 : *Entreprendre en zone franche urbaine*, *Jeunes créateurs de la banlieue*, *Journal de l'emploi*, *Nuit contre la discrimination*. Enfin, il est à souligner que le service a programmé un reportage sur le fonctionnement de la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (Halde).

➔ La représentation externe de la diversité des origines au travers de l'existence de services de télévision dédiés à une culture ou à une composante de la société française

Outre l'appréciation de la diversité des origines et des cultures au sein des programmes chaîne par chaîne, il est possible de dresser un panorama des services de télévision qui, sans avoir une politique de diffusion de programmes pluraliste en termes de diversité de représentation des composantes

nationales en interne, contribuent, lorsqu'elles sont considérées toutes ensemble, à une diversité externe en représentant chacune spécifiquement une origine ou une culture déterminée.

Il est possible de citer à ce titre les chaînes dites communautaires et confessionnelles (**Beur TV**, **Berbère TV**, **KTO** et **TFJ**) qui, bien que n'ayant apporté aucun élément d'information sur le sujet, sont des vecteurs de représentation de la diversité.

Doivent également être considérés les services musicaux qui dédient leur programmation à un genre musical expression d'une composante culturelle de la communauté nationale (**M6 Music Black** et **Trace TV**).

Les chaînes communautaires

Beur TV veut ainsi s'adresser aux communautés issues du Maghreb vivant en France, mais aussi à l'ensemble de la population française, et ce dans une démarche citoyenne et républicaine d'encouragement au dialogue et à l'intégration. **Berbère TV** se présente pour sa part comme une télévision familiale et de proximité destinée à la population berbérophone mais dont l'objectif est aussi de faire connaître la culture berbère dans un esprit de laïcité, de citoyenneté et d'intégration.

Les chaînes confessionnelles

S'agissant des chaînes **KTO** et **TFJ**, elles ont pour finalité de donner aux catholiques et juifs de France un outil aidant ou accompagnant la pratique de la foi et pour les autres téléspectateurs un espace médiatique de réflexion et de débats autour de thèmes tels que la place du fait religieux dans la société contemporaine.

Les chaînes dédiées à une expression culturelle

M6 Music Black est, par essence, une chaîne permettant une exposition significative d'une des composantes de la diversité des origines et des cultures de la communauté nationale. Que ce soit au travers de la diffusion de vidéomusiques, notamment de rap français dont les interprètes sont souvent des enfants de l'immigration, ou au travers de la diffusion de concerts ou de portraits d'artistes dans les magazines musicaux, M6 Music Black se définit comme un lieu de promotion des valeurs d'intégration.

Enfin, de par son format musical et culturel urbain, la promotion et la représentation de la diversité de la société française sont au cœur du projet éditorial de **Trace TV**. La chaîne souligne que plus de 80 % des vidéomusiques qu'elle diffuse intègrent dans leur *casting* des artistes issus des minorités visibles et que la quasi-totalité des documentaires de format court qu'elle propose au sein du magazine *Code font* apparaître des personnes issues de ces mêmes minorités.

Trace TV met également en avant son initiative, qu'elle juge unique dans le paysage audiovisuel musical, d'avoir investi dans la mise en place d'une rédaction « *afin de pouvoir garantir la représentation de la diversité de cette France urbaine* », ce qu'elle ne pouvait pas faire par le biais de simples achats de programmes qui, selon elle, répondent rarement à cette exigence.

Le rapport remis par la chaîne indique pour conclure que *Trace TV* est la première entreprise de France signataire de la Charte de la diversité et ce le jour de sa création. Ses engagements en faveur de la diversité se déclinent alors dans ses politiques de recrutement, de partenariats, de sous-traitance et dans ses actions de communication.

■ CONTRIBUTION DES RADIOS À LA DIVERSITÉ EN 2005

L'objectif de refléter « *la diversité de la société française* » défini à l'article 47 de la loi du 30 septembre 1986 tel que modifié par la loi du 31 mars 2006 sur l'égalité des chances concerne les radios au même titre que les télévisions.

Cependant, comme cela a été évoqué en première partie de ce bilan, l'abondance des radios diffusées en France et l'extrême variété des formats proposés assurent une telle diversité au sein du paysage radiophonique national qu'il n'a pas semblé nécessaire au Conseil de s'attacher à garantir une semblable diversité à l'intérieur des programmes de chacune des radios privées qu'il a autorisée et conventionnée.

Par contre, cette exigence a été maintenue pour ce qui concerne les différentes radios publiques (RFI et stations de Radio France) qui s'attachent, chacune selon ses spécificités, à refléter, dans sa programmation, « *la diversité de la société française* ».

Les radios privées conventionnées

Pour garantir le pluralisme du paysage radio, le Conseil a défini cinq catégories de radios en fonction de leur mode de financement (plus ou moins 20 % du chiffre d'affaires généré par la publicité), de leurs programmes (programme d'intérêt local ou national) et de leur couverture (locale et régionale ou nationale). Lors d'un appel à candidatures, les autorisations d'émettre sont donc accordées aux différentes stations candidates avec pour objectif d'assurer un équilibre entre ces différentes catégories, lui-même garant d'un pluralisme de l'offre.

Comme l'indique le rapport d'activité 2005 du CSA, près de 1 000 opérateurs différents bénéficient aujourd'hui d'une autorisation d'émettre, dont 549 radios de catégorie A (associatives).

Si le Conseil n'a pas défini de catégorie spécifique pour des radios s'adressant à des communautés particulières, il a cependant autorisé sur le territoire français plus de soixante-dix stations dont l'objectif principal est, pour tout ou partie de leur programme, de s'adresser à une ou plusieurs communautés culturelles et linguistiques liées à des populations d'origine étrangère. Ces radios diffusent certaines de leurs émissions en italien, en portugais, en hébreu, en arabe, en turc, en arménien, en berbère, en espagnol, en langues africaines (ex : wolof, lingala, swahili), etc.

Une liste de ces stations, regroupées par grandes zones du territoire, précisant les langues employées pour une partie de leur programme, est présentée en annexe IV et un détail de la programmation de certaines de ces stations est présenté en annexe V.

Les radios publiques

Concernant le service public, le groupe Radio France et Radio France internationale (RFI) contribuent à refléter la diversité de la société française tant à travers la composition de leur programmation que par les différentes langues employées dans les programmes diffusés.

Radio France

À l'instar des chaînes de télévision publiques, le cahier des missions et des charges de la société Radio France a été modifié en juin 2006 afin d'ajouter, dans un article 5-1, les dispositions suivantes :

« La société participe aux actions en faveur de la cohésion sociale et à la lutte contre les discriminations.

Elle prend en compte, dans la représentation à l'antenne, la diversité des origines et des cultures de la communauté nationale.

Elle veille à ce que ses programmes donnent une image la plus réaliste possible de la société française dans toute sa diversité.

Elle accorde également une attention particulière au traitement à l'antenne des différentes composantes de la population.

De façon générale, elle promeut les valeurs d'une culture et d'un civisme partagés. ».

En outre, l'article 95 de ce même cahier des missions et des charges dispose que *« La société programme et fait diffuser des émissions destinées aux ressortissants étrangers résidant en France, dans des conditions fixées par une convention annuelle »* et l'alinéa 3 de l'article 25 prévoit que France Culture diffuse *« un programme présentant les divers aspects et modes d'expression des cultures, mettant en valeur le patrimoine et développant la création radiophonique »*.

Si l'année 2006 sera donc la première année d'application de cette nouvelle obligation de diversité, Radio France s'est efforcée, au cours de ces dernières années, de mettre en valeur sur ses antennes la diversité culturelle de notre pays à travers, notamment, une meilleure représentation des composantes de la société française, et en particulier les nouvelles générations issues de l'immigration.

D'une manière générale, cette action s'est traduite, dès 2004, par l'introduction de nouvelles émissions, magazines ou chroniques, l'élargissement des sujets traités ou encore la politique d'animation et d'invitation sur les antennes. On trouvera ci-après quelques exemples récents illustrant cette démarche.

→ Sur France Inter

À titre indicatif, on relèvera la programmation récente (durant la saison estivale 2006) d'une série quotidienne consacrée à l'Afrique, *l'Afrique enchantée*, animée par Vladimir Cagnolari et

Soro Solo, série ayant notamment fait appel au concours d'artistes africains et de Français d'origine africaine (diffusion en août, du lundi au vendredi, de 14 h à 15 h).

→ Sur France Info

Toujours à titre illustratif, on notera l'introduction en mars 2006 d'une nouvelle chronique linguistique, consacrée aux différentes pratiques du français dans le monde, chronique assurée par un Français d'origine camerounaise, Patrick Fandio (*En français dans le texte*, diffusion le samedi à 16 h 19, 18 h 51, 20 h 19, 23 h 42).

→ Sur France Bleu Île-de-France

Dès 2004, La City Radio de Paris (aujourd'hui France Bleu Île-de-France) a programmé de nouvelles chroniques consacrées aux communautés « minoritaires » installées en Île-de-France, qu'elles soient originaires du Sud, (*Globe City*, le vendredi à 9 h 50), des territoires d'outre-mer (*Lotbo*, en collaboration avec RFO, en semaine à 10 h 30 et 14 h 40, en fin de semaine à 11 h 50) ou encore de pays lointains comme l'Asie (*Planète City*, en semaine à 15 h 50).

→ Sur France Culture

Le dimanche matin, en application de l'article 18 de son cahier des charges, la station programme « *des émissions à caractère religieux, consacrées aux principaux cultes pratiqués en France* ». De 8 h 30 à 11 h, se succèdent ainsi des émissions destinées aux communautés protestantes, juives et catholiques de France.

Par ailleurs France culture propose, tous les dimanches de 18 h 10 à 19 h, l'émission *Cultures d'Islam*, actuellement animée par Abdelwahab Meddeb, poète, écrivain et enseignant de littérature comparée à Paris X. Cette émission a pour vocation d'apporter une meilleure connaissance de l'Islam en tant que phénomène de culture et de civilisation, à travers sa littérature passée et contemporaine, ses mythes, ses textes sacrés. Sont appelés à y participer (sous forme d'entretien) des chercheurs universitaires de nationalité française, mais également des écrivains et artistes d'expression française d'origine étrangère, notamment iranienne (ont ainsi été reçues Marjane Satrapi pour une autobiographie sous forme de bande dessinée, ou encore Sorour Kasmaï au sujet de sa fuite du régime des mollahs).

D'autres émissions visant à donner la parole aux nouvelles générations issues de l'immigration ont été programmées sur la chaîne culturelle entre 2004 et 2006. On citera notamment *Bouge dans ta tête*, animée par Benjamin Stora (émission diffusée de septembre 2004 à janvier 2006, le samedi de 17 h à 18 h et en simultané avec Beur FM) ou encore *Double culture* (émission, sous forme d'entretien, diffusée de septembre 2004 à juin 2006, du lundi au vendredi de 22 h 15 à 22 h 30).

Enfin, les différentes antennes de Radio France ont valorisé à l'antenne l'expression de communautés « minoritaires » implantées en France à travers des opérations spéciales ou exceptionnelles. Pour n'en citer que quelques unes : une journée spéciale consacrée aux Antillais installés en Île-de-France (sur France Bleu, le 20 mai 2005) ; des journées spéciales consacrées aux Maliens de Bamako et de Montreuil-sous-Bois (le 1^{er} décembre 2005 sur France

Inter et du 1^{er} au 7 janvier 2006 sur France Culture) ; une série consacrée aux Iraniens de Paris (sur France Culture, du 21 au 26 juin 2006, dans le cadre de l'émission-reportage *Les Pieds sur terre*).

Radio France internationale

Le cahier des missions et des charges de RFI a été complété en juin 2006 par un article 5-1 dont le contenu est identique à celui inséré dans le cahier des missions et des charges de Radio France, cité plus haut. En outre, l'article 23 de ce même cahier des missions et des charges dispose que « *La société programme des émissions en langues étrangères destinées aux communautés étrangères résidant en France* ».

Bien que le nouvel article 5-1 ne soit entré en vigueur que le 1^{er} juin 2006, les programmes de la société ont toujours cherché à intégrer la nécessité de **favoriser la cohésion sociale et de lutter contre les discriminations**. Un grand nombre d'émissions prenant en considération cette obligation peuvent ainsi être citées, parmi lesquelles :

- *L'École des savoirs* analyse les enjeux politiques et économiques de l'éducation dans le monde avec des sujets comme : « La place des filles à l'université en Algérie », « Les étudiants étrangers au Maroc », « Les Yeshivoths », « L'université Al Aqsa de Gaza », « Les étudiants turcs : le business des études à l'étranger », « Les étudiants chinois ».
- *Cahiers nomades* a diffusé des émissions intitulées : *Paris de James Baldwin*, *Bombay de Salman Rushdie*, *Mogadiscio de Nuruddin Farah*, *Beyrouth d'Amin Maalouf*, *Fort-de-France de Patrick Chamoiseau*, etc.

D'autres **programmes sont directement conçus à destination des communautés étrangères résidant en France** :

- *Alternatives Sud*, magazine qui propose un autre regard sur les communautés de l'immigration africaine à travers des témoignages, l'évocation de tranches de vies, des voix d'Afrique partageant leur expérience et se prononçant sur les thèmes de société majeurs qui agitent la France.
- *Sources de vie*, qui parle des peuples africains, de leur culture, de leur identité, de leurs symboles et reçoit des sociologues, historiens, conservateurs, anthropologues, chercheurs ou observateurs de la vie quotidienne de ces populations.
- *Afrique plus*, qui a l'ambition de « *rompre avec l'afro-pessimisme de rigueur dans les médias internationaux* » et dresse le portrait des chefs d'entreprise, des décideurs, ou des acteurs économiques qui ont réussi chacun dans leur domaine.
- *Plein Sud*, qui se propose de voyager au cœur de la culture et de la société africaines avec des thèmes comme la santé, le sport, les arts, la littérature, le cinéma ou la musique.
- *Ensemble*, un magazine consacré à la solidarité internationale, vitrine des actions des associations, coopératives, ONG et autres acteurs de développement.
- *Territoires de jeunesses*, magazine de société qui dresse le portrait des 13-20 ans et décrit les conditions de vie des jeunes à travers le monde. Il comporte des reportages et entretiens avec des spécialistes de la jeunesse. Au lendemain de la Journée internationale contre le racisme et de la remise du rapport annuel de la Commission nationale consultative des droits de

l'Homme, *Territoires de jeunesses* a ainsi reçu Bernard Stasi, rapporteur de cette Commission, pour deux émissions-bilan sur le racisme et l'antisémitisme en France.

- *Religions du monde* traite de l'actualité religieuse et de sujets de société comme les sectes, la recherche spirituelle.
- Enfin, à l'occasion de la première « Journée pour la mémoire de l'esclavage », RFI a organisé, du 9 au 13 mai 2006, un festival de cinéma intitulé « Regards sur l'esclavage » au musée Dapper à Paris (musée consacré aux arts et cultures d'Afrique) en partenariat avec ce musée et l'association Racines et avec le soutien de la mairie de Paris.

Enfin, en application de l'article 23 de son cahier des missions et des charges, RFI diffuse un grand nombre d'**émissions en langues étrangères**.

RFI a entrepris une profonde réforme de la production de ses émissions en langues étrangères avec l'objectif de repositionner chaque secteur par rapport aux évolutions géopolitiques tout en tenant compte de la concurrence internationale. Au terme de cette réforme, les langues anglaise, espagnole et arabe (dites langues véhiculaires) devraient bénéficier d'une diffusion 24 h/24.

En ce qui concerne le mandarin, le russe, le persan, le vietnamien, le khmer et le lao (langues dites « politiques »), RFI recherche des partenaires pour tendre vers une diffusion continue, à l'image de ce qui a été fait pour le russe avec Deutsche Welle.

Les langues européennes comme l'albanais, le polonais, le serbo-croate, l'allemand et le roumain sont actuellement diffusées en ondes courtes ; la politique entreprise consiste à nouer des partenariats avec des organismes locaux et à diffuser en FM dans les villes où cela est possible.

À Paris, le programme de RFI est diffusé sur la bande FM sur la fréquence 89 MHz. S'y ajoutent les émissions en langues étrangères à l'intention des communautés étrangères résidant en France sur la fréquence 738 en ondes moyennes. Ces émissions sont intégrées aux programmes des rédactions en langues étrangères qui réalisent des programmes à l'international.

L'ensemble de ces programmes ont pour objet de favoriser l'intégration des populations immigrées ou issues de l'immigration et d'apporter au public français une meilleure connaissance des autres cultures, et plus particulièrement des cultures d'origine de ces populations.

■ CONCLUSION

La loi n° 2006-396 du 31 mars 2006 a consacré une compétence nouvelle du CSA qui avait œuvré de sa propre initiative depuis de nombreuses années pour une meilleure représentation de la diversité de la société française dans les médias audiovisuels.

La conception française de l'égalité n'a cessé d'évoluer. D'abord envisagé sous l'angle d'une égalité abstraite proclamée entre tous les Hommes, le principe d'égalité tend désormais à plus de réalisme. Afin de réaliser une égalité concrète, deux missions sont confiées au Conseil :

- la lutte contre les discriminations qui prohibent toute différence de traitement selon des critères précis et ouvre un droit aux victimes ;
- les actions en faveur de l'égalité qui permettent l'édiction de mesures incitatives en faveur d'une catégorie de personnes à condition qu'elles soient fondées sur des critères légaux et objectifs, ce qui exclut toute politique de quotas fondée sur des critères interdits et tout droit des minorités à revendiquer de telles mesures. Leur droit à l'égalité est pris en compte en amont, dans sa globalité, par la consécration même de telles actions.

Selon la mission concernée, le CSA doit adapter la nature de ses actions. En effet, l'interdiction des discriminations est une obligation répressive alors que le reflet de la diversité de la société française est un objectif énoncé de manière positive. Le CSA devra donc réprimer d'une part, inciter, dialoguer et promouvoir d'autre part.

Le Conseil doit également tenir compte des spécificités des opérateurs pour privilégier l'appréciation d'une diversité selon un principe externe qui prend en compte l'ensemble de l'offre de programmes disponible ou interne à la programmation de chacun.

La radio a notamment pour spécificité de développer un pluralisme externe à l'inverse des grandes chaînes de télévision hertziennes qui mettent en avant un pluralisme interne. En effet, compte tenu de la rareté des fréquences le Conseil a été particulièrement soucieux de voir chacune des grande chaînes offrir un reflet de la diversité conforme à la réalité.

Le Conseil a demandé aux diffuseurs de lui remettre un rapport sur leur contribution à une meilleure représentation de la diversité des origines à la télévision. Une synthèse de ces documents a été présentée dans la seconde partie de ce bilan.

Le Conseil se félicite de la prise de conscience par les diffuseurs de leurs responsabilités. TF1 notamment se déclare « *consciente qu'elle a un rôle essentiel à jouer dans la recreation d'une partie du lien social en voie de désagrégation dans la France d'aujourd'hui notamment dans les banlieues* ». À l'instar de TF1, M6 explique être « *consciente de son rôle particulier auprès des jeunes adultes, qui représentent le cœur de son audience, et qui doivent retrouver à l'écran la réalité du monde qui les entoure, avec des exemples d'intégration réussie. La télévision en général, et les chaînes qui recueillent l'écoute des jeunes publics ont une responsabilité particulière en la matière.* »

Le Conseil considère que des avancées ont eu lieu depuis 1999. Alors que, jusqu'ici, les diffuseurs privés avaient tendance à réserver la présence de ces minorités à des émissions de divertissement musical tels que les vidéomusiques ou à des événements sportifs, la présence des minorités a progressé dans des domaines à forte légitimité comme l'information. Le fait d'avoir confié à des journalistes d'origine antillaise la présentation, dès juillet 2004 sur France 3 du *Soir 3* et, à l'été 2006 sur TF1, celle du journal du soir le plus regardé, constituent des progrès indéniables.

Cependant, si les symboles tiennent une place importante dans la société, une action durable permettant aux minorités de mieux se reconnaître dans la réalité que leur renvoient les médias, ne peut se limiter à la présence de quelques journalistes ou animateurs.

Les chaînes publiques, dans le rapport très complet qu'elles ont remis au Conseil, ont bien compris le rôle que jouaient les émissions de débats et les documentaires dans l'illustration de la diversité des cultures et des personnes qui composent la communauté nationale.

Cependant, le Conseil souhaite que le groupe public mette en avant l'apport dans ce domaine que constitue pour lui le rattachement en 2005 de RFO et la plus grande facilité de circulation des programmes de cette chaîne, véritable expression de la diversité des communautés nationales, sur les autres chaînes publiques.

En matière de programmes jeunesse, le Conseil considère que l'absence de réponse de la part des chaînes ou leur brièveté est révélateur de ce que les diffuseurs n'ont pas encore pris la pleine mesure de l'importance d'assurer, dans les programmes destinés au jeune public, la diversité de la société française.

Refléter plus fidèlement la société française dans la diversité de ses composantes passe aussi par les œuvres de fiction, qui tout en étant des œuvres de création pour laquelle la liberté artistique de l'auteur est entière, contribuent à la construction des représentations et des mentalités. Certaines chaînes ont essayé depuis plusieurs années de refléter cette diversité dans leurs fictions, en confiant notamment des rôles de héros récurrents à des comédiens issus des minorités. Outre cette présence régulière, elles ont tenté d'éviter les rôles stigmatisants qui enferment dans des clichés et des stéréotypes davantage qu'ils ne servent à faire évoluer les mentalités. Il s'agit cependant d'un travail de longue haleine, et si, sur certaines chaînes, des comédiens de différentes origines n'ont pas encore toute la place qui devrait leur être accordée, le Conseil ne doute pas que dans ce domaine le travail en amont avec des sociétés de *casting* ne permette de donner leur chance à de nouveaux talents représentatifs de cette diversité.

Le Conseil souhaite également insister sur deux écueils qui guettent les chaînes lorsque les questions relatives à la diversité sont abordées.

Le premier consisterait à avoir une conception trop extensive du sujet qui engloberait tous les aspects de découverte des cultures du monde et qui perdrait de vue l'objectif de reflet de diversité de la société française.

L'autre écueil serait d'avoir une acception trop étroite de la question qui identifierait la problématique de la diversité avec celle de l'intégration et des problèmes qui lui sont liés. Dans leur rapport, certaines chaînes ont eu tendance à ne mettre en avant la présence des minorités dans la société française que lorsqu'elles étaient associées à des difficultés inhérentes à leur insertion. Cette manière d'aborder la question de la diversité comporte le risque de stigmatisation et, en associant systématiquement la présence de personnes d'origine étrangère à des problèmes, est susceptible de renforcer les préjugés. Considérant qu'une intégration réussie est une intégration qui ne se voit pas, qui ne se dit pas et qui n'a à souffrir d'aucune forme de discrimination, le Conseil comprend bien évidemment la difficulté des chaînes à en témoigner sans mettre en avant des éléments disqualifiants. Cependant, le Conseil souhaiterait que les diffuseurs favorisent une perception équilibrée et moins réductrice de la diversité des origines et des cultures constitutives de la société française.

■ ANNEXE I

Actions entreprises par les diffuseurs pour assurer une meilleure diversité dans leurs effectifs

Les ressources humaines

France Télévisions déclare avoir conduit des actions en matière de formation, de promotion et d'accès à l'emploi, avec notamment l'attribution de 7 bourses à des étudiants en journalisme issus de l'immigration, la création de 18 contrats d'apprentissage engagés avec des journalistes de l'IPJ et de 34 contrats-passerelles en alternance pour des étudiants en comptabilité, secrétariat ou en assistance technique. Le service public souligne également que parmi les 90 candidatures spontanées transmises par le délégué à l'intégration et à la diversité aux chaînes et filiales, 10 ont été retenues pour des contrats d'essai.

TF1 a pour sa part engagé une réflexion autour des programmes de fiction, la chaîne qui se déclare en attente de sujets a notamment organisé des rencontres avec les représentants d'associations issues des minorités visibles afin de détecter de nouveaux talents et de former des auteurs à l'écriture de scénarios de fiction.

M6 déclare également avoir procédé à des recrutements réguliers de personnes issues de minorités visibles. À l'instar des grandes chaînes nationales.

Parmi les chaînes de la TNT, BFM TV explique que « *le recrutement de personnels reflétant cette diversité a été l'un des axes du recrutement de la chaîne en 2005.* »

■ ANNEXE II

Bilan des chaînes hertziennes

TF1

2005 - Bilan d'exécution du cahier des charges

Représentation à l'antenne de la diversité des origines et des cultures de la communauté nationale

Décision n° 2001-577 du 20 novembre 2001 portant reconduction de l'autorisation délivrée à la société TF1

Article 9

La société veille dans son programme : (...)

- à promouvoir les valeurs d'intégration et de solidarité qui sont celles de la République ;
- à prendre en considération, dans la représentation à l'antenne, la diversité des origines et des cultures de la communauté nationale.

TF1 a poursuivi en 2005 les efforts engagés lors des exercices précédents au travers de diverses actions :

- Renforcement dans le public et parmi les candidats des émissions de jeux (« *Attention à la marche* », « *À prendre ou à laisser* » « *Le Maillon faible* » notamment) de la présence des participants issus des minorités visibles. Des thématiques favorables à l'intégration ont également été abordées. « *Attention à la marche* » a ainsi consacré une semaine de programmation à des émissions spéciales « couples mixtes » ou aux candidats d'outre-mer.
- Les émissions de télé-réalité, quel que soit leur genre (musical, aventure, rencontres) comportent systématiquement des candidats qui reflètent la diversité de la population française. Ainsi, Mohammed a été l'une des stars de « *Koh Lanta 5* ».
- En fiction, un travail de fond a été lancé avec les producteurs et les agences de *casting* afin de mettre en avant des acteurs issus des minorités visibles dans les rôles de personnages occupant des professions honorables et identitaires : médecins, juges, policiers, avocats.

Au cours de l'année 2005, plusieurs rencontres ont eu lieu entre la Direction de la fiction de TF1 et les représentants des associations issues des minorités visibles afin d'aborder les thématiques suivantes :

- Détection des nouveaux talents parmi les comédiens issus des minorités visibles.
- Attentes de TF1 en termes de sujets.
- Formation d'auteurs issus des minorités visibles à l'écriture de scénarios de fiction.

Tous les nouveaux projets de fictions en développement comportent un ou plusieurs acteurs issus des minorités visibles.

– En termes d’information, la rédaction de TF1 compte désormais un nombre non négligeable de journalistes-reporters titulaires, originaires des minorités visibles. Cet effort sera poursuivi. Par ailleurs TF1 s’est engagée dans une politique volontariste d’apparition dans ses émissions d’information ou de sport d’un certain nombre de journalistes issus des minorités visibles.

Quoiqu’il en soit des efforts soutenus de TF1, les événements de l’automne 2005 nous conduisent au réalisme et à l’humilité face à la fragilisation croissante des populations – notamment les plus jeunes – des banlieues.

Le constat que nous effectuions en 2004 demeure malheureusement d’actualité.

De fait, les français issus des minorités visibles souffrent autant de difficultés d’accès aux médias (qu’ils soient de presse écrite, de radio ou de télévision), que d’insuffisance de visibilité sur les antennes des diffuseurs.

En conclusion, l’action pionnière de TF1 sur ce sujet dès 1999, ne sera pas relâchée dans un contexte de prise de conscience par les pouvoirs publics, de l’insuffisance globale des mécanismes d’intégration et de représentation au sein de la société française : Éducation et haute fonction publique notamment.

En tout état de cause, TF1 reste consciente qu’elle a un rôle essentiel à jouer dans la recréation d’une partie du lien social en voie de désagrégation dans la France d’aujourd’hui notamment dans les banlieues.

FRANCE TÉLÉVISIONS

Programmes et initiatives en faveur de l’intégration sur les chaînes du groupe France Télévisions

En janvier 2004, France Télévisions annonçait le lancement de son plan d’action positive pour l’intégration (P.A.P.I.), afin d’améliorer l’expression des diverses composantes de la communauté nationale dans les programmes des chaînes du service public comme au sein de l’entreprise.

À la notion de discrimination positive, étrangère à ses convictions, France Télévisions a préféré l’idée d’ « *action positive* », établie par le droit européen (directive n° 2000/43/CE du 29 juin 2000 sur la mise en œuvre du principe d’égalité de traitement entre les personnes sans distinction de race ou d’origine ethnique, déjà transposées en droit français par les lois du 16 novembre 2001 relative à la lutte contre les discriminations, la loi du 30 décembre 2004 portant création de la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l’égalité [HALDE], et la loi du 31 mars 2006 pour l’égalité des chances), dans le cadre d’un effort volontaire et collectif.

Le plan d'action positive pour l'intégration (partie I) prolonge et renforce l'effort que mènent les chaînes du service public à travers leurs programmes pour faciliter l'intégration des populations d'origine étrangère et y sensibiliser les téléspectateurs (partie II), ou, en ouvrant leurs programmes aux cultures étrangères, souligner la richesse de l'échange (partie III).

Le plan d'action positive pour l'intégration (P.A.P.I.)

Le plan d'action positive pour l'intégration (P.A.P.I.) a été lancé le 28 janvier 2004.

La mise en œuvre du P.A.P.I. est suivie par un délégué à l'intégration et à la diversité au sein du groupe, directement rattaché au président de France Télévisions, et assurée par deux cellules créées au sein de chacune des chaînes du service public : une cellule « programmes », et une cellule « ressources humaines ». Celles-ci se réunissent chaque trimestre et rendent compte au président de France Télévisions des avancées de leurs travaux pour une meilleure expression des diverses composantes de la communauté nationale sur les antennes, dans les programmes et dans les structures des chaînes.

Un vade-mecum en sept points, véritable ordonnance de la diversité, leur a été proposé pour cadrer leurs actions, notamment, afin de refléter la diversité française à l'écran, sans passer par un système de quotas, ainsi que les thématiques de traitement des problématiques relatives à l'intégration et à la multiculturalité.

Il permet par ailleurs une appréciation qualitative des avancées dans le domaine.

Dans la charte de l'antenne, France Télévisions a renforcé la nécessité de l'expression des différences et « *s'engage à améliorer la diversité de la population française dans toutes ses images, à travers ses programmes et les personnes, témoins, comédiens, journalistes, etc., qui interviennent sur ses antennes* ».

De nombreux éléments illustrent, après deux années de mise en œuvre, les **avancées et les acquis** du plan d'action positive pour l'intégration, et permettent de projeter les **initiatives à venir** destinées à l'amplifier, conformément au souhait du président de France Télévisions.

Les avancées et les acquis

Au-delà de l'existence même et du maintien du plan ainsi que de la délégation à l'intégration et à la diversité, fonction innovante, spécifiquement créée et qui s'est développée dans d'autres sociétés de l'audiovisuel, les actions accomplies dans le cadre du P.A.P.I. peuvent être résumés de la façon suivante.

→ Concernant les programmes

- les travaux de la cellule « programmes » de chaque chaîne, qui regroupe des représentants des différentes unités de création télévisuelle autour d'un responsable, ont été accentués. Sur la base du *vade-mecum* qualitatif en sept points, chacune a été destinataire d'une trentaine de projets et a agi pour une meilleure représentation et une meilleure expression de la

diversité dans les émissions, dont les résultats peuvent être appréciés dans les parties II et III du présent document ;

- en novembre 2005, le président de France Télévisions a adressé une lettre aux producteurs d'émissions de flux pour qu'ils assurent une meilleure représentation de la diversité française dans le public (acteur ou spectateur), parmi les chroniqueurs ;
- certains programmes à fort impact peuvent être cités, en particulier les documentaires *Le Plafond de verre* (France 5), *Nous sommes tous français* (France 3), les émissions spéciales telles que « La semaine de la diversité » (France 3), *Au-delà de nos différences* (France 2), produit par Basile Boli et présenté par Claudy Siar, de nombreuses émissions qui évoquent régulièrement le thème de l'intégration (voir partie II), ainsi que des projets emblématiques de fictions, autour des personnages de Toussaint Louverture ou Emir Abdelkader, qui doivent permettre l'accès au rôle principal à des comédiens « issus d'ailleurs ».

→ Concernant les ressources humaines

L'activité de la cellule « ressources humaines », qui réunit au niveau du groupe un représentant journaliste et un représentant de la direction des ressources humaines de chaque chaîne, a été renforcée ; elle tient un tableau de bord de ses interventions en matière de formation, de promotion et d'accès à l'emploi :

- formation : sept bourses attribuées sur deux promotions à des étudiants en journalisme issus de l'immigration, à Sciences-Po Paris, en bac + 3/4 (dont une titulaire est désormais en CDD au journal de France 2), et trois autres de la troisième promotion, qui vont être sélectionnés dans les prochaines semaines ; 18 contrats d'apprentissage engagés avec des apprentis journalistes de l'IPJ à bac + 3, trois autres en cours de discussion avec l'ESJ de Montpellier et le CFJ de Paris ;
Par ailleurs, 34 contrats-passerelles en alternance ont été mis en place pour des étudiants à bac + 2 en comptabilité, secrétariat ou en assistance technique, destinés à les mener à un BTS ;
- promotion : une douzaine de promotions internes à l'antenne et dans des fonctions de journalistes ou administratives ;
- accès à l'emploi : près de 90 candidatures spontanées ont été transmises par le délégué à l'intégration et à la diversité aux chaînes et filiales, dont dix ont été retenues pour des contrats d'essai ; une dizaine d'autres candidats pourrait être intégrée dans les plans de formation de France 3.

→ Concernant l'éthique

- un séminaire des rédactions « *Images des uns, réalité des autres* » s'est tenu à la Maison de France Télévisions le 10 mai 2005, et a rassemblé une centaine de journalistes et une douzaine de spécialistes, en présence des médiateurs de l'information et du médiateur des programmes de France Télévisions. Les débats du séminaire ont été enregistrés et sont disponibles sur DVD.

Le séminaire a été l'occasion de réaliser une étude à partir de 600 courriels de téléspectateurs retenus parmi 6 000, concluant à la volonté des téléspectateurs d'un désir de vivre ensemble pris entre des méfiances identitaires et des replis communautaires ;

- évaluation chiffrée par trois questions répétées pendant 52 semaines, entre janvier et décembre 2005, à 10 000 personnes (Baromètre qualitatif Novartis) de l'insuffisance de la diversité dans les chaînes (assez : 47 % / pas assez : 45 %), mais avec déjà une bonne visibilité de l'action positive (Télévision en général : 45 % ; France 2 : 58 % ; France 3 : 68 % ; France 5 : 56 %).

Les initiatives en cours et à venir

- une réflexion devrait être engagée en vue d'un accord au niveau du groupe sur l'accès et la présence de la diversité d'origine – et/ou de toutes les diversités – dans les effectifs de France Télévisions, après présentation en comité de suivi du P.A.P.I., composé de représentants de la direction et des syndicats ;
- la mise en œuvre des trois premières actions (sur 7) du programme « Equal », financé par le FSE, intitulé Pluriel Média, en partenariat avec le FASILD, l'État (par la DPM), l'institut ISM quorum et des partenaires suédois, néerlandais et britanniques, à savoir :
 - une étude autorisée par la CNIL sur la diversité dans les effectifs,
 - une analyse des stéréotypes et préjugés au sein de France Télévisions, sur interviews de l'encadrement,
 - des formations à la diversité par des conférences-débats de l'encadrement et des élus ;
- en mars 2006, une table ronde pour les créateurs et autres professionnels de la fiction sur le thème « Diversité : création positive et accès aux métiers » ;
- en mai 2006, un nouveau séminaire des rédactions « Les images des uns dans la réalité des autres » ;
- en juin 2006, la mise en place avec le B.V.P. d'un observatoire de la diversité à travers la publicité ;
- le lancement de l'opération « Forum : citoyenneté-médias », en partenariat avec l'association « Débarquement jeunes », qui conduit des journalistes des différentes rédactions du groupe (présentateurs, rédacteurs en chef, reporters) à la rencontre d'élèves de terminales de cités dites sensibles à travers la France ;
- la préparation avec la WDR d'une conférence internationale sur l'intégration et la diversité dans l'audiovisuel public européen, en deux parties (Essen en novembre 2006, Paris en novembre 2007), sous l'égide de l'Union européenne de radiotélévision (UER), en partenariat avec la Commission européenne, le Parlement européen et l'Unesco.

Ainsi, le plan d'action positive pour l'intégration, poursuivi et amplifié, permet aux chaînes de France Télévisions d'être dans la voie de l'exemplarité que leur dessinent leurs missions et vocation de service public.

Faciliter l'intégration, sensibiliser les téléspectateurs à ses enjeux

L'intégration ne peut être que le fruit d'un mouvement réciproque, de celui qui accueille comme de celui qui est accueilli.

Inform, pour mettre en lumière les difficultés rencontrées par les populations d'origine étrangère dans leur parcours d'intégration ; *débattre*, pour mieux comprendre les enjeux et favoriser l'échange entre les cultures ; *valoriser les initiatives*, et montrer la richesse d'une société qui s'est construite au gré des vagues successives d'immigration ; enfin, *lutter contre les discriminations* : les chaînes du service public entendent, à travers leurs programmes, participer activement à ce mouvement.

Les magazines

→ Les magazines d'information et d'actualité

- **Mots croisés (France 2)**

- *Peut-on choisir ses immigrés ?* (24 janvier 2005)

Avec Jean-François Copé (ministre délégué au Budget), Malek Boutih (PS), Jean-François Roubaud (président de la CGPME), Clémentine Autain, Jacqueline Costa-Lascoux (directrice de l'Observatoire de l'immigration et de l'intégration), Omar Azziman (ambassadeur du Maroc en Espagne).

- *Quand la banlieue brûle* (31 octobre 2005)

Avec Azouz Begag (ministre délégué à la Promotion de l'égalité des chances), Manuel Valls (PS), Manuel Aeschlimann (UMP), Sébastien Roché (directeur de recherche au CNRS), Bruno Beschizza (commandant de police), Claude Diolain, Samir Mihi (éducateur sportif).

- *Banlieues : et maintenant ?* (14 novembre 2005)

Avec Jean-François Copé (UMP), Jean-Marc Ayrault (PS), Hervé Morin (UDF), Stéphane Pocrain (Les Verts), Bernard Birsinger (PC), Aziz Sahiri (Conseiller technique en prévention de la délinquance à Grenoble).

- **Complément d'enquête (France 2)**

- *Racisme, violence et football* (6 juin 2005)

Agressions racistes, menaces de mort sur les arbitres, violence autour des stades : le monde du football ne s'est toujours pas débarrassé de ses vieux démons. Un reportage traite notamment des internationaux français qui se mobilisent contre le racisme dans les stades.

- **Un œil sur la planète (France 2)**

- *Faut-il intégrer la Turquie ?* (3 octobre 2005)

Ce magazine permet de répondre aux questions telles que : À quoi ressemble aujourd'hui la société turque ? Quelle est la part des clichés, de la réalité ? Quelles seraient les conséquences

d'une entrée de la Turquie dans l'Union européenne ? Quelles menaces feraient peser un rejet de la candidature turque ?

– *Que fait la France en Afrique ?* (5 décembre 2005)

Ce numéro revient sur la politique de la France sur le continent noir. La France prêche la générosité à l'égard de l'Afrique mais limite les visas pour les Africains ; elle prône une plus grande aide internationale pour l'Afrique mais a réduit la sienne depuis dix ans ; elle maintient à grand frais des forces militaires sur le continent mais pour quoi faire ?

• *À vous de juger* (France 2)

– *Banlieues : comment s'en sortir* (10 novembre 2005)

La rédaction de France 2 tente d'apporter des réponses aux questions suivantes : Comment rétablir la sécurité ? Comment renouer le dialogue ? Après le retour à l'ordre, comment faire ? Pourquoi toutes les politiques de gauche et de droite ont-elles échoué ? Avec Nicolas Sarkozy, Jean-Louis Borloo, Bernard Tapie, Julien Dray (PS), Manuel Valls (PS), Jean-Christophe Lagarde, André Gerin, ainsi que des jeunes, des éducateurs, des habitants des quartiers touchés, des policiers, etc.

• *C' dans l'air* (France 5)

– *Deux millions de plus (sur les Maliens)* (24 janvier 2005)

Avec Robert Rochefort (directeur du CREDOC, le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie), Gérard-François Dumont (directeur de la revue *Population et avenir*, auteur de *Populations du monde* aux éditions Armand Colin), Stéphan Lollivier (directeur des statistiques démographiques et sociales de l'INSEE).

– *Les mal logés* (21 mai 2005)

Avec Jean-Baptiste Eyraud (président de l'association *Droit au logement*), Patrick Doutreligne (fondation Abbé Pierre).

– *Se souvenir de l'esclavage* (10 mai 2005)

Avec Christiane Taubira (auteur de *L'Esclavage racontée à ma fille*), Françoise Verges (vice-présidente du Comité pour la mémoire de l'esclavage), Nelly Schmidt (auteur de *L'Abolition de l'esclavage : cinq siècles de combats*).

– *Immigration clandestine* (12 mai 2005)

Avec Michel Godet (économiste à la CNAM), Jean-Pierre Garson (chef de la division Migrations internationales de l'OCDE), Catherine Whitol de Wenden (politologue au CERI).

– *Violences dans les banlieues* (17 mai 2005)

Avec Sébastien Roche (sociologue), François Mailier (président de l'office HLM de Montereau).

– *Le référendum en Algérie* (sur le vote des Algériens de France) (30 septembre 2005)

Avec Kader Abderrahim (chercheur à l'Institut de relations internationales et stratégiques), Ahmed Rouadjia (professeur de Sciences politiques à Alger, spécialiste de l'islamisme), Smaïl Goumeziane (professeur d'économie à Paris IX Dauphine, ancien ministre du Commerce de 1989 à 1991), Zoheir Rouis (Collectif des Algériens de France).

- *Clandestins : l'assaut des pauvres* (14 octobre 2005)
Avec Gérard-François Dumont (géographe, spécialiste de l'immigration), Mouloud Aounit (MRAP).
- *La guérilla des banlieues* (2 novembre 2005)
Avec Aziz Sahiri (conseiller en prévention de la délinquance), Chems-Eddine Hafiz (Conseil français du culte musulman).
- *Couvre feu : le feu couve* (8 novembre 2005)
Avec Mahmoud Doua (imam à la mosquée de Cenon), Gérard-François Dumont (directeur de la revue *Population et Avenir*).
- *L'Europe des immigrés* (11 novembre 2005)
Avec Michel Godet (économiste), Hervé Le Bras (démographe), Gérard-François Dumont (auteur de *Les migrations Internationales*).
- *La France black-blanc-beur* (les enfants de l'immigration en politique) (15 nov. 2005)
Avec Khalid El Quandili (ancien médiateur national à la jeunesse), Tayeb Touazi (adjoint au maire de Dreux).
- *Le Maroc, 50 ans après* (18 novembre 2005)
Avec Aboubkar Jamaï (directeur du périodique marocain *Le Journal hebdomadaire*), Abdallah Belmlih (politologue).
- *La fatwa française* (24 novembre 2005)
Avec Antoine Sfeir (*Les Cahiers de l'Orient*), Amam Lasfar (recteur et imam de la grande mosquée de Lille), Rachid Kaci (mouvement des laïcs musulmans de France).
- *L'histoire revisitée* (9 décembre 2005)
Avec Pap N'diaye (historien, spécialiste de la colonisation).
- **Ripostes (France 5)**
 - *Casseurs, délinquance : les nouvelles questions* (20 mars 2005)
Avec Fodé Sylla (membre du Conseil économique et social), Safia Lebdi (vice-présidente de *Ni putes, ni soumises*).
 - *La ferveur et la laïcité* (10 avril 2005)
Avec Danielle Sallenave (écrivain), Amar Lasfar (recteur de la mosquée de Lille, directeur du lycée musulman français Averroès et membre du CFCM).
 - *L'esclavage* (8 mai 2005)
Avec Benjamin Stora (professeur d'histoire), Christiane Taubira (députée de Guyane), Claudy Siar (animateur à RFI, président de la communauté noire de France), Houria Bouteldja (co-initiatrice de l'« Appel des indigènes de la République » et membre du *Collectif des « blédardes »*).
 - *Les « sans-papiers »* (25 septembre 2005)
 - *Banlieues, miroir des peurs françaises ?* (13 novembre 2005)
Avec Tariq Ramadan, Hamida Bansadia (membre d'un collectif féministe), Karim Amellah (auteur de *Discriminez moi*), Djida Tazdaïd (Mouvement musulman laïque de France).

– *La laïcité* (4 décembre 2005)

Avec Renaud Donnedieu de Vabres (ministre de la culture et de la communication), Manuel Valls (député PS, maire d'Évry), Kamel Kabtane (recteur de la mosquée de Lyon), Raphaël Liogier (Observatoire des religions).

– *Identité française* (11 décembre 2005)

Avec Hamlaoui Mekachera (ministre des anciens combattants), Gaston Kelman (écrivain, auteur de *Je suis noir mais je n'aime pas le manioc*), Dizziz La Peste (rappeur), Patrick Lozès (militant associatif, président du Conseil représentatif des associations noires [CRAN]).

• *États généraux* (France 5)

– *Tension sociale ou raciale ?* (20 novembre 2005)

Avec Dominique Soppo (président de SOS racisme), Patricia Zehouri (première bénéficiaire du plan contre la discrimination à l'embauche), Mamadou Beye (lauréat *Talent des cités* 2005), Gaston Kelman (auteur de *Au-delà du noir et du blanc*).

• *Soyons sport !* (France 4)

– *Le sport peut-il apaiser le malaise des banlieues ?* (novembre 2005)

– *Peut-on guérir le racisme dans le sport ?* (décembre 2005)

➔ Les magazines culturels, les magazines éducatifs, les magazines de société

Lieux privilégiés de l'analyse, de la mise en perspective et du décryptage, préservés de l'urgence de l'actualité, les programmes à caractère éducatif et culturel des chaînes du service public ont pour vocation d'aider les téléspectateurs à mieux comprendre le monde, notre société et les débats qui les traversent.

Travail de la mémoire, retour sur l'histoire, découverte des cultures, analyse de l'image et du sens des mots autant de biais empruntés cette année encore dans les programmes des chaînes publiques pour comprendre les enjeux profonds de l'intégration et du vivre ensemble.

• *Double je* (France 2)

Le mensuel présenté par Bernard Pivot dresse le portrait de passionnés qui ont été amenés à écrire, à jouer, à travailler en France, ou encore à explorer dans leur langue notre culture, tout en conservant leur identité et leurs racines ; des hommes et des femmes qui ont ajouté la langue et la culture françaises à leur langue et leur culture d'origine.

Personnalités invitées en 2005 :

– le 6 janvier :

- Umberto Eco (écrivain),
- Angélique Ionaétos (chanteuse),
- Abdel Rahman El Bacha (pianiste) ;

– le 10 février :

- Maria de Medeiros (actrice et réalisatrice) ;

- le 7 avril :
 - Angunn (chanteuse),
 - Berhanou Abebe (universitaire) ;
- le 5 mai (*Spécial Brésil*) :
 - Paulo Autran (comédien),
 - Bernardo Carvalho (écrivain),
 - Pedro Correa do Lago (Bibliothèque Nationale du Brésil),
 - Evaristo de Miranda (Institut national de recherche agronomique),
 - Beatriz Pimenta Camargo (collectionneuse d'art),
 - Raï (ancien footballeur du Paris-Saint-Germain),
 - Jo Soares (écrivain et animateur de télévision) ;
- le 22 septembre :
 - Safia Otokoré (élue au Conseil général de Bourgogne) ;
- le 27 octobre :
 - Kazuo Kiri (spécialiste de Balzac) ;
- le 25 novembre :
 - Amin Maalouf (Prix Goncourt 1993) et Alberto Manguel ;

• *Campus* (France 2)

- *Le scandale Dieudonné relance-t-il le débat sur l'antisémitisme ?* (24 février 2005)
Avec Youssou Ndour, Pierre-André Taguieff, Michel Leeb et Bernard Murat, Daniel Piccouly, Annie Ernaux et Marc Marie.
- *Banlieues, justice, la France s'enflamme* (30 juin 2005)
Avec Bernard Tapie, Arnaud Montebourg, Roland Castro, Dominique Barella, Éric Raoult, Didier Van Cauwelaert, Hervé Termès, Raphaël Enthoven, Agnès Leglice et John O'Hara.

• *Culture et dépendances* (France 3)

- La Turquie, l'islam et l'Europe (8 février 2005)
- Y a-t-il un racisme anti-blanc ? (10 mai 2005)
- Les religions, ennemies des femmes ? (23 mai 2005)
- Le 21^e siècle sera-t-il l'otage des religions ? (19 juin 2005)
- Colonisation, banlieues, la France est-elle coupable ? (18 décembre 2005)

• *Taratata* (France 4) répond à la philosophie de la chaîne en favorisant les rencontres interculturelles, en constituant des groupes éphémères et lumineux qui œuvrent pour la tolérance. L'émission présentée par Nagui a ainsi accueilli *Amadou et Mariam*, les dignes ambassadeurs du Mali qui ont créé l'événement en 2005 ; *Lokua Kanza*, à la double culture, entre polyphonie du Congo paternel et les mélodies raffinées de sa mère rwandaise ; mais aussi Sinsemilia, Louis Bertignac et Lokua Kanza interprétant *Jamming*, Yannick Noah et Manu Dibango chantant *Soul Makossa*, etc.

- **En direct de (France 4)** a également permis de découvrir et faire découvrir des artistes issus de tous les horizons et toutes les sensibilités qui participent à la diffusion des valeurs universelles de rassemblement (Rachid Taha, Pink Martini, Fugees. etc.).

- **Les concerts et spectacles vivants de France 4** – France 4 a complété son offre musicale avec, par exemple, le concert 1, 2, 3 Soleil, qui a réuni les grands noms du raï, ou de la world musique, avec Youssou N'Dour & Friends ou encore la diva brésilienne Daniela Mercury dans le cadre de l'année du Brésil.

Par sa programmation de spectacles, France 4 s'est fait le relais des cultures métissées : dans la pièce de théâtre *La Vie rêvée de Fatma*, diffusée en direct, ou le spectacle de Smaïn à l'Olympia de 1993, qui a permis de retrouver un des précurseurs de Djamel Deboze et de Cartouche.

- **Plus près des artistes** a permis de découvrir *Bams*, jeune militante anti-racisme de la scène hip-hop, qui porte le nom d'une ethnie camerounaise bamiléké, ou encore le groupe *Gnawa diffusion*, lors d'un retour aux sources, l'Algérie, où ils ont fait entendre leurs messages engagés.

- **Arrêt sur images (France 5)**

- *Filmer la violence : juste une question de relationnel ?* (13 février 2005)

Avec Christophe Nick (auteur des *Chroniques de la violence ordinaire* diffusées sur France 2), Eric Lopy (habitant de Creil, filmé par les réalisateurs), Zaïna Izabachene (journaliste pour *Chroniques de la violence ordinaire*).

- *Noirs : visibles mais à quel prix ?* (6 mars 2005)

Avec Christiane Taubira (députée de Guyane), Gaston Kelman (auteur de *Je suis noir et je n'aime pas le manioc*), Serge Bile (journaliste à RFO Martinique, auteur de *Noirs dans les camps nazis*).

- *Les tournantes en banlieue : un soufflé médiatique ?* (27 mars 2005)

Avec Laurent Mucchielli (sociologue et écrivain, auteur de *Le Scandale des tournantes*), Loubna Meliane (fondatrice de *Ni putes ni soumises*, membre de *SOS Racisme*), Fabrice Genestal (auteur du film *La Squale*).

- *Islam et terrorisme : un fantasme télévisuel ?* (16 octobre 2005)

Avec Thomas Deltombe, auteur de *L'islam imaginaire*, éditions de la Découverte, Mohamed Sifaoui, journaliste, auteur de plusieurs reportages sur l'islamisme et le terrorisme en France.

- *Vu de l'étranger : une insurrection musulmane ?* (13 novembre 2005)

Avec Ioulia Kapoustina (correspondante à Paris pour la chaîne russe privée *Ren TV*), Jon Henley (correspondant à Paris du quotidien britannique *The Guardian*).

- *Polygamie, immigration : chiffres et fantasmes* (11 décembre 2005)

Avec Isabelle Gilette-Faye – sociologue et directrice du Groupe pour l'abolition des mutilations sexuelles, Bisma Lahouri – journaliste à l'Express, auteur d'une enquête sur la polygamie, Diadié Soumaré – président du Haut Conseil des Maliens de France.

- **Les Maternelles (France 5)**

- *C'est quoi le racisme ?* (27 avril 2005)

Avec Rebecca Duvillié (psychologue).

- *Familles mal logées, pour que ça cesse* (3 octobre 2005)

Avec Patrick Doutreligne (délégué général de la Fondation Abbé Pierre), Jean-Yves Mano (adjoint au maire de Paris, chargé du logement).

- *Excision : le combat continue !* (17 novembre 2005)

Avec Linda Weil-Curiel (avocate), Cumba Touré (présidente de l'association GAMS, *Groupe des femmes pour l'abolition des mutilations sexuelles*), Khadi Koita (auteur de *Mutilée*).

- **Le Bateau livre (France 5)**

- *La fracture coloniale*, avec les auteurs Pascal Blanchard, Philippe Claude et Farid Haroud (2 octobre 2005).

- **La Planète des autres (France 5)**

- *Religions et spiritualité* (5 juin 2005), avec Odon Vallet (historien des religions), Frédéric Lenoir (sociologue, directeur de la rédaction du Monde des religions), Alain Stamp (Fédération évangélique de France), Jean-Claude Petit (Centre national de la presse catholique), Ysé Tardan Masquelier (historienne des religions, vice-présidente de la Fédération de yoga), Abdelwahab Meddeb (auteur).

- **CULT (France 5)**

- *Comment parler de la Shoah ?* (21 janvier 2005)

- **Cas d'école (France 5)**

- *Ados : grandir entre deux cultures* (8 octobre 2005), avec Rebecca Duvillié (psychologue), Kofi Yamgnane (ancien Secrétaire d'État à l'intégration).

- **Combat public (France 5)**, avec Jean-Baptiste Eyraud, porte-voix des mal-logés (3 juillet 2005).

- **D'un monde à l'autre (France 5).**

- Diffusion du documentaire *La Mauvaise Réputation*, suivi d'un débat sur le sexisme dans les banlieues (15 mai 2005).

➔ Les magazines et opérations spécialement dédiés au thème de l'intégration

- **C'est mieux ensemble (France 3)**

Fort de la spécificité de son maillage régional et local, France 3 s'est toujours fait l'écho, au travers de ses magazines spécialisés, d'initiatives citoyennes favorisant l'intégration et la mixité sociale.

Depuis 2002, *C'est mieux ensemble*, présenté par Nadjette Maouche les lundis, mardis, jeudis et vendredis à 9 h, s'attache à mettre en valeur celles et ceux qui, à l'échelle locale, font vivre le lien social et contribuent à lutter contre les exclusions.

Durant l'année 2005, *C'est mieux ensemble* a diffusé de nombreux reportages relatant les efforts d'intégration des populations d'origine étrangère, à travers l'apprentissage de la langue française, l'éducation, les loisirs, les activités culturelles, les rencontres et la solidarité.

- *Illettrisme* (6 septembre) : la rentrée des classes pour des élèves d'origine étrangère, installés dans le Rhône.
- *L'association Rayon de soleil* (13 septembre) : Hinda, 23 ans, a passé neuf ans dans un foyer avant que cette association ne l'aide à s'en sortir et construire sa vie.
- *Une association strasbourgeoise propose des formations à des femmes tziganes* (3 octobre).
- *La rentrée des primo-arrivants* (6 octobre) : chaque année, des milliers d'enfants viennent s'installer en France avec leurs parents. Il leur faut tout apprendre, à commencer par la langue.
- *Association d'aide à la réinsertion Horizon* (10 octobre) : elle aide les personnes en grande précarité à retrouver des repères solides.
- *Association de foot et de devoirs scolaires* (12 décembre) : Hakem préside depuis 6 ans le club de foot Lille-Sud, où il fait jouer les jeunes du quartier, les initie au foot et à l'informatique.
- *Portrait d'Amadou Kouyaté, chanteur et luthier malien* (16 décembre).

• **Soutien à l'opération « Talents des cités » (France 5)**

De son côté, France 5 s'est associée en 2005 à l'opération *Talents des cités*, une initiative du ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement destinée à révéler et récompenser le parcours personnel et professionnel de jeunes issus des cités, leur créativité et leur pugnacité à entreprendre.

France 5 a diffusé en novembre 2005 plusieurs modules illustrant les projets et les motivations des lauréats.

• **Campagnes pour l'intégration (France 4)**

France 4 a mis gracieusement son antenne à disposition de plusieurs causes pour l'information pratique du public et en faveur de l'intégration et la tolérance (en particulier, 47 messages de la campagne *Ni pute Ni soumise*).

Les documentaires

Dans le documentaire, genre qui permet un recul par rapport à l'actualité, la caméra prend le temps d'accompagner, de connaître, de comprendre. Plongée au cœur des existences, discrète jusqu'à parfois se faire oublier, elle restitue sans fard les émotions, et rend plus palpables la détresse, la joie, les doutes et les espoirs.

Le documentaire révèle l'autre côté des existences, et donne un visage aux débats sur l'intégration.

- **Envoyé spécial (France 2)**

Chaque jeudi soir sur France 2, les équipes de reporters, pilotées par Ghislaine Chenu et Françoise Joly, vont au-delà des événements de l'actualité quotidienne. L'intégration fait partie des grandes questions de société abordées dans le magazine, et a notamment été abordée dans les reportages suivants :

- *Traversée clandestine* (13 octobre 2005)

Un journaliste a suivi le parcours d'une trentaine de clandestins africains se dirigeant vers l'Europe. À travers ce carnet de route, un témoignage unique sur le trafic d'êtres humains.

- *La Tête du client* (14 avril 2005)

Un reportage sur les méthodes de recrutement des entreprises françaises et sur les critères discriminants de sélection (origine, physique, etc.).

- **Contre-courant (France 2)**

- *Double peine* (21 janvier 2005)

Après une première rencontre en 1982, alors qu'il réalisait un film sur la délinquance dans les quartiers nord de Marseille, Jacques Barinet retrouve Mounir, quinze ans après, alors qu'il fait l'objet d'une mesure d'expulsion après une longue détention. Une réflexion sur la double peine.

- *Le Voyage de Lomama* (15 avril 2005)

L'aventure de Lomama Boseki, un Pygmée de 25 ans choisi pour jouer l'un des rôles principaux dans le dernier film du réalisateur Régis Wargnier, *Man to Man*. Le documentaire est basé sur l'étonnant parallèle entre fiction et réalité, entre l'histoire de Toko (son personnage dans *Man to Man*) et celle qu'a vécu Lomama avant, pendant et après le tournage. Lomama est lui-même, en tant que Pygmée, victime du racisme ordinaire des Africains contre son ethnie. Une histoire sur le racisme à travers le combat d'un Pygmée pour sa reconnaissance.

- *Sapeurs, l'importance d'être élégant* (22 avril 2005)

Un film autour de Papa Wemba, qui évoque, au-delà du côté *glamour* de la Sape (Société des ambassadeurs et des personnes élégantes), un mouvement lancé au Congo (Kinshasa) dans les années 70, la lutte quotidienne des sapeurs pour leur existence en Europe, après avoir fui l'instabilité politique du Congo.

- *Le Jour où j'ai vu l'homme blanc* (4 novembre 2005)

Le documentaire donne la parole à la tribu amazonienne Ikpeng (Brésil), tribu de guerriers réputés pour leur agressivité, qui raconte leur première rencontre avec des hommes blancs, il y a 40 ans. L'originalité du film tient au fait que le regard porté sur la rencontre est celui d'un Indien, point de vue d'un cinéaste partie prenante des événements du récit, qui comprend de l'intérieur les motivations, les émotions, les sentiments de ceux qui en sont les acteurs ainsi que la langue dans laquelle est faite la narration.

- *Vol au-dessus des cités, génération Yamakasi* (8 décembre 2005)

Véritables sportifs de haut niveau, les Yamakasi, transforment une architecture bétonnée et oppressante en un lieu de jeux et de tous les possibles. Le documentaire raconte avant tout

l'histoire de certains fondateurs des Yamakasi, évoluant et tâchant de faire avancer les jeunes des cités au moyen de la discipline, de la volonté et de l'envie.

• Collection *Chez moi la France* (France 3)

En 2005, France 3 a continué de creuser le sillon de l'intégration, dans le cadre de documentaires traitant de questions de société. Les thématiques abordées concernent l'ensemble des téléspectateurs, sans être propres à une communauté en particulier. Il s'agit à chaque fois d'aborder une grande question de société (l'école, l'adolescence, la vieillesse, les violences policières) et de s'intéresser à la façon dont les populations d'origine étrangères y sont confrontées.

Exemples de documentaires diffusés dans cette case :

- *Des gens comme nous* (22 janvier) : à Saint-Denis, le 17 octobre 2001, cinq femmes et deux adolescents sont victimes de violences policières dans la cour de leur immeuble ;
- *Noires beautés* (26 février) : un salon de coiffure pour femmes, immigrées pour la plupart, où se croisent multitude d'histoires et de trajectoires individuelles ;
- *Paris couleur, un siècle d'immigrations en images* (28 juin) : des premiers figurants des zoos humains sous la tour Eiffel aux tirailleurs venus combattre pour une improbable mère patrie, des indigènes des colonies devenus travailleurs immigrés aux souverains triomphants puis exilés pourchassés, du péril jaune de 1900 au mythe Black-Blanc-Beur de 1998, des centaines de milliers de migrants ont fait Paris ;
- *Cheb Mami, rêve de même* (rediffusion, le 2 mars).

• *La Case de l'Oncle doc* (France 3)

- *Casablanca souvenirs* (25 janvier) : un aveugle retourne dans la ville de sa première enfance guidé par son fils adolescent ;
- *Les Étrangers de Mosset* (5 et 8 avril) : un village des Pyrénées intègre de façon volontaire nombre d'habitants de nationalités et origines très diverses ;
- *Ma petite Pologne* (1^{er} et 12 avril) : une jeune femme refait le trajet de l'immigration vécu par ses parents pour s'imprégner des valeurs transmises ;
- *Celui qui chante son mal enchante* : le passé d'un père resurgit à travers les chansons de son enfance natale en Espagne.
- *Le Combat d'une mère* (9 novembre) : le combat de la mère de Zacharias Moussaoui pour sauver son fils ;
- *À la vie à la mort* (23 novembre) : la relation étonnante et paradoxale d'un homme d'affaires, devenu invalide, avec sa personne de confiance, Abdel qui a quitté sa cité pour s'occuper de lui ;
- *Communauté d'Emmaüs, je est un autre* (29 novembre) : le fonctionnement d'une communauté Emmaüs.

• Les documentaires régionaux

Les coproductions régionales de documentaires qui abordent le thème de l'intégration sont variées. On peut citer, à titre d'exemples :

– France 3 Paris – Île-de-France Centre

- *Les Étoiles venues du froid* : sur les conditions de vie à Paris des mannequins russes ;
- *De Sarcelles à Bangui* : à l'âge adulte, retour dans son pays d'origine d'un jeune Africain de Sarcelles ;
- *Plaines de vies* : Saint-Denis comme lieu d'intégration de diverses populations immigrées (paysage urbain et conditions de vie).

– France 3 Nord-Pas-de-Calais – Picardie

- *À toute épreuve* : de jeunes Kenyans viennent faire des séjours en France et en Belgique pour participer aux courses à pied dotées de prix, afin de faire vivre leur famille.

– France 3 Ouest

- *La Main d'or* : la longue intégration d'un maçon italien dans les années 20, en Mayenne, où il est devenu un notable.

– France 3 Sud

- *Une communauté Emmaüs, Je est un autre* : le fonctionnement d'une communauté Emmaüs.

– France 3 Alsace

- *Du cœur* : le fonctionnement des restos du cœur, à travers de l'action des bénévoles.

– France 3 Aquitaine

- *Le Pays où l'on ne revient jamais* : l'émigration économique et politique se termine rarement par un retour au pays natal, qui constituerait un nouveau déchirement ;
- *Mechti, le dernier combat* : le mauvais sort fait aux soldats d'origine maghrébine ayant combattu pour la France.

• Les documentaires de France 5

À travers plusieurs thématiques (économie, histoire, société, vie professionnelle), France 5 a proposé en 2005 différents éclairages et repères sur l'intégration et l'insertion des populations d'origine immigrée.

France 5 a par ailleurs conclu un accord de partenariat avec les représentants de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration, dont l'ouverture est prévue en avril 2007. Cet accord s'est en particulier traduit par la mise en production de cinq films documentaires de 52 minutes, réalisés autour des thèmes de l'immigration et de l'insertion en France, et l'analyse positive de ses répercussions sur notre société. Ces documentaires sont :

- *Les Immigrés de France du 21^e siècle* ;
- *La Création de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration* ;
- *L'Histoire d'un siècle d'immigration à Marseille* ;
- *L'Histoire de l'urbanisme et de l'immigration à travers la naissance de la cité Max Dormoy à Bobigny* ;
- *L'Histoire des relations entre immigration et cinéma*.

En 2005, ont notamment été diffusés les documentaires suivants.

– *Immigrations, 30 ans d'illusions*

L'histoire de l'intégration des populations immigrées en France, depuis les mesures adoptées sous le septennat de Valéry Giscard d'Estaing, à travers le parcours d'exception de trois jeunes gens : Oualid, Salem et Tarik, ainsi que de leur famille. Un parcours qui révèle l'asphyxie progressive des canaux d'intégration (écoles, syndicats, partis politiques, etc.), la panne de l'ascenseur social, les discriminations à l'école, au logement, à l'emploi, etc.

– *La République face au racisme*

L'histoire de la loi face au racisme : un éclairage à la fois sociologique et historique du rapport de la société française face au racisme, de la Révolution à nos jours, en passant par la fin du 19^e siècle, quand les sciences justifiaient le racisme, l'histoire coloniale, l'affaire Dreyfus, les thèses de Maurras, la France de Vichy, la guerre d'Algérie, etc.

– *Le Temps n'efface rien*

En octobre 2002, Thomas Gilou a filmé ceux qu'on a appelés les enfants cachés, des enfants juifs qui n'ont pas retrouvé leurs parents à la fin de la guerre, déportés dans les camps dont ils ne sont jamais revenus. Ce secret qui les rongeaient depuis un demi-siècle, ils avaient pu l'exprimer et aussi le partager avec leur entourage et d'autres enfants cachés. Pour la plupart, ce fut surtout une nouvelle étape, vers une lente reconstruction. Une trentaine d'entre eux poursuivent cette quête en se rendant à Auschwitz-Birkenau.

– *Cher pays de mon enfance*

Paroles d'exilés du Portugal, d'Algérie, du Sénégal ou de Tchétchénie, venus en France pour des raisons économiques ou des conflits violents. Leurs propos dressent un portrait de la société française dont ils font partie.

– *Un charter pour les étoiles*

Bantous de Somalie, Hassan, Fatouma et leurs deux enfants ont vécu pendant 13 ans dans des camps de réfugiés au Kenya, avant d'être accueillis par les États-Unis à Salt Lake City. Ce film permet de suivre de l'intérieur, à travers le cas d'une famille, une expérience unique de migration volontaire : l'immersion dans une nouvelle culture, la vie quotidienne, le renoncement à certaines coutumes (polygamie, mariage forcé, etc.).

– *Femmes, turques et laïques*

La question de la laïcité en France et en Turquie, à travers les portraits de femmes turques vivant en Turquie et en France.

– *La Communauté Emmaüs*

Immersion au cœur de la Communauté Emmaüs de Pau où pauvres et exclus sont accueillis sans préjugés, ni sur leur histoire, ni leurs convictions.

– *Gaspard de la nuit*

Une jeune fille métisse part à la recherche de son père qu'elle n'a jamais connu. Sa quête la conduit au Congo, où elle découvre sa famille.

– *La Banque des pauvres*

Le micro-crédit évoqué à travers quatre portraits croisés : Najia, agent du micro-crédit au Maroc ; Abdel, barman footballeur reconverti par le micro-crédit en France ; Halima, qui a

introduit dans son village au Bangladesh le téléphone portable ; Jiko et les femmes du village de Dosso au Niger qui ont constitué un groupe d'épargne et de crédit.

– *Tabar, l'étudiant*

Le parcours de Tahar et d'Adama, étudiants à Montpellier, confrontés à la précarité, aux formes multiples de rejet dans la société, à la complexité des rouages des administrations publique et universitaire, enfin à l'inégalité des chances de faire des études supérieures lorsqu'on est un jeune issu de l'immigration.

Les fictions

Les chaînes du groupe poursuivent leur politique de fictions portant sur la lutte contre la discrimination à travers, notamment, plusieurs de leurs héros récurrents (Louis Page, Fabien Cosma, SOS 18, Famille d'accueil, Le Camarguais, Plus belle la vie) ou les fictions unitaires.

On peut citer, à titre d'exemples :

- *Docteur Dassin « Des secrets trop bien gardés »* (France 2, 23 mars 2005). Dassin soupçonne de maltraitance un entraîneur sportif, Français de 50 ans, en couple avec une jeune femme africaine de 18 ans, entièrement dépendante de lui.
- *Louis Page « Au nom du père »* (France 2, 27 avril 2005, réal. Badredine Mokrani). L'opposition du père de Julien, chrétien rigide et autoritaire, impliqué dans la vie de la paroisse, à l'amour naissant de son fils envers Yasmine, musulmane. Les parents de celle-ci, d'abord accueillants, se vexent d'être rejetés par le père de Julien et bientôt les deux familles, dressées l'une contre l'autre, interdisent aux adolescents de se voir.
- *Mon fils venu d'ailleurs* (France 2, 12 octobre 2005). Une institutrice s'investit dans l'opération Un enfant, un toit, une vie et supervise l'accueil d'un groupe d'enfants, réfugiés d'un pays des Balkans en guerre.
- *Permis d'aimer* (France 2, 26 octobre 2005, réalisation Rachida Krim). Veuve d'origine algérienne, Malika tombe amoureuse de Jean, Français d'origine, et cache cette liaison inacceptable pour ses proches, alors qu'elle s'apprête à marier sa fille avec Hocine.
- *Adèle et Kamel* (France 2, 23 novembre 2005). La rencontre d'Adèle, vieille dame solitaire atteinte de la maladie d'Alzheimer et Kamel, gamin des rues en danger.
- *Le Voyage de Louisa* (France 2, 7 décembre 2005, écrit par Azouz Begag). Le parcours épique et parfois dramatique de deux clandestins qui quittent l'Afrique du nord pour tenter de rejoindre l'Eldorado européen.
- *Une autre vie* (France 3, 5 avril). Le docteur Ismaël Traoré, d'origine malienne, s'est établi en France, décevant son oncle et protecteur, négociant prospère qui convoitait pour lui un poste plus fructueux à Bamako. Selon la tradition, le mariage d'Ismaël est arrangé avec l'une de ses cousines, Djenaba. Le temps passe, le couple n'a toujours pas d'enfant et Ismaël rencontre Gina, responsable des ressources humaines à l'hôpital.
- *Nord plage* (France 3, 10 juillet). *Nord plage* est l'histoire d'un lieu : un petit quartier du Nord de la Martinique. Il est en train de mourir paisiblement. Plus ou moins contraints, ses habitants le délaissent au fur et à mesure. Ceux qui y demeurent encore ont tourné le dos à

leurs traditions pour se réfugier dans un monde d'illusions qui les amènent à s'effacer lentement de l'existence.

- *Un bébé noir dans un couffin blanc* (France 3, 12 mars). Un jeune couple blanc donne naissance à un bébé « café au lait ». Une métaphore sur l'acceptation de la différence.
- *Marylin et ses enfants* (France 3, 14 août). Mère célibataire de trois enfants et chômeuse, Marylin se prostitue pour survivre. L'aîné, Nicolas, est un jeune footballeur très doué à qui un agent véreux fait miroiter un fabuleux contrat. Nicolas imagine pouvoir subvenir aux besoins de la famille et délivrer sa mère de la prostitution. Un jour, un des clients de Marylin est retrouvé poignardé. Tout accuse Nicolas : Marylin va se battre pour retrouver sa dignité et disculper son fils.
- *Famille d'accueil – Eddy* (France 3, 8 mars). Eddy est un adolescent en échec scolaire, petit délinquant livré à lui-même. Dès son arrivée dans sa famille d'accueil, les Ferrière, il se heurte aux enfants de la maison. Juliette, l'aînée des Ferrière, va le convaincre qu'il peut apprendre à lire et à écrire. Eddy sera transformé par cet apprentissage qui lui redonnera confiance en lui.
- *Pierre et Farid* (France 3, 26 avril). Pierre Marcellin, directeur marketing de 60 ans est licencié sans ménagement. Il envisage de devenir consultant et propose ses services à l'ANPE. C'est là qu'il rencontre Farid, chômeur de 22 ans, qui cherche à monter son entreprise. Victor est bientôt convaincu par la pertinence du projet et la ténacité de Farid. Il décide d'investir son indemnité de licenciement dans l'affaire. Après de multiples péripéties, le projet verra le jour. Au bout du compte Pierre comprendra que s'il a épaulé Farid, le jeune homme l'a également remis sur pied en l'entraînant dans son aventure.
- *Droit d'asile* (France 3, 10 décembre). En France, pendant la guerre d'Algérie, Malika, jeune algérienne militante du FLN, recherchée par la police, demande asile à Christine, pasteur de d'une petite ville. Un instant déconcertée, Christine va cacher Malika, avec la complicité du curé, et organiser sa fuite en Suisse.
- *Bye-Bye* (France 4), du réalisateur Karim Dridi, qui nous entraîne dans le quotidien d'une famille tunisienne installée à Marseille, entre racisme et intégration, drogue et fraternité.

Les programmes pour la jeunesse

France 5 continue de favoriser les séries favorisant les valeurs d'intégration et du vivre ensemble.

- *Bébé Clifford* (50 × 13'). Cette nouvelle série fait suite à la série *Clifford*, déjà diffusée sur France 5, qui mettait en avant un chien peu commun, rouge et de très grande taille, dont les différences suscitaient interrogations et inquiétudes, avant de devenir une mascotte, une fois que tout le monde aura appris à le connaître et à l'apprécier pour ses qualités. Bébé Clifford raconte l'enfance du chien Clifford.
- *Maya et Miguel* (26 × 24'). Les aventures de Maya et Miguel, deux enfants jumeaux d'origine hispano-américaine, avec leurs amis de différentes origines, qui, comme tous les enfants, se

posent de nombreuses questions sur le monde qui les entoure, leur famille, l'école, etc. La série aborde indirectement les thèmes liés à l'intégration en faisant part des préoccupations quotidiennes d'enfants d'origine étrangère, rarement mis en scène à la télévision.

- *Bravo Gudule* (52 × 13'). Les tribulations de Gudule, une petite fille qui voit son univers bouleversé par l'arrivée de son petit frère Gaston. L'univers de Gudule met en scène sa famille mais également les habitants du quartier. En accord avec le producteur, France 5 a souhaité que cette communauté soit proche de la société française d'aujourd'hui. Gudule a deux amis inséparables, Bertrand et Cheb. Cheb vit avec son père veuf et sa grand-mère (Ouma), qui sous ses airs de femme stricte sur les principes a un véritable cœur d'or. *Bravo Gudule* a reçu le Prix du public du meilleur programme d'animation pour les moins de 6 ans lors de la 8^e édition du Festival international du film de télévision de Luchon qui s'est déroulé du 31 janvier au 5 février 2006. Une seconde saison a été engagée en octobre 2005. Elle accentuera, entre autres, la présence de la famille Mansour et favorisera la création de nouveaux personnages avec un souci d'intégration et de représentativité.
- *5, rue Sésame* (75 × 26'). Programme ludo-éducatif, validé par des experts de la petite enfance, composé de plateaux mettant en scène des marionnettes et des humains, ponctués de reportages et de modules animés, *5, rue Sésame* met notamment l'accent sur les thèmes de la valorisation des différences et de la vie en communauté. France 5 a souhaité que ce programme joue un rôle moteur en matière d'intégration et de compréhension des différences. Cela se traduit notamment par la présence :
 - de marionnettes différentes par leur couleur et leur formes
 - d'humains d'origine différente.
 - de reportages du monde entier.
 - d'une marionnette handicapée.
 - d'un décor spécifique représentatif de la société française (entre autres, cité représentant la banlieue).
 - d'un module langage des signes.

La « Semaine de l'intégration »

France 3 a été très active pour donner à la « Semaine de l'intégration » (du 4 au 10 avril 2005) un écho important :

- une fiction : *Une autre vie* ;
- des magazines : *Vie privée, vie publique* L'amour sans frontières, *C'est pas sorcier* D'où viennent les français, *C'est mieux ensemble* (semaine spéciale), *Un livre un jour* Une vie à l'essai, *Arrêt spectacles, Suivez l'artiste, Ombre et lumière, Espace francophone* ;
- des programmes pour la jeunesse : *Célestin* La citoyenneté, *Mon kanar* Les primo-arrivants ;
- du cinéma : *Libre court* 12 films contre le racisme au quotidien, *Romuald et Juliette* ;
- des documentaires : *Histoires d'en France, La Case de l'oncle Doc* « Ma petite Pologne », « Les étrangers du Mosset ».

Valoriser les cultures étrangères

Valoriser les cultures et les peuples venant d'ailleurs, c'est vouloir sortir d'une image trop souvent univoque et dévalorisante, présenter de la personne immigrée autre chose que la figure d'un homme déraciné : le montrer riche d'une histoire et d'une culture ancestrales, inscrit dans une structure familiale et sociale, et acteur de son destin.

Dans un contexte de mondialisation, caractérisé par la multiplication des flux migratoires, économiques et culturels, où les événements s'entrechoquent d'un bout à l'autre de la planète, le monde reste méconnu à ceux qui ne font pas l'effort de s'intéresser à l'autre et à l'ailleurs.

À travers magazines et documentaires, France 2, France 3 et France 5 révèlent les horizons multiples d'un monde en perpétuel mouvement.

Les magazines

→ Les magazines culturels

Ouverts sur le monde, les magazines culturels se font l'écho de l'œuvre d'artistes et d'écrivains étrangers, qu'elles accueillent fréquemment sur leur plateau : la culture n'a pas de frontières.

• *Musiques au cœur* (France 2)

Le magazine présenté par Ève Ruggieri porte régulièrement l'attention sur un pays, une œuvre, un artiste ou un écrivain en particulier.

– *L'Amérique musicale des années 50* (17 janvier 2005)

Documentaire musical avec notamment l'Orchestre symphonique d'Atlanta, l'Orchestre de Knoxville (cité du Tennessee) et l'Orchestre de Denver, capitale du Colorado, le violoniste Jasha Heifetz et la chanteuse Marian Anderson, première femme noire à être montée sur une scène lyrique.

– *Salvatore Licitra* (7 février 2005)

Le jeune ténor italien qui appartient à la jeune garde internationale, qui compte parmi elle Roberto Alagna, Marcello Alvarez, Rolando Villazon ou Juan Diego Flores.

– *La danse d'Abou Lagraa* (4 avril 2005)

Jeune danseur kabyle qui excelle dans la danse hip-hop, suivi dans le cadre de Suresnes Cités Danse. Alegoria Stanza est une création réunissant la danse contemporaine et la danse hip-hop, avec la musique d'Éric Aldéa nourrie à la tradition du Moyen-Orient et du Maghreb.

– *Brésil baroque : de l'or de la terre à la musique* (1^{re} partie, 12 septembre 2005)

La naissance d'une musique coloniale, celle des enfants métis des Portugais expatriés, dont les emplois réservés aux Blancs sont interdits, et qui deviennent musiciens, peintres, sculpteurs ou charpentiers pour ne pas descendre au fond des mines d'or avec les esclaves africains. Ce sera la naissance de l'art sacré du Minas Gerais. Parmi eux le plus grand musicien mulâtre : José Joaquim Emerico Lobo de Mesquita. Un concert filmé dans l'église Gloria de Rio de Janeiro avec l'ensemble Conjunto Caliope, dirigé par le chef Julio Moretzshon.

– *Brésil baroque : compositeurs d’hier et d’aujourd’hui* (2^e partie, 19 septembre 2005)

Sur les traces des compositeurs de musique sacrée des 18^e et 19^e siècles sur la route de l’Ouro Preto : à 400 kilomètres au nord de Rio, la plus belle ville de l’or où ont travaillé les plus grands artistes : le célèbre sculpteur Aleijadinho, le peintre Ataíde. La découverte d’un jeune orchestre d’Ouro Preto créé en 2000 par un passionné de musique baroque : Ronaldo Toffolo.

– *Les arts florissants : l’orchestre de William Christie* (7 novembre 2005)

En 2004 cet ensemble musical a fêté son 20^e anniversaire. Le documentaire suit l’ensemble en tournée, du Brésil à la Chine en passant par l’Argentine.

– *La nuit du piano de Martha Argerich* (28 novembre 2005)

Rendez-vous incontournable des mélomanes du monde entier, le festival du Parc de Florans en Provence invitait cette année une des plus grandes interprètes de notre temps : la pianiste argentine Martha Argerich, née en 1941 à Buenos Aires.

– *Gala pour la réouverture de l’Opéra de Vienne* (19 décembre 2005)

Le 50^e anniversaire de la reconstruction de l’opéra de Vienne, détruit pendant la Seconde Guerre mondiale, a réuni les artistes parmi les plus célèbres des scènes lyriques internationales : Plácido Domingo, Thomas Hampson, Bryn Terfel, Agnès Baltsa, Michael Schade, Edith Gruberova ainsi que les chefs d’orchestre Seiji Ozawa, Zubin Meththa, Christian Thielemann, Danièle Gatti et Franz Welser-Mötz.

- **Les Mots de minuit (France 2)**

Philippe Lefait a fêté le Ramadan au Cabaret sauvage, invitation au métissage et au partage des cultures.

→ Les magazines de découverte

En 2005, plus que toute autre chaîne hertzienne, les chaînes du service public ont fait du documentaire une invitation au voyage, à la découverte des peuples et des cultures du monde, de pays proches ou lointains. Une richesse unique dont témoignent le nombre et la variété des destinations explorées.

- **Des trains pas comme les autres (France 2)**

L’émission qui fait parcourir le monde et permet de découvrir d’autres traditions et cultures, avec par exemple le reportage *La Tunisie, si loin, si proche* diffusé le 20 août 2005.

- **Des racines et des ailes (France 3)**

L’un des magazines-phares de France 3, qui conjugue proximité (réalisé depuis une ville, un lieu, une communauté, choisis pour leur singularité) et ouverture sur le monde, à travers des enquêtes sur des sujets de société français et étrangers.

– *Hôtels de légende* (13 avril 2005) ;

– *Spéciale Naples* (15 juin 2005) ;

– *Pétra : des Nabatéens à Lawrence d’Arabie* (6 juillet 2005) ;

– *Spéciale Vienne* (20 juillet 2005) ;

- *Spéciale Brésil* (24 août 2005) ;
- *Spéciale Maroc* (31 août 2005) ;
- *Spéciale Bruxelles* (9 novembre 2005) ;
- *Ma vie après le tsunami* (30 novembre 2005).

• *Faut pas rêver* (France 3)

Le magazine de la découverte des coutumes et des modes de vie originaux en France et ailleurs.

- *Afrique australe, sur la route des explorateurs* (5 décembre 2005) ;
- *Cuba est-ouest* (3 octobre 2005) ;
- *Destination Birmanie* (6 juin 2005) ;
- *Mexique, la piste du jaguar* (11 avril 2005) ;
- *Les chemins de Lhassa* (17 janvier 2005).

• *Thalassa* (France 3)

Le « magazine de la mer » profite de ses escales pour aller à la rencontre d'une multitude de cultures et de traditions différentes.

- *Escale dans le détroit de Gibraltar* (7 janvier 2005) ;
- « *Thalassa spécial Asie, un monde solidaire avec Thalassa* » ;
- *Escale à Shanghai* (21 janvier 2005) ;
- *Les Forçats de l'ivoire* (28 janvier 2005) ;
- *Au bout du monde... escale à Calcutta* (18 février 2005) ;
- *Les Voiles de labeur et les flammes de la mer* (25 février 2005) ;
- *Ningaloo, un sanctuaire à préserver* (11 mars 2005) ;
- *Le Jules Verne du Pacifique* (18 mars 2005) ;
- *Deep water – eaux profondes* (25 mars 2005) ;
- *Escale en Tanzanie* (1^{er} avril 2005) ;
- *Couleurs de mer : mer Rouge* (15 avril 2005) ;
- *Couleurs de mer : mer Jaune* (22 avril 2005) ;
- *Couleurs de mer : mer Noire* (29 avril 2005) ;
- *Couleurs de mer : mer Blanche* (6 mai 2005) ;
- *Escale en Guadeloupe* (13 mai 2005) ;
- *Escale en Martinique* (20 mai 2005) ;
- *Escale en Guyane* (27 mai 2005) ;
- *Escale en Polynésie* (3 juin 2005) ;
- *Escale en Nouvelle-Calédonie* (10 juin 2005) ;
- *Escale à la Réunion* (17 juin 2005) ;
- *Dernière Escale : Saint-Pierre-et-Miquelon* (24 juin 2005) ;
- *Escale dans le Delta du Nil* (1^{er} juillet 2005) ;
- *Escale au Vietnam* (8 juillet 2005) ;
- *Escale en Louisiane* (15 juillet 2005) ;

- *Escale à Vladivostok* (22 juillet 2005) ;
- *Escale dans la baie de Naples* (29 juillet 2005) ;
- *Escale en Écosse* (5 août 2005) ;
- *Escale au Bénin* (12 août 2005) ;
- *Escale au Danemark* (19 août 2005) ;
- *Escale en Australie* (26 août et 2 septembre 2005) ;
- *Escale en Nouvelle-Zélande* (7 octobre 2005) ;
- *Destinations : Madagascar et la Chine* (14 octobre 2005) ;
- *Destinations : le Britannia et le détroit de Malacca* (21 octobre 2005) ;
- *Yémen, Japon, Georgie du Sud* (28 octobre 2005) ;
- *L'Indonésie, l'Algérie* (4 novembre 2005) ;
- *Mer Rouge, Île d'Oléron, Sri Lanka* (11 novembre 2005) ;
- *Brésil, Chine, France, océan Indien* (18 novembre 2005) ;
- *Canada et Sumatra* (25 novembre 2005) ;
- *Les îles Kouriles, Monaco, Jakarta* (2 décembre 2005) ;
- *Philippines, Canada, Islande* (9 décembre 2005) ;
- *Sri Lanka, France, Irlande, Croatie* (16 décembre 2005) ;
- « *Émission spéciale Lapérouse* » (30 décembre 2005).

Les divertissements

Les divertissements participent à l'intégration des populations étrangères, en proposant par exemple des soirées spéciales telles que celle présentée sur France 2 par Claudy Siar le 21 mai 2005 (*Au-delà de nos différences*), ou la soirée spéciale du 26 mars 2005 (*J'ai rêvé d'un autre monde*), où des artistes de tous les horizons, de toutes les origines ont interprété des chansons au nom de la tolérance.

Le magazine *C'est au programme* (France 2) consacre certaines de ses chroniques gourmandes à des recettes exotiques. En 2005, 19 chroniques présentées par Babette de Rozières étaient dédiées à la cuisine des îles. De même pour *Carte postale gourmande* (France 5), qui s'est penché sur la cuisine africaine (14 mars 2005) ou la cuisine turque (2 octobre 2005).

M6

Comme chaque année, le groupe M6 fait ici le bilan de son action pour l'année 2005, en matière de diversité et de représentation à l'écran des minorités visibles.

Nous avons par ailleurs eu l'occasion de rappeler à M. Louis Schweitzer, président de la Haute autorité de lutte contre les discriminations, notre souci constant de veiller à l'égalité de traitement et de l'égalité des chances dans l'entreprise, et notre préoccupation de représentation des minorités à l'écran.

L'année 2005 a été l'occasion, pour M6, d'accentuer son action en matière de représentation à l'écran des minorités visibles.

Nous continuons à être opposés à toute notion de quota, de discrimination positive ou de communautarisation, mais nous veillons à une juste représentation des minorités visibles.

Nous sommes par ailleurs conscients de notre rôle particulier auprès des jeunes adultes, qui représentent le cœur de notre audience, et qui doivent retrouver à l'écran la réalité du monde qui les entoure, avec des exemples d'intégration réussie. La télévision en général, et les chaînes qui recueillent l'écoute des jeunes publics ont une responsabilité particulière en la matière.

Au-delà des principes, voici quelques-uns des exemples à l'appui de cette volonté de tous les instants :

Les émissions jeunesse

Tous les dessins animés proposés dans le cadre des programmes Jeunesse de la chaîne ont à cœur de mettre en scène des personnages d'origines ethnique et sociale diverses.

Par exemple, le duo de choc des *Funky Cops* est composé d'Ace, un policier afro-américain et de Dick, son associé, blanc. Dans la saison 2, Fly, une ravissante Sud-Américaine est venue leur prêter main forte.

Dans *Moi, Willy*, le meilleur ami du héros est Quincy, un petit garçon de couleur.

Dans *La Famille Delajungle*, la caravane de la famille va de rencontre en rencontre à travers le monde entier, à la découverte de différentes cultures et ethnies.

De plus, dans cette représentation, nous ne manquons pas de valoriser les rôles de certaines origines. Les sympathiques chefs des *Funky Cops* et du *Lieutenant Gadget* sont des hommes de couleur. Et nous refusons systématiquement les stéréotypes du vilain méchant étranger ou typé.

Au-delà de cette représentation pluri-ethnique, nos héros se veulent le reflet positif et dynamique des enfants et de la société d'aujourd'hui. À travers leur comportement et leurs actions, sont valorisées des notions aussi essentielles que le dialogue, la tolérance, la solidarité et l'amitié.

Chaque semaine, quatre enfants sont invités dans l'émission : ils ne sont jamais « castés » ! Le seul critère de « sélection » reste leur âge : l'émission reçoit des enfants âgés de 8 à 12 ans, quelle que soit leur origine.

Les fictions TV

→ Fictions coproduites par M6

- *Léa Parker* (Sonia Roland) : diffusée le dimanche à 19 h ;
- *Sami le Pion* (en rediffusion) : 20 avril et 4 mai 2005 (Faudel, et autres comédiens qui jouent sa famille, cousins et amis...).

→ Fictions États-Unis

- *Ma Famille d'abord* (série 26 minutes) : Damon Wayan et sa famille, qui ont pris la relève du *Cosby Show*. Diffusée en semaine à 20 h, vraie vitrine familiale pour M6 ;
- *Missing : disparus sans laisser de trace* (série 52 minutes) : diffusée le mercredi à 22 h 30 : l'héroïne est une jeune femme policière très brillante... ;
- *L'Amour n'a pas de couleur* : téléfilm diffusé le 17 juin à 15 h 30. Ruby tient un club de blues en Louisiane ; elle est persuadée qu'il faut s'endurcir pour accepter sa condition de femme noire dans un État ségrégationniste et une société dominée par les hommes.

Les fictions cinéma

→ Films diffusés sur M6 en 2005

- *Menace fantôme et l'attaque des clones* : Samuel L. Jackson est un gentil jedi qui défend la république ;
- *Le Collectionneur* : Morgan Freeman est le détective qui traque le tueur en série ;
- *50 degrés Fahrenheit* : Cuba Gooding jr. est le héros qui empêche la terre d'exploser ;
- *John Q.* : Denzel Washington tente l'impossible pour sauver son fils de la maladie ;
- *American History X* : lutte contre le racisme aux États-Unis.

Les émissions de divertissement

- *Hit Machine* : Charly Nestor, Moon Daily ;
- *C'est pas trop tôt-Morning Café* : Magloire et Zuméo ;
- La Nouvelle star 2005 : Manu Katché membre du jury ;
- Documentaires musicaux et concerts (pour ne citer que les derniers) : Corneille, Karl Zéro & les Wailers, Amadou & Mariam, Chimène Badi, Nâdiya. M6 a été notamment partenaire et diffuseur du concert « Tous égaux, tous en scène » dont l'objectif était de sensibiliser à la lutte contre toutes les formes de discriminations : le racisme et l'antisémitisme, le sexisme, l'homophobie et les discriminations à l'encontre des personnes handicapées ;
- Vidéomusiques : M6 fait place à une très grande diversité musicale et donc ethnique, *via* les différents courant musicaux : rap, raï, R'n'B, zouk, ragga, reggae... Plus du tiers des vidéomusiques diffusées sur M6 sont ainsi concernées, soit plus de 500 heures au cours desquelles les différentes cultures ont eu l'occasion de s'exprimer à l'antenne *via* la musique.

Les émissions de jeux et de télé-réalité

- *Bachelor 3* : du 2 mars au 20 avril 2005
Ayan, Smahen
- *Top Model 2005* : du 5 juillet au 18 août 2005
Blyvy, Binti, Nausicaa, Karen
- *Le Pensionnat de Sarlat* : du 1^{er} septembre au 13 octobre 2005
Hawa, Fabien, Pablo, Rémi
- *Mères et filles* : le 4 octobre 2005
Kelly, Shirley, Maya, Nour
- *On a échangé nos mamans* : janvier 2005
Robert Desriac

L'information

Aïda Thouiri a présenté le programme court *Blog 6* au mois de septembre 2005.

*
**

Au-delà de l'antenne, le groupe M6 s'engage pour les minorités visibles. Cet engagement s'est traduit par deux axes en 2005 :

- Rencontres avec des associations telles que AFIJ, SOS Racisme et Convergences pour promouvoir les minorités visibles, l'objectif étant de rencontrer des personnes présentées par ces associations et d'étudier leur candidature par rapport aux postes disponibles dans le groupe. Une dizaine de candidats ont été ainsi reçus par la Direction de l'organisation et des ressources humaines, ainsi que par des opérationnels ; toutefois, aucun recrutement n'a abouti.
- Recrutements réguliers de personnes issues de minorités visibles, notamment dans les filiales où le bassin de l'emploi y est plus favorable, comme à Ivry-sur-Seine ou à Chilly-Mazarin. Ces recrutements, qui s'appuient sur les compétences des candidats, sont généralement réussis puisque ces personnes s'intègrent sans difficulté et que leur évolution professionnelle se fait au regard de leurs performances.

CANAL+

Valeurs d'intégration et de solidarité, et diversité des origines et des cultures de la communauté nationale

Un certain nombre de programmes diffusés par la chaîne pendant l'année 2005 peuvent illustrer la promotion des valeurs d'intégration et de solidarité qui sont celles de la République et la prise en compte de la diversité des origines et des cultures de la communauté nationale visées par l'article 10 de l'avenant n° 3 à la convention conclue entre Canal+ et le Conseil.

Tout d'abord, du fait de leurs intervenants, certains programmes de divertissement diffusés sur la chaîne en 2005 ont été l'occasion d'exposer la diversité des origines et des cultures de la communauté nationale et les valeurs d'intégration de la France. On peut citer dans ce cadre, à titre indicatif, des programmes tels que *Playground*, + *Clair*, *Le Vrai Journal*, *Vendredi et samedi pétantes*, *Nous ne sommes pas des anges*, *Le Grand Journal*, *Les César*.

La diversité des origines et cultures de la France et l'intégration peuvent ensuite également être illustrées par la politique d'invitation de la chaîne. Ainsi, des personnalités représentatives de la diversité des origines et des cultures de notre pays ont eu l'occasion d'être reçues dans des émissions telles que :

- *Le Grand Journal* (avec Atmen Kelif en chroniqueur humoriste) avec comme invités : Tony Parker, Vincent MC Doom, Amadou et Mariam, Safia Otokoré, Stomy Bugsy, Christian Karembeu, Tomer Sisley, Disiz La Peste, Saïan Supa Crew, Arash Derambarsh, Malek Boutih, Yannick Noah, Kool Shen, Lilian Thuram, Rachid Arhab, Gad Elmaleh, Eric er Ramzy, Brahim Asloum, Laurent Voulzy, Thierry Henry, Jamel Debbouze, Lady Laistee, Kad (de Kad ET Olivier), Pokemon Crew, Sonia Rolland, Salif, Loubna Meliane, Vischka Dhorasso, Diam's... ;
- *En aparté* avec comme invités : Vischka Dhorasso, Tony Parker, Corneille, Sébastien Follin... ;
- *Nous ne sommes pas des anges* (avec Salvatore Viviano, chroniqueur) avec comme invités : Princess Erika, Ahmed Meguini, Monsieur R, Joby Valente, Aziz Senni, Sonia Rolland... ;
- *Vendredi et samedi pétantes* (avec Omar Sy, comédien, dans SAV des émissions) avec comme invités depuis septembre 2005 : Élie Semoun, Joey Starr, Laidy Laistee, K Maro, Doc Gynéco, Corneille, Gad Elmaleh... ;
- + *Clair* (avec Chakib Lahssaini, chroniqueur média) avec comme invités depuis septembre 2005 : Mouloud, Amirouche LaidiI, Audrey Pulvar, Chimène Badi

ont été l'occasion de recevoir des personnalités représentatives de la diversité des origines et des cultures de notre pays.

La diversité des origines de la communauté nationale et les valeurs d'intégration sont également nécessairement représentées au travers de la programmation de la chaîne en matière de sport, de cinéma et de musique :

- plus particulièrement avec Mourad Zeghidi, José Touré, Surya Imvuti, Samyr Hamoudi en qualité de journalistes sportifs à la rédaction et Luc Sonor et Waquir Mota en qualité de consultants sportifs ;
- la programmation cinéma de la chaîne en 2005, qui a par exemple permis au public de voir des films tels que *L'Esquive* de Abdellatif Kechiche, *Le Grand Voyage* de Ismaël Ferroukhi, ou l'émission *L'Hebdo cinéma* avec notamment comme invités depuis septembre 2005 Djamel Bensalah et Aïassa Maïga, ou encore la présentation des *César* par Gad Elmaleh, illustrent cette diversité des origines de la France ;
- enfin, les émissions consacrées à la musique en 2005 telles que *L'Album de la semaine* (avec Saïan Supa Crew, Hold-Up...) ainsi que *La Musicale* (avec No Bluff Sound, Saïan Supa Crew, Amadou et Mariam) ont également illustré la diversité des origines et des cultures de la communauté nationale et les valeurs d'intégration.

Dans le cadre des émissions jeunesse, l'émission *Canaille+*, qui a regroupé des enfants de parents nés à l'étranger comme Marie Codet (Vietnam), Louis Doat (Irlande), Mathurin Ernzen (Tunisie), Andy Rigah (Martinique-Guadeloupe), Maël et Jérémy Silbande (Allemagne – Martinique), Théo Voges (Allemagne), Cosima et Gulliver Bevernaege (Belgique), ainsi que des enfants métissés dont les parents sont nés en France : Léo Exbrayat, Garance, Arthur et Quentin Pak, Juliette Plantin, a aussi illustré la diversité des origines et des cultures de la communauté nationale.

Dans le domaine de l'humour, on peut citer la diffusion du spectacle de Jamel Debbouze et d'un documentaire sur sa tournée.

Concernant la fiction, la chaîne a diffusé *Nuit noire* sur le thème de la nuit du 17 octobre 1961.

On peut aussi noter le documentaire *Les Lascars* diffusé sur Canal+.

Une opération spéciale sur la journée « Ni putes ni soumises » a été également réalisée sur le thème de la mixité, de la laïcité et de l'égalité (10 pastilles de témoignages, un documentaire *Ni putes ni soumises : itinéraire d'un combat* et un concert).

En matière de programmes d'information, on notera que les informations sur Canal+ sont présentées par Harry Roselmack.

Certains programmes d'information diffusés sur la chaîne en 2005 peuvent aussi illustrer la promotion des valeurs d'intégration et de solidarité et la prise en compte de la diversité des origines et des cultures de la communauté nationale. On peut citer, dans ce cadre, des reportages, tels que :

- « La misère à 20 ans » et « Haro sur les homos : enquête sur l'homophobie » diffusés dans la case *Lundi investigation* de la chaîne.
- « École : la guerre des mémoires » diffusé dans le cadre de *90 Minutes*.

■ ANNEXE III

Bilan des chaînes numériques hertziennes

BFM

Point sur les mesures entreprises pour promouvoir, à l'antenne, la diversité des origines de la communauté nationale

La promotion des valeurs d'intégration et de solidarité qui sont celles de la République ainsi que la diversité, dans la représentation à l'antenne, des origines et des cultures de la communauté nationale, est une conviction éthique forte de BFM TV. Le recrutement de personnels reflétant cette diversité, en particulier, a été l'un des axes du recrutement de la chaîne en 2005.

DIRECT 8

La chaîne consacre plusieurs de ses programmes à promouvoir les valeurs d'intégration et de solidarité qui sont celles de la République.

C'est ainsi que chaque jour du lundi au vendredi, la Chaîne diffuse plusieurs émissions (*Solidarité, Deuxième Chance, Bouge de là*) axées sur les réalités de la vie sociétale, avec ses épreuves, mais aussi ses rebonds.

Ces émissions permettent un échange de témoignages, de réflexions et de propositions entre des responsables d'organismes sociaux ou d'associations qui se mobilisent pour aider les plus fragiles de nos concitoyens à se reconstruire professionnellement et socialement.

La chaîne s'est également associée à des manifestations dédiées à de grandes causes comme, par exemple, la journée spéciale Laurette Fugain le 22 Mai 2005, journée au cours de laquelle la majorité de ses émissions a communiqué sur cette association, avant la retransmission en direct du concert en fin d'après-midi. Durant les jours précédents l'événement, la chaîne avait également largement participé à sa promotion en diffusant à maintes reprises la bande annonce du concert et le clip de l'association.

Autre exemple : elle a accueilli le 24 décembre 2005, dans le cadre d'une émission spéciale *Nuit de Noël* de 18 h à 24 h, animée par l'équipe des Z'Octopuces, des enfants issus d'un orphelinat.

Dans le cadre de son émission *Nord-Sud*, elle accueille également de nombreuses associations défendant des causes humanitaires (cf. Annexe 3 « Émission *Nord-Sud* : liste des thèmes abordés et des associations invitées ») et s'attache à présenter des produits issus du commerce équitable et respectueux de l'environnement.

Par ailleurs, la chaîne fait en sorte qu'un nombre significatif des présentateurs et animateurs qui interviennent régulièrement à l'antenne soit représentatif de la diversité des origines et des cultures de la communauté nationale.

Par exemple :

- Les deux animateurs présentant, en alternance, l'émission *Jeux sans Enjeu* ont des origines africaines pour l'un et asiatiques pour l'autre.
- L'animatrice qui participait en 2005 à l'émission pour les enfants *Octopuces* a elle aussi des origines africaines. Elle a intégré depuis fin 2005 les équipes de *Direct matin*, émission qu'elle présente en alternance avec d'autres journalistes. Il arrive également qu'elle présente le journal télévisé de la chaîne.

EUROPE 2 TV

Article 2-3-3 « Vie publique »

L'éditeur veille dans son programme :

- à ne pas inciter à des pratiques ou comportements dangereux, délinquants ou inciviques ;
- à respecter les différentes sensibilités politiques, culturelles et religieuses du public ;
- à ne pas encourager des comportements discriminatoires en raison de la race, du sexe, de la religion, ou de la nationalité ;
- à **promouvoir les valeurs d'intégration et de solidarité qui sont celles de la République** ;
- à **prendre en considération, dans la représentation à l'antenne, la diversité des origines et des cultures de la communauté nationale.**

La promotion des valeurs d'intégration et de solidarité qui sont celles de la République est consubstantielle à la ligne éditoriale d'Europe 2 TV. La chaîne l'applique à tous les étages de son architecture éditoriale :

- dans sa sélection des vidéomusiques : des clips de tous genres et de nombreux horizons musicaux (Europe, Amériques, Antilles, Afrique, Australie) ont été diffusés, ce en *playlist* mais aussi dans des plages thématiques ;
- dans les captations de concerts coproduites et diffusées en première partie de soirée : « Amadou & Mariam » (le 24 octobre), « Psy-4 de la Rime » (le 25 décembre) ;
- dans ses émissions : les candidats de *Sexy Or not* sont représentatifs de la diversité des origines et des cultures de la communauté nationale.

GULLI

Article 2-3-3 « Vie publique »

L'éditeur veille dans son programme :

- ne pas inciter à des pratiques ou comportements dangereux, délinquants ou inciviques ;
- à respecter les différentes sensibilités politiques, culturelles et religieuses du public ;
- à ne pas encourager des comportements discriminatoires en raison de la race, du sexe, de la religion, ou de la nationalité ;
- **à promouvoir les valeurs d'intégration et de solidarité qui sont celles de la République ;**
- **à prendre en considération, dans la représentation à l'antenne, la diversité des origines et des cultures de la communauté nationale.**

L'éditeur s'est attaché à mettre en lumière ces valeurs dans sa programmation, notamment dans le choix des thématiques abordées dans son magazine *A.D.O. S** : les droits de l'enfant dans une émission diffusée le 20 novembre 2005 et les enfants citoyens, dans une émission diffusée le 24 novembre dernier. Les thèmes, développés dans les émissions diffusées en 2006, poursuivent cette ligne éditoriale.

De la même façon, les programmes d'animation et de fiction véhiculent de manière générale des valeurs de générosité, de fraternité et d'intégration.

À titre d'exemple, la série *Sister Sister*, diffusée dès le lancement de la chaîne, met en scène les aventures de sœurs jumelles en insistant sur la force du lien familial.



Crédit : PARAMOUNT TELEVISION INTERNATIONAL

Le programme d'animation Lil'elvis et les Truckstoppers est construit autour d'une bande de copains « multiethniques ».



Quant au Programme *Foot de rue*, diffusé en 2006, il s'attachera plus particulièrement à prôner l'esprit d'équipe, l'apprentissage multiculturel et le rejet de la violence.



Enfin, la mascotte de la Chaîne Gulli, en cours d'élaboration, a été conçue autour des valeurs de représentation de diversité des origines.



NRJ 12

Respect de la vie publique (article 2-3-3)

NRJ 12 a veillé, dans son programme :

- à ne pas inciter à des pratiques ou comportements délinquants ou inciviques ;
- à respecter les différentes sensibilités politiques, culturelles et religieuses du public ;
- à ne pas encourager des comportements discriminatoires en raison de la race, du sexe, de la religion, ou de la nationalité ;
- à promouvoir les valeurs d'intégration et de solidarité qui sont celles de la République ;
- à prendre en considération, dans la représentation à l'antenne, la diversité des origines et des cultures de la communauté nationale.

Sur ces derniers points, l'engagement de NRJ 12 au sein du paysage audiovisuel hertzien a été particulièrement exemplaire, puisque les artistes musicaux issus des « minorités ethniques » de

la nation ont bénéficié d'une exposition remarquable à l'antenne, notamment dans les sessions de vidéomusiques (à titre d'exemples : Nadiya, Gage, Leslie, Amel Bent, Magic System, Slai, Dezil, Lord Kossity, Wallen, K'Maro, Digital, Lynnsha, Priss, Kayliah, Kayna Samet, Corneille...).

NT1

Article 2-3-3

NT1 a pleinement respecté les dispositions de cet article :

- elle n'a pas incité à des pratiques ou des comportements délinquants ou inciviques ;
- elle a respecté les différentes sensibilités politiques, culturelles et religieuses ;
- elle n'a pas encouragé des comportements discriminatoires en raison de la race, du sexe, de la religion ou de la nationalité.

Peu d'émissions de NT1 ayant des animateurs (Alexandre Devoise dans « Choc », Stéphane Ravion dans « On va tout vous dire » et Jean-François Derek dans « Derek fait sont intéressant »), elle n'a pas encore la possibilité d'assurer une représentation proportionnelle de la diversité des origines et des cultures de la communauté nationale. À l'avenir, NT1 intégrera ces enjeux essentiels parmi les critères de choix de ses animateurs.

W9

Obligation

➔ Article 2-3-3 « Vie publique » de la convention du 10 juin 2003 modifiée par l'avenant n° 1 du 29 mars 2005

Article 2-3-3 « Vie publique »

L'éditeur veille dans son programme :

- à ne pas inciter à des pratiques ou comportements dangereux, délinquants ou inciviques ;
- à respecter les différentes sensibilités politiques, culturelles et religieuses du public ;
- à ne pas encourager des comportements discriminatoires en raison de la race, du sexe, de la religion, ou de la nationalité ;
- à **promouvoir les valeurs d'intégration et de solidarité qui sont celles de la République** ;
- à **prendre en considération, dans la représentation à l'antenne, la diversité des origines et des cultures de la communauté nationale.**

Réalisé

W9, chaîne jeune, moderne et dynamique, en phase avec son temps et son public de prédilection, les jeunes adultes, se veut ouverte aux différentes cultures et minorités à travers la représentation sur son antenne de la diversité des origines de la population française.

La chaîne, comme la plupart des services s'adressant au public des adolescents et des jeunes adultes, fédère un auditoire multiculturel qui se retrouve dans ses programmes.

En effet, la diversité des origines de la communauté nationale est présente sur son antenne, que ce soit par le biais des rendez-vous musicaux, des personnages de séries ou de films ou encore des animateurs. À titre d'exemple, W9 compte parmi ses animateurs emblématiques la jeune Moon DAILLY, nouveau talent télévisuel, d'origine cambodgienne.

Au cours de l'année 2005, W9 a proposé une programmation musicale composée entre autres de vidéomusiques et de spectacles vivants consacrée à des artistes représentant cette diversité culturelle. La diffusion des titres d'artistes comme Corneille, Amel Bent, Amine, Saya ou Linsha a contribué de manière naturelle à la représentation de la diversité des origines culturelles de la communauté nationale, de même que la diffusion du concert événement « Quand vous êtes là » de Yannick Noah, personnalité emblématique des valeurs d'intégration.

Chaîne citoyenne, W9 est soucieuse de promouvoir les valeurs d'intégration et de solidarité de la République, et s'est associée au cours de l'année 2005 à de nombreux événements en faveur de l'intégration comme le concert « Tous égaux, tous en scène », organisé par la mairie de Paris pour lutter contre toutes les formes de discrimination où se sont produits des artistes comme Wallen, Lââm ou encore le groupe Magic System.

Dans le respect des valeurs d'intégration et de solidarité de la République, W9 a diffusé plusieurs événements musicaux citoyens comme le concert « Solidays 2005 » dans le cadre de la journée de lutte contre le sida, le concert humanitaire « Live 8 » ou encore le concert pour le Sud des États-Unis organisé à la suite de la catastrophe du cyclone Katrina.

En outre, W9 a soutenu plusieurs campagnes d'associations caritatives en 2005, avec trois principaux champs d'action : l'enfance, la lutte contre la maladie et le combat contre la pauvreté et la précarité, notamment la campagne des Restos du cœur, le message de l'association Handicap international pour l'opération « Sac à Sapin » et les campagnes de prévention contre le tabac et le VIH.

TMC

TMC est une chaîne généraliste de nationalité monégasque, destinée à un public familial. La ligne éditoriale de la chaîne prône des valeurs de non-violence, de non-agressivité et de respect du public. Tous les programmes diffusés sur TMC respectent ces valeurs.

Les émissions spéciales diffusées par la chaîne en 2005 ont trait à l'actualité monégasque et ont proposé des reportages sur la réalité quotidienne de ce pays, avec une mise en avant importante du mouvement associatif et caritatif très important dans la Principauté de Monaco et dont TMC s'est fait naturellement le relais.

■ ANNEXE IV

Bilan des services thématiques conventionnés

Liste des services ayant ou non répondu à la demande du CSA concernant la communication d'éléments relatifs à la représentation de la diversité des origines

| SERVICES N'AYANT PAS RÉPONDU | SERVICES AYANT RÉPONDU |
|------------------------------|------------------------|
| AB1 | 13 ^{ème} Rue |
| AB Moteurs | Canal J |
| Animaux | Comédie |
| Berbère TV | Cuisine TV |
| Best of shopping | Demain |
| Beur TV | Disney Channel |
| Chasse et pêche | Equidia |
| Encyclopédia | EuroNews |
| Escales | Filles TV |
| Euréka | Fun TV |
| Eurosport France | Game One |
| Eurosport 2 | Histoire |
| Fit TV | Infosport |
| KTO | Jetix |
| L'Équipe TV | Jimmy |
| M6 Boutique la chaîne | LCI |
| Motors TV | La chaîne météo |
| Musique Classique | Live 1 |
| Pink TV | M6 Music Hits |
| Pivi | M6 Music Black |
| Tchatche TV | M6 Music Rock |
| Télétoon | Mangas |
| Toute l'histoire | Ma Planète |
| XXL | MCM |
| Zik' | MCM Pop |
| | MCM Top |
| | Mezzo |
| | NBA+ |
| | Odyssée |
| | OMTV |
| | Paris Première |
| | Planète |
| | Planète Choc |
| | Planète Thalassa |
| | Playhouse Disney |
| | Seasons |
| | Série Club |
| | Sport + |
| | Télé Mélody |
| | Téva |
| | Tfou |
| | TFJ |
| | TF6 |
| | Tiji |
| | Toon Disney |
| | Trace TV |
| | TV Breizh |
| | TV5 |
| | Ushuaïa TV |
| | Voyage |

■ ANNEXE V

Radios communautaires autorisées par le CSA

CTR de PARIS

A.Y.P. : radio communautaire franco-arménienne : arménien

ALIGRE FM : italien

ALTERNATIVE FM : portugais

ESPACE FM : programme parlé et musical à l'attention des Domiens et des Tomiens

FRANCE MAGHREB : arabe

FRÉQUENCE PARIS PLURIELLE (FPP) émissions bilingues : espagnol, persi, malgache, turc, créole, arabe

IDFM : arabe

RDC : programme musical (le dimanche) à destination des communautés pakistanaise, maghrébine, africaine et antillaise

MANGEMBO FM : lingala (africain)

RADIO ALFA : portugais

RADIO GINGLET LA BOUCLE : portugais

RADIO PAYS : flamand (4 heures), serbo-croate

RADIO FRANCE MAGHREB : arabe

RADIO SOLEIL : arabe, turc, serbo-croate

RADIO VEXIN VAL-DE-SEINE : italien, serbo-croate, créole, portugais

RADIO LIBERTAIRE : swahili, espagnol, russe, rom tsigane

VALLÉE FM : cambodgien, africain, créole

RADIO SHALOM : hébreu

RADIO J : yiddish, judéo-espagnol

JUDAÏQUES FM : hébreu

RCJ : hébreu

RADIO ORIENT : arabe

BEUR FM : berbère, arabe

RADIO MÉDITERRANÉE : arabe, persi

MÉDIA TROPICAL : créole

PS : Détail des programmes de ces stations en annexe VI.

CTR de LILLE

PASTEL FM (Roubaix) : langues du Maghreb

RADIO UYLENSPIEGEL (Cassel) : le patois flamand – le néerlandais

RADIO RENCONTRE (Dunkerque) : allemand, espagnol, portugais, arabe littéraire

RADIO BOOMERANG (Roubaix) : Musique de l'Asie, du Maghreb, de l'Afrique et de l'Europe

RADIO BILLY MONTIGNY (Billy-Montigny) : italien, polonais

RADIO CONDÉ MACOU (Condé-sur-l'Escaut) : polonais

FRÉQUENCE HORIZON (Houdain) : polonais

RADIO PLUS (Douvrin) : polonais

CTR de DIJON

RADIO TRIAGE (Auxerre) : arabe, turc

RADIO VTI (Dijon) : arabe, espagnol, portugais

RADIO AMITIÉ (Grand Chamont) : arabe, portugais, turc

CTR de NANCY

RADIO IRIS (Obernai) : allemand, portugais, alsacien

FRÉQUENCE VERTE (Saverne) : espagnol

RADIO CARAIB (Nancy) : portugais

RADIO SOLEIL (Nancy) : arabe, kabyle, turc

RADIO BIENVENUE (Strasbourg) : espagnol, algérien, marocain, turc, africain

RADIO DES BALLONS (Le Thillot) : portugais

MÉLODIE FM (Sarreguemines) : allemand

RADIO FAJET (Nancy) : portugais, arabe, turc, kabyle

CTR de POITIERS

RADIO ARC-EN-CIEL (Orléans) : portugais, espagnol, arabe, marocain, laotien

RADIO ANTENNE PORTUGAISE (Tours) : portugais

RADIO RÉSONANCE (Bourges) : arabe, portugais

RADIO ACCORD POITOU (Poitiers) : anglais

RADIO CHALETTE (Montargis) : portugais+émissions réalisées par les communautés turque et sénégalaise

CTR de BORDEAUX

ACCORD 16 (Angoulême) : portugais, arabe

AQUITAINE RADIODIFFUSION (Marmande) : anglais, espagnol, portugais, italien, arabe, allemand, russe

LA CLÉ DES ONDES (Bordeaux) : portugais, espagnol, créole

CRISTAL FM (Terrasson) : arabe, turc

IGUANODON (Bordeaux) : portugais

RADIO MENDI LILIA (Mauléon) : portugais, espagnol

RADIO OLORON (Oloron Sainte Marie) : espagnol, portugais

RADIO PAU D'OUSSE (Pau) : portugais, arabe

RADIO PÉRIGUEUX 103 (Périgueux) : portugais

RADIO PLAIZANCE (Sarlat) : arabe, anglais, espagnol,

RADIO LA VOIX DU BÉARN (Pau) : espagnol

CTR de CAEN

BEUR FM (décrochage local de Rouen) : portugais, turc

CTR de MARSEILLE

AGORA FM (Grasse) : arabe, portugais

CLIN D'ŒIL FM (Valbonne) : italien, portugais, arabe

RADIO DIALOGUE (Marseille) : arménien, malgache

DRAC RADIO (Saint-Bonnet) : anglais, italien

RADIO ACTIVE (Toulon) : arabe, arménien, créole, polynésien, italien

RADIO ESPÉRANCE (Gap) : arabe

RADIO GALÈRE (Marseille) : italien, comorien, grec, espagnol

RADIO GAZELLE (Marseille) : comorien, africain, arabe

RADIO JM (Marseille) : italien, arménien

CTR de TOULOUSE

TRANSPARENCE (Foix, Pamiers, Saint-Girons) : espagnol, portugais

RADIO MON PAÏS (Toulouse) : espagnol, arabe, vietnamien

FRÉQUENCE SOLEIL (Toulouse, Montauban) : espagnol, arabe

STUDIO 48 (Catalogne Nord) : espagnol

ANNEXE VI

Bilan des radios

Radios de catégorie A

| RADIO | ÉMISSIONS CONCERNÉES (CONVENTION) | GRILLE DES PROGRAMMES ACTUELLE | CONVENTION | |
|--|--|--|---|--------------------------------|
| Aligre FM (avec Radio Pays) | <i>D'ici ou d'ailleurs</i> : magazine de société, des témoignages de personnes immigrées vivant à Paris et en Île-de-France depuis peu | | Le jeudi de 17 h à 18 h | |
| | Lundi : de 0 h à 12 h et de 17 h à 21 h | <i>Lusitania</i> : magazine sur les cultures lusophones | Le samedi de 18 h à 19 h | |
| | Mardi à vendredi : de 4 h à 12 h et de 17 h à 21 h | <i>l'Italie en direct</i> : magazine social et culturel sur l'Italie | En semaine de 6 h 30 à 8 h Le dimanche de 10 h 30 à 12 h | Le dimanche de 10 h 30 à 12 h |
| | Samedi : de 17 h à 24 h | <i>Version Originale</i> : mag sur les Caraïbes | Le samedi de 19 h à 20 h | Le samedi de 20 h à 21 h |
| | Dimanche : de 0 h à 14 h et de 22 h à 24 h | <i>El Pinguino</i> : magazine sur l'Espagne, actualité sociale et culturelle | Rock espagnol : le dimanche de 22 h à 0 h | Le dimanche de 23 h à 24 h |
| | | <i>Italie.fr et Dolce vita</i> : magazines sur l'Italie | | Le dimanche de 7 h 30 à 9 h 30 |
| | <i>Youyous et tremblements</i> : culture arabe | Le samedi de 16 h à 17 h | | |
| | <i>Cappuccino</i> : magazine italien | Le dimanche de 7 h 30 à 8 h 30 | | |
| Alternative FM (anciennement Radio Bellovaque) | Quelques émissions réalisées dans le cadre des ateliers radio (en semaine : diffusion entre 9 h et 10 h le w-e entre 15 h et 16 h) | | Convention signée en 2002 « Favoriser le rapprochement et la tolérance entre les différentes ethnies, participer à la lutte contre le racisme » [« EPRA+ émissions animées par des personnes et/ou associations locales issues de l'immigration » + ateliers radiophoniques] | |
| | <i>Magazine portugais</i> | le dimanche de 18 h à 20 h | | |
| | <i>Espace berbère</i> <i>Telleli Bwawal</i> | le mercredi de 20 h à 21 h le mercredi de 21 h à 22 h | | |
| AYP FM (Avec France Maghreb) De 6 h à 14 h | <i>Journal</i> en arménien <i>Météo</i> en arménien <i>Leçon d'arménien</i> <i>Annonces communautaires</i> <i>Chroniques</i> bilingues | – <i>L'épopée du Karabagh arménien</i> : journaux, émissions, musique : majoritaire à l'antenne – <i>Diaspora</i> : mardi à 11 h (l'histoire des événements théâtraux en Arménie et Diaspora) – <i>Zoom sur la presse turque</i> sur les sujets concernant les Arméniens : vendredi à 9 h 30 + rediffusion samedi à 8 h 30 | Convention signée en 2002 « Radio franco-arménienne d'expression bilingue » « Vocation d'information bilingue avec des journaux quotidiens présentés en français et en arménien » « Vocation éducative et pédagogique » – Thèmes : accueil des Arméniens en France, rôle des français d'origine arménienne, langue, histoire, littérature « Vocation d'échanges et de réflexion » : rencontres, débats Programme musical faisant « essentiellement appel au répertoire arménien » | |

| RADIO | ÉMISSIONS CONCERNÉES (CONVENTION) | GRILLE DES PROGRAMMES ACTUELLE | CONVENTION |
|----------------------------------|---|---|---|
| Espace FM | Programme musical Émissions thématiques telles que : <i>Espace outre-mer</i> , le w-e de 7 h à 11 h, <i>Boulevard du Compas</i> , le dimanche de 14 h à 16 h, <i>Tam-tam Maloya</i> , le w-e de 19 h à 21 h | <i>Espace Guyane</i> , lundi de 20 h à 21 h <i>Espace outre-mer</i> , le samedi de 7 h à 10 h, le dimanche de 7 h à 11 h <i>Boulevard du Compas</i> , le dimanche de 13 h à 15 h, <i>Tam-tam Maloya</i> , le w-e de 19 h à 21 h | Convention signée en 2002 « Nous sommes ouverts à toutes les formes d'expression musicale française, peu ou pas diffusées sur les radios d'Île-de-France, particulièrement les Dom-Tom français » |
| FPP | <i>Americas</i> : actualité politique (lundi, mercredi, vendredi) <i>Arc-en-ciel</i> : jeunesse turque (samedi) <i>Arts en exil</i> : actualité iranienne (jeudi, vendredi) <i>Baobab</i> : culture d'Afrique (vendredi) <i>Échos du capricorne</i> : Madagascar (mercredi) <i>Échos des Comores</i> (samedi) <i>Espace latino</i> – Amérique centrale et du Sud (samedi) <i>Espace Maghreb</i> : social et culturel (samedi) <i>Histoire et société des 3A</i> : histoire des peuples d'Afrique, d'Amérique, d'Asie (samedi) <i>Kon Lamby</i> : Antilles et Dom-Tom (dimanche) <i>Maghreb pluriel</i> : tour sur le Maghreb (mardi) <i>Tam Tam</i> : actualité africaine, politique et culture (dimanche) <i>Visages du Kurdistan</i> : luttes et culture (samedi) <i>La Voix de l'APS</i> : communauté soninké (lundi) | <i>Americas</i> : actualité politique (lundi, mercredi, vendredi) <i>Arc-en-ciel</i> : jeunesse turque (samedi) <i>Arts en exil</i> : actualité iranienne (jeudi) <i>Échos du capricorne</i> : Madagascar (mercredi, jeudi) <i>Échos des Comores</i> (samedi) <i>Espace Assyro-chaldéen</i> (samedi) <i>Kon Lamby</i> : infos Caraïbes (dimanche) <i>Maghreb pluriel</i> : tour sur le Maghreb et le monde arabe (mardi) <i>Sokeres</i> : communautés roms d'Île-de-France (2 ^e mercredi) <i>Tam Tam</i> : politique africaine (dimanche) <i>Tambou Kréole</i> : revue de presse des Caraïbes (jeudi) <i>Visages du Kurdistan</i> : luttes et culture (samedi) <i>La Voix de l'APS</i> : culture et actualité soninké (samedi) | Convention 2002 « La programmation est constituée pour moitié d'émissions consacrées aux questions de société en relation avec des associations de terrain (communautés immigrées, santé, logement, écologie, féminisme, tiers-monde, handicap, prisons) et pour moitié d'émissions consacrées à la culture (cinéma, théâtre, littérature, histoire) et à la musique (tous les genres avec un accent particulier sur les musiques des jeunes des quartiers et la culture hip-hop) » |
| DFM (ex-Radio Enghien) | Diffusion 3 x/jr d'un magazine, <i>Handicap</i> Productions Epra consacrées à l'intégration et à l'exclusion : 5 x/semaine Accueil des communautés grecque, chypriote, suisse, portugaise, tamoule, syro-chaldéenne, maghrébine, antillaise, vietnamienne Lundi et jeudi (7 min) : apprentissage de la langue arabe Mardi et vendredi (20 min) : magazine d'intégration <i>Ici et Ailleurs</i> Vendredi (1 h) : littérature francophone et artistes africains <i>Lire autrement</i> | <i>Mag Handicap</i> : 3 x/jr <i>Ici et ailleurs</i> (30min) Féminoscope (1 h) <i>Antennes grecque et chypriote</i> (jeudi, samedi : 1 h) <i>Voix araméenne</i> (jeudi 1 h) <i>La Voix du Portugal</i> (samedi : 2 h) <i>Stl chô devan</i> : mag Antilles, Guyane (samedi 2 h) <i>Antenne grecque</i> (dimanche : 1 h) (dimanche : 1 h) <i>Fenêtre sur Madagascar</i> (dimanche 1 h) <i>La Voix du Vietnam</i> Radio Grande (Yougoslavie) (Radio CKJM : radio québécoise : rubrique de 50 min) <i>Le Party cuisine</i> <i>Vivre en France et en français</i> : apprentissage du français en direction d'un public de langue arabe : 2 x/semaine | Convention 2002 « Né du désir de développer la communication sociale de proximité, particulièrement en direction des jeunes, des personnes âgées et des handicapés » « Nous accueillons également plusieurs communautés : grecque, portugaise, malgache, vietnamienne, syro-chaldéenne » |

| RADIO | ÉMISSIONS CONCERNÉES (CONVENTION) | GRILLE DES PROGRAMMES ACTUELLE | CONVENTION |
|-------------------------|--|---|--|
| RDC | Programme musical (dimanche). À destination des communautés : pakistanaise, maghrébine, africaine, antillaise | | <i>Convention 2006</i> |
| Radio Libertaire | <ul style="list-style-type: none"> - <i>Écrits et couleur</i> sur la littérature noire francophone - <i>Goloss trouda</i> : émission russe traduite en direct - <i>Radio Esperanto</i> - <i>Koumbi</i> - <i>Gens du Sahel et d'ailleurs</i> - <i>Gipsy Mania et Romano Lil</i> sur les cultures gitanes - <i>Les Enfants de Stonewall</i> (pédagogique) | Émission <i>Koumbi</i> : image contemporaine de l'Afrique et de ses ressortissants (vendredi 2 h) <i>Ras les murs</i> (mercredi 2 h) : population carcérale <i>Radio esperanto</i> (vendredi 1 h 30) <i>Tribun latino-americana</i> bimensuel 1 h) <i>Goloss Trouda</i> (dimanche 2 h) <i>Chroniques africaines</i> (vendredi 30 min) <i>Radio Cartable/</i> <i>Les enfants de Stonewall</i> | <i>Convention 2002</i> « La culture libertaire est plurielle mais elle est aussi unique dans sa diversité » |
| Mangembo FM | <i>Info</i> : actualité en Afrique et dans le monde <i>Proverbe du jour</i> : énoncé d'un proverbe africain <i>Chroniques</i> en langue africaine (lingala) <i>Magazine économique</i> : indices du marché africain | | <i>Convention 2005</i> « Assurer un service associatif de catégorie A pour éduquer, informer, divertir et accompagner l'intégration des communautés africaines en Seine-et-Marne et en Île-de-France » « L'objectif est de favoriser les échanges entre les familles et l'éducation nationale, soutenir la démarche d'implication au développement local des familles issues de l'immigration... » |
| Radio Pays | <i>Pays d'Europe Méditerranée</i> | Émissions <i>La Voix berbère</i> , <i>Pays d'Europe</i> , <i>Terre du monde</i> | <i>Convention 2002</i> |
| Radio Soleil | Émission <i>Turque/Yugos</i> | Pas d'émission spécifique | <i>Convention 2002</i> « Les magazines sont en français. Les informations en français et en arabe. Les auditeurs s'expriment dans la langue qu'ils dominent le mieux » |

| RADIO | ÉMISSIONS CONCERNÉES (CONVENTION) | GRILLE DES PROGRAMMES ACTUELLE | CONVENTION |
|---------------------------------|--|---|--|
| Radio Vexin Val-de-Seine | Émissions : <i>Lusitana, Italoscopie, Destination soleil, Trait d'union, Pays natal, Africa</i> | <i>Italoscopie</i> (samedi 2 h) <i>L'Écho de Serbie</i> (mardi 1 h) <i>Lusitana</i> (vendredi 3 h) <i>Trait d'union</i> : communauté africaine (dimanche 2 h) <i>Pays natal</i> : communauté yougoslave (dimanche 3 h) <i>Afrika Doumé show</i> : communauté africaine (dimanche 3 h) Programme musical : <i>Planète kabyle</i> (1 h) <i>Club Brasil</i> (2 h) <i>Tongasoa Madagascar</i> (2 h) <i>Swing compa salsa</i> (3 h) <i>Destination soleil</i> : musique des îles (3 h) | Convention 2002 « Du vendredi soir au dimanche, 5 communautés réalisent leur propre programme en VO et en VF dans le cadre des émissions communautaires. Les portugais, italiens, yougoslaves, africains, antillais et d'autres îles encore font partager leur musique et leur actualité aux auditeurs. Cet espace intellectuel a une grande importance non seulement à l'antenne mais aussi dans la structure même de l'association » |
| Vallée FM | <i>Culture Caraïbe</i> : communauté caraïbienne de Brie et de la Vallée-de-la-Marne <i>Khemara vityou</i> : communauté cambodgienne | <i>Khemara Vityou</i> : communauté cambodgienne (jeudi, samedi, 2 h) <i>Malaika</i> : communauté africaine | Convention 2002 « S'ouvrir à toutes les cultures et à toutes les générations donner la parole à tous les acteurs de la vie locale... » |

Radios de catégorie B

| | | |
|-----------------------|---|---|
| France Maghreb | Les partenaires : <ul style="list-style-type: none"> • Radio France internationale – RFI • Alger chaîne 3 – CH3 • Tunis chaîne internationale – RTCI • Rabat chaîne internationale – RCI • La voix de la Palestine – VDLP | Convention 2002 « Le média radio et donc, Radio France Maghreb, correspond aux traditions orales, fortement ancrées dans la communauté origininaire du Maghreb et constitue un outil d'intégration politique et sociale adapté, évolutif et efficace. Sa préoccupation est franco-française. Radio France Maghreb s'appuie sur les réalités sociales propres à la communauté. Elle s'adresse à toutes ses composantes. Aucune des nationalités d'origine (algérienne, marocaine ou tunisienne) n'est privilégiée. RFM a un rôle médiatique incontestable, liant le Maghreb et la France. Elle propose d'être à l'écoute des Français vivant au Maghreb par l'intermédiaire de leur association représentative avec des rendez-vous à partir d'Alger, Rabat et Tunis » |
|-----------------------|---|---|

| RADIO | ÉMISSIONS CONCERNÉES (CONVENTION) | GRILLE DES PROGRAMMES ACTUELLE | CONVENTION |
|---------------------------------|--|--|---|
| Judaïques FM | <i>Musique yiddish et judéo-espagnole Littérature juive orientale et européenne Informations en hébreu</i> | <i>Rencontre : émission consacrée à la rencontre du monde musulman</i> | Convention 2002 « Notre grille est essentiellement un programme d'intérêt local, qui concerne au premier chef la communauté juive de Paris et sa région. Nos émissions culturelles concernent à la fois l'actualité et la mémoire. Elles sont destinées à faire connaître à la communauté juive mais aussi à la communauté nationale, les différentes cultures juives : yiddish, judéo-espagnol, judéo- arabe et israélienne » |
| Méditerranée FM | <i>Programme multiforme et bilingue</i> | | Convention 2002 « Se veut l'expression des préoccupations de l'ère culturelle méditerranéenne. Notre slogan : "la radio des deux rives" ». Accorde une grande importance à la communauté arabe en général et maghrébine en particulier, en Île-de-France |
| Média Tropical | | | Convention 2002 « La radio de communauté au service des Doméens ; la voix de l'outre-mer, et la vitrine des activités de la vie dans les régions ultra-marines » |
| Radio Alfa | <i>Bilinguisme pratiqué pendant toutes les émissions</i> | | Convention 2002 « La radio témoigne du processus d'intégration des 1 ^{res} générations en donnant la parole aux 2 ^{es} et 3 ^{es} générations, en français et en portugais, alliant ainsi la culture du pays d'origine à celle du pays d'accueil » |
| RCJ Radio communauté | | | Convention 2002 « Partager avec un public large, juif et non juif, une mémoire, un patrimoine, une culture, une manière d'être » |
| Radio J | | | Convention 2002 « Radio communautaire s'adressant à la communauté juive. Musiques traditionnelles juives, israéliennes, internationales et françaises. Radio dans laquelle l'information est prépondérante » |

| RADIO | ÉMISSIONS CONCERNÉES (CONVENTION) | GRILLE DES PROGRAMMES ACTUELLE | CONVENTION |
|---------------------|--|--------------------------------------|------------------------|
| Radio Latina | Programmation musicale : Langue française , y compris créole : 30 % Langue espagnole , y compris catalan et variantes latino-américaines : 25 % Langue portugaise , y compris d'origine brésilienne, du Cap-Vert, etc. : 15 % Langue italienne : 15 % Autres : 15 % Langues latines : au moins 90 % par tranche de 24 heures | | <i>Convention 2002</i> |

Radio Shalom

Convention 2002
 « A pour vocation le développement des moyens d'information et de communication pour favoriser la connaissance et la transmission du patrimoine historique, culturel et culturel du peuple juif et d'Israël »

Radios de catégorie C

Africa N° 1

Radio communautaire africaine (actualité de l'Afrique à Paris, de ses communautés et de leur vie associative / Émission consacrée au cinéma africain...)

Convention 2002

Radios de catégorie D

Beur FM

Convention 2005
 « Réseau communautaire de radios franco-maghrébines »
 « Passerelle des cultures franco-méditerranéennes, elle est aussi un lieu où l'on dénonce tous les racismes, toutes les discriminations, toutes les inégalités »
 « D'expression française »
 « Espace constitué de populations définitivement enracinées en France, quelles que soient les générations, quelle que soit la "couleur culturelle" : arabe, berbère, juive, pied-noir... »

Radio Orient

- langue française : 35 %
 - langue arabe littéraire : + de 65 %

Convention 2005
 « Ce programme est destiné à la communauté arabo-française et touche l'ensemble des tranches d'âges »

■ ANNEXE VII

La représentation de la diversité des origines à la télévision

Exemples de régulation dans le monde

Représenter la diversité des origines à la télévision de façon juste est une problématique récurrente pour les éditeurs de service de télévision. L'intervention des autorités de régulation est souvent nécessaire pour encourager les médias audiovisuels à refléter la place des minorités dans la société.

Les exemples du Royaume-Uni, des États-Unis, du Canada ou de la Catalogne montrent qu'outre les dispositions existantes dans les lois nationales, les autorités de régulation ont souvent recours à des procédés tels que la constitution de réseaux de recherche ou de groupes de réflexion, la publication de recommandations, et parfois de dispositions réglementaires créant des obligations pour les chaînes de télévision afin d'assurer une juste représentation des minorités à la télévision.

Royaume-Uni

Cadre législatif

La loi sur les communications (Communications Act) de 2003 qui a réformé le cadre législatif britannique et procédé à la création de l'autorité de régulation des communications (OFCOM) mentionne, parmi les missions confiées au régulateur, celle de veiller au respect des intérêts « des différentes communautés ethniques au sein du Royaume-Uni ».

Pour mettre en œuvre cette politique, l'OFCOM a repris à son compte les dispositions du « Code des programmes » précédemment établi par l'ITC (l'ancienne autorité de régulation compétente en matière de télévision). Le Code recommande aux éditeurs de services de veiller à ce que les minorités ethniques soient représentées dans la programmation générale. Des lignes directrices sont ainsi données sur le traitement des faits offensants, de l'emploi de termes racistes, de propos indéliques ou de portraits stéréotypés.

Le Code dispose également que les programmes doivent « refléter de façon juste et équilibrée la participation de chaque race dans la composition de la société » (« A fair reflection of the contribution of all races to society ») ⁽¹⁾.

(1) § 1.8 (i) sur les minorités ethniques :

« Aucun programme destiné à ou, selon les circonstances, susceptible de provoquer la haine raciale ne doit être diffusé. Lorsque cela est approprié, les horaires doivent refléter de façon juste la participation de toutes les races à la société. Les termes racistes doivent être évités. Les commentaires indéliques et les stéréotypes peuvent être blessants ; leur présence dans le programme n'est acceptable que lorsque cela est justifié par le contexte. Une attention particulière doit être portée aux changements des opinions et attitudes publiques face à ce qui est ou n'est pas acceptable, de même qu'à de possibles effets sur une minorité raciale, ainsi que sur la population entière. »

Autorégulation

En parallèle, le « Réseau de la diversité culturelle » (CDN : Cultural Diversity Network) s'est créé en 2000 et regroupe aujourd'hui les principaux opérateurs de télévision britannique : la BBC, ITV, C4, Carlton, Granada, BskyB, ITM, GMTV et Five.

Actuellement présidé par ITV pour les années 2005 et 2006 ce réseau a pour objet d'assurer une représentation juste de la population britannique à l'écran et derrière les caméras. Pour cela les membres du CDN soutiennent les initiatives conjointes des opérateurs, partagent leurs expériences et procèdent à des échanges de « bonnes pratiques » telles que :

- imposer des objectifs d'emplois des minorités ethniques – y compris l'emploi de cadres de niveau « senior » ;
- moderniser les *casting* et la représentation des minorités dans les programmes bénéficiant d'une grande écoute ;
- partager des recherches menées dans un but non commercial sur la diversité culturelle ;
- dresser un panorama complet de l'emploi des minorités ethniques dans le secteur de la radiodiffusion britannique ;
- sensibiliser les éditeurs de service de télévision à soutenir une plus grande diversité dans les contenus et l'emploi ;
- mettre en avant des problématiques multiculturelles par l'organisation d'ateliers et de rencontres ⁽²⁾.

États-Unis

Aux termes de la loi sur les communications (Communications Act de 1934 amendé par le Telecommunications Act de 1996), une des missions de l'autorité de régulation des communications américaine (FCC : Federal Communications Commission) est de faire en sorte de « rendre disponible à tous les citoyens des États-Unis, sans discrimination pour des raisons de race, de couleur, de religion, d'origine nationale ou de sexe, un ensemble de services de communications rapides, efficaces et nationaux ». Pour cela, la loi dispose que la FCC met en place une procédure permettant l'élimination des barrières à l'entrée du marché des télécommunications et des services de communications en favorisant un environnement compétitif et la diversité de voix dans les médias.

Pour atteindre cet objectif, la FCC a mis en place un ensemble de règles à destination des opérateurs de communication concernant « l'égalité des chances à l'embauche » (Equal Employment Opportunity rules). Ces règles interdisent la discrimination à l'embauche pour des raisons de race, de couleur, de religion, d'origine nationale ou de genre. Elles requièrent également des opérateurs qu'ils publient les vacances de postes ou qu'ils prennent des mesures d'aides aux candidats – telles que des bourses – ou participent à des salons de l'emploi.

(2) Par exemple, le 15 juin 2005 la chaîne Five organisait un entretien public avec Trisha Goddard (femme de couleur animatrice d'un talk-show depuis le début 2005) au sujet de son expérience de la télévision.

Afin de vérifier l'application de ces règles la FCC procède annuellement à des audits auprès des opérateurs. À peu près 5 % des opérateurs sont contrôlés chaque année, choisis sur une base aléatoire.

Parallèlement, la FCC a créé un « Comité pour la diversité dans les communications à l'ère du numérique » composé de représentants de l'industrie. Sa mission est de faire des recommandations à destination de la FCC concernant les politiques et les pratiques pour encourager la participation des minorités et des femmes dans les industries de communications.

Les responsabilités du Comité sont développées sous quatre axes :

- développer des stratégies pour améliorer la participation des minorités et des femmes dans les transactions effectuées au sein de l'industrie des télécommunications et industries connexes ;
- développer des stratégies pour améliorer la formation des minorités et des femmes afin d'augmenter l'accès aux postes les plus élevés ;
- développer des stratégies pour améliorer la participation des minorités et des femmes dans les industries de nouvelles technologies ;
- rassembler l'information et en tirer des analyses utiles.

Canada

Au Canada, où la population est composée à 15 % d'immigrants, la notion de diversité culturelle fait référence à la présence de minorités ethniques, culturelles et raciales ainsi qu'aux peuples autochtones vivant dans la société canadienne.

L'article 3 (1) d) iii) de la loi sur la Radiodiffusion de 1991 dispose que le système canadien de radiodiffusion devrait « par sa programmation et par les chances que son fonctionnement offre en matière d'emploi, répondre aux besoins et aux intérêts, et refléter la condition et les aspirations, des hommes, des femmes et des enfants canadiens, notamment l'égalité sur le plan des droits, la dualité linguistique et le caractère multiculturel et multiracial de la société canadienne ainsi que la place particulière qu'y occupent les peuples autochtones ».

Pour atteindre cet objectif, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) distingue deux axes que sont la politique relative à la radiodiffusion à caractère ethnique et celle en matière de radiodiffusion autochtone.

Ses actions interviennent particulièrement dans ses relations avec les éditeurs de service de télévision et dans le domaine de la recherche.

Relations avec les éditeurs

Le CRTC a établi un cadre de base pour sa politique et a pris un certain nombre d'initiatives dans ce domaine. Il a notamment :

- accordé des licences à des radiodiffuseurs d'émissions à caractère ethnique ⁽³⁾ qui fournissent des services à divers auditoires ethniques ou à divers groupes culturels ;
- accordé des licences à une gamme de services conçus pour les communautés spécifiques, dont cinq services de télévision spécialisée analogique et plus de 40 services de télévision spécialisée numérique à caractère ethnique ;
- exigé que les radiodiffuseurs donnent une description de leurs plans et de leurs actions pour employer et assurer de façon équitable la « présence en ondes » ⁽⁴⁾ des femmes, des minorités visibles, des personnes handicapées et des autochtones ;
- révisé sa politique télévisuelle pour s'assurer que les radiodiffuseurs reflètent avec exactitude la présence des minorités ethniques, culturelles et raciales ainsi que celle des peuples autochtones dans les zones qu'ils desservent. Les radiodiffuseurs doivent désormais déposer auprès du CRTC un plan d'entreprise sur la diversité culturelle dans lequel ils exposent les grandes lignes de leurs engagements spécifiques. Depuis l'année 2003, ils doivent également soumettre un rapport annuel exposant les progrès dans la mise en œuvre de leur plan d'entreprise sur la diversité culturelle.

Recherche

Dans son avis public du 2 août 2001, le CRTC a demandé à l'Association canadienne des radiodiffuseurs (ACR) de créer un groupe de travail chargé d'examiner la représentation de la diversité culturelle canadienne à la télévision et de trouver des moyens de l'améliorer. Ce groupe de travail a pour objectif d'identifier les « pratiques exemplaires » ⁽⁵⁾ de l'industrie qui permettent de « dresser un portrait juste, exact et sans stéréotype des minorités culturelles, ethniques et raciales et des groupes autochtones du Canada à la télévision ».

Pour cela le groupe de travail a mis en place une série de directives sur la représentation des minorités ethniques et visibles dans les médias. Les radiodiffuseurs faisant partie de l'ACR ⁽⁶⁾ sont normalement tenus d'adhérer aux lignes directrices suivantes :

- s'assurer d'une présentation « équilibrée » des points de vue ;
- s'abstenir de diffuser des images ou des propos offensants qui peuvent inciter à la haine ou au mépris en raison de la race, l'origine ethnique, la couleur ou la religion ;
- user de prudence dans l'emploi de langage offensant et de matériel stéréotypé.

En juillet 2004, le groupe de travail de l'ACR a présenté au CRTC son rapport intitulé « À l'image des Canadiens, pratiques exemplaires pour la diversité culturelle à la télévision privée. » dans lequel sont listées les pratiques des industries en la matière et les résultats

(3) Les émissions à caractère ethnique sont des émissions orientées vers des groupes à caractéristiques culturelles ou raciales distinctes, autre que du Canada autochtone, ou encore de la France ou des îles Britanniques. Ces émissions peuvent être diffusées dans n'importe quelle langue ou combinaison de langues.

(4) Cette expression fait référence à la politique d'équité en matière d'emploi du CRTC.

(5) L'expression « pratiques exemplaires » s'entend des moyens dont les radiodiffuseurs disposent pour atteindre l'objectif global d'un service qui reflète fidèlement la présence et la représentation des groupes hétérogènes desservis. Il peut s'agir de solutions pratiques à des problèmes précis ou encore de principes directeurs.

(6) 96 % des radiodiffuseurs privés canadiens font partie de l'ACR.

qualitatifs et quantitatifs de la recherche sur la présence et la représentation des minorités visibles et des autochtones sur les services de télévision privés canadiens.

De ce rapport et particulièrement de l'examen des pratiques courantes des industries, le CRTC dégage les constantes suivantes :

- l'engagement des cadres supérieurs à l'égard de la diversité ;
- la conscience du lien entre diversité et réussite financière ;
- le rapport entre l'atteinte des objectifs de diversité et une compensation financière ;
- la tenue de tables rondes d'entreprises sur la question de la diversité et l'existence de conseils sur la diversité au sein de l'organisation.

Le Conseil note avec satisfaction l'amélioration générale de la représentation de la diversité ethnoculturelle à la télévision, mais relève les manquements suivants pour lesquels des progrès doivent être faits :

- l'absence quasi totale des peuples autochtones dans toutes les catégories d'émissions ;
- la sous-représentation flagrante des Canadiens d'origine asiatique dans toutes les catégories d'émissions ;
- l'absence de minorités visibles et d'autochtones dans les actualités en langue française, dans les postes de premier plan dans les actualités en langue anglaise et dans les rôles principaux des émissions dramatiques en langue anglaise.

Au vu des rapports annuels pour l'année 2005, le CRTC décidera de la suite de son intervention afin d'encourager les progrès pour remédier à ces écarts.

Espagne – Catalogne

Recommandation

Le CAC (Conseil audiovisuel de Catalogne) a publié le 14 juin 1999 une recommandation sur le traitement des minorités ethniques à la télévision. En mars 2002, l'autorité de régulation publiait également une recommandation sur le traitement de l'information concernant l'immigration.

Ces deux textes s'adressent aux entreprises audiovisuelles et aux professionnels de l'information audiovisuelle. Leur rappelant la grande responsabilité sociale qu'ils ont sur ces sujets, le CAC propose une série de lignes directrices pratiques en les ventilant selon les programmes d'informations, les documentaires, les débats et les fictions. On peut notamment citer les recommandations suivantes :

- Éliminer toute référence à l'origine ethnique des personnes à chaque fois que cela n'est pas nécessaire à la compréhension de l'information, étant donné que la condition ethnique de la personne ne détermine pas son comportement.

- Veiller à l'utilisation correcte des concepts et éviter l'usage de synonymes qui n'en sont pas, comme par exemple entre islam, islamisme, arabe, fondamentalisme – en tentant autant que possible d'expliquer les différents concepts.
- Les programmes documentaires ne doivent pas abuser des reportages ethnographiques ou qui accentuent l'exotisme supposé des minorités en question, mais doivent offrir au téléspectateur une vision plus plurielle des réalités présentées.
- Essayer de recourir à la présence active de représentants des minorités en question lorsque le débat est axé autour de problématiques qui les concernent, de façon à ce qu'ils puissent exprimer leurs opinions.
- Introduire dans les téléfilms et les feuilletons télévisés de production catalane des représentants des minorités dans des rôles banalisés.

Conseil de l'Europe

Recommandation

L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a également adopté en 1995 une recommandation 1277 (1995)¹ relative aux migrants, aux minorités ethniques et aux médias.

Partant du principe que « la présentation par les médias de sujets relatifs aux immigrés et aux minorités ethniques exerce une influence importante sur l'opinion publique » l'Assemblée invite les États membres à encourager notamment :

- l'évaluation de la qualité de la production médiatique en matière de migrants et de minorités ethniques ;
- le soutien à la production et la diffusion d'émissions ayant trait aux relations intercommunautaires et à l'immigration ;
- les initiatives des médias locaux visant à améliorer l'intégration et la participation des migrants au niveau local.

Une problématique distincte de celle de la représentation des minorités visibles est celle des minorités nationales ou linguistiques, pour lesquelles plusieurs autorités de régulation européennes ont pris des dispositions particulières. À cet égard, le Comité consultatif de la convention-cadre pour la protection des minorités nationales du Conseil de l'Europe a par exemple organisé en octobre 2003 une conférence intitulée « Du contour au contenu » au cours de laquelle figurait un atelier consacré au thème suivant : « les personnes appartenant aux minorités nationales et les médias ».

Cet atelier a abordé des questions telles que la représentation dans les médias des membres de minorités nationales et la promotion d'un esprit de tolérance et de dialogue interculturel, ainsi que l'accès aux médias des personnes appartenant aux minorités nationales.

Italie / Allemagne

En Italie les dispositions existantes dans la législation concernent les « minorités linguistiques », ce terme faisant référence aux minorités des régions autonomes, comme la Vallée d'Aoste par exemple ⁽⁷⁾.

En Allemagne également, les dispositions existantes concernent les minorités linguistiques mais ne sont pas coordonnées au niveau fédéral. Certains Länder ayant une forte minorité linguistique (telle que la Saxe) ont adopté des dispositions relatives à la diffusion en langue locale visant à la promotion et la préservation de l'héritage culturel.

(7) On peut noter que la loi Gasparri, récemment approuvée par le Parlement italien, donne à l'AGCOM, l'autorité de régulation des communications, le pouvoir de déterminer des quotas d'émissions en faveur de ces minorités linguistiques.

